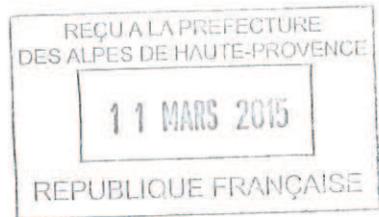


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



COMMUNICATION N° 2015-01(RAJ)

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Liste des marchés publics de l'exercice 2014

Le Président FIAERT expose :

L'article 133 du Code des Marchés Publics stipule que le pouvoir adjudicateur doit publier au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés publics conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, cette liste étant établie dans les conditions fixées par arrêté ministériel en date du 21 juillet 2011.

En application de ces dispositions, je vous prie de trouver ci-après la liste et les attributaires des marchés publics conclus par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence au cours de l'exercice 2014, étant précisé que les modalités d'accès à ces informations seront publiées dans un journal d'annonces légales.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

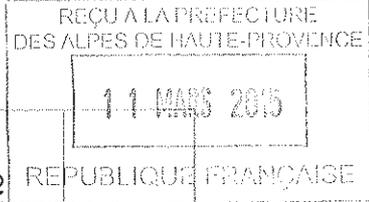
LISTE ANNUELLE DES MARCHES CONCLUS
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence
1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Article 133 du code des marchés publics

Marchés publics de travaux

Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 3.000 et 20.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-039	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 4 : Peintures	04/07/2014	SPINELLI 05000 GAP 9 452.10€ HT
2014-038	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 3 : Menuiseries intérieures bois	04/07/2014	MC MENUISERIE 04000 DIGNE LES BAINS 15 708.00€ HT
2014-041	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 6 : Ventilation plomberie sanitaire	04/07/2014	AILHAUD 04510 AIGLUN 13 872.00€ HT



Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 20.000 et 90.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-036	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 1 : Gros-Oeuvre	04/07/2014	STE GAMBA 04000 DIGNE LES BAINS 67 322.77€ HT
2014-047	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 5 Portes de garage	07/07/2014	ESCLAPEZ André et fils 04140 SEYNE LES ALPES 23 770.00€ HT
2014-045	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 3 Etanchéité	07/07/2014	ASTEN 13010 MARSEILLE 24 979.70€ HT
2014-051	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 9 Peintures	07/07/2014	SPINELLI 05000 GAP 26 731.95€ HT
2014-048	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 6 Menuiseries bois	07/07/2014	GUERRA 13920 ST MITRE LES REMPARTS 34 235.32€ HT
2014-046	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 4 Menuiseries Aluminium	07/07/2014	EMP 13400 AUBAGNE 46 000.00€ HT
2014-052	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 10 Plomberie-Ventilation	07/07/2014	AILLAUD 05000 GAP 46 783.00€ HT
2014-050	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 8 Carrelages	07/07/2014	SOMAREV 04220 SAINTE TULLE 47 990.00€ HT
2014-044	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 2 Charpente métallique bardage serrurerie	07/07/2014	ESCLAPEZ André et fils 04140 SEYNE LES ALPES 48 991.50€ HT
2014-049	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 7 Cloisons Doublages Faux-plafonds	07/07/2014	SIRIUS PLAFONDS 04700 ORAISON 60 381.40€ HT

REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

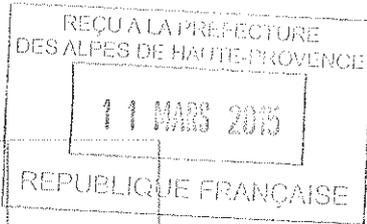
11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014-053	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 11 Electricité courants forts Chauffage électrique Courants faibles	07/07/2014	STE INEO 05000 GAP 89 682.94€ HT
2014-042	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 7 : Electricité courants forts	04/07/2014	PELESTOR 04000 DIGNE LES BAINS 29 660.00€ HT
2014-040	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 5 : Occultations	04/07/2014	MC Menuiseries 04000 DIGNE LES BAINS 39 619.00€ HT

Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe au-dessus de 90 000.00€ HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-037	Travaux amélioration thermiques et fonctionnelles au sein des locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et du Centre de Secours Principal de Digne les bains Lot 2 : Cloisons, Doublages, Faux-plafonds	04/07/2014	STE GAMBIA 04000 DIGNE LES BAINS 100 648.37€ HT
2014-043	Restructuration du Centre de Secours de Château-Arnoux Lot : 1 Gros-oeuvre	07/07/2014	ASSE VERDON 04270 BRAS D'ASSE 188 556.87€ HT



LISTE ANNUELLE DES MARCHES CONCLUS
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence
1 janvier 2014 au 31 décembre 2014
 Article 133 du code des marchés publics

Marchés publics de fournitures

Marchés publics de fournitures d'un montant hors taxe compris entre 20.000 et 90.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-033	Achat et reconditionnement de masques de fuite Lot1 : Achat de masques de fuite	30/01/2014	GALLIN SAS 01120 NIEVROZ 5 250.00 € HT par période pour 1 an renouvelable 3 fois soit 21 000.00€ HT
2014-057	Fourniture de vestes et sur pantalons de protection pour les sapeurs -pompiers	16/07/2014	SIOEN 81304 GRAULHET 69 000.00€ HT
2013-032	Achat et reconditionnement de masques de fuite Lot1 : Achat de masques de fuite	30/01/2014	GALLIN SAS 01120 NIEVROZ 21 000.00 € HT par période pour 1 an renouvelable 3 fois soit montant maximum 84 000.00€ HT
2014-001	Fourniture de Mannequins de premiers secours pour les besoins du SDIS 04	06/02/2014	LAERDAL 69760 LIMONEST Marché à bons de commande sur 1 an renouvelable 3 fois montant maximum 27 687.46€ HT

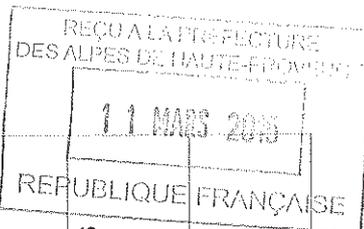
REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Marchés publics de fournitures d'un montant au-dessus de 90 000.00 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-035	Fourniture Oxygène médical conditionné et accessoires pour les besoins du SDIS 04	03/07/2014	AIR LIQUIDE 13799 AIX EN PROVENCE 160 000.00€ HT
2013-034	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 1 : ALLOS	06/02/2014	HAUT VERDON VOYAGE 04370 COLMARS Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-035	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 2 : ANNOT	06/02/2014	RELAIS DU BECASSIER 04240 ANNOT Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-036	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 4 : BARCELONNETTE	06/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-037	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 5 : BARREME	11/02/2014	THEVENIN DUCROT 13140 MIRAMAS Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-038	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 6 : BRAS D'ASSE	06/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois



11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-040	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 9 : CERESTE	10/02/2014	FORALP 04300 FORCALQUIER Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-041	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 11 : COLMARS	08/02/2014	HAUT VERDON VOYAGE 04370 COLMARS Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-042	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 12 : DGN Direction	08/02/2014	BARNEAUD GIRAUD 04000 DIGNE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-043	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 13 : ENTREVAUX	10/02/2014	THEVENIN DUCROT 13140 MIRAMAS Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-044	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 10 : CHATEAU- ARNOUX	06/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-047	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 16 : GREOUX LES BAINS	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-048	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 18 : MALIJAI	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-049	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 19 : MANOSQUE	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois
2013-050	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 21 : MEZEL	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum: 1 an renouvelable 3 fois

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-051	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 23 : MOUSTIERS STE MARIE	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-054	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 30 : REILLANNE	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-055	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 31 : RIEZ	11/02/2014	THEVENIN DUCROT 13140 MIRAMAS Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-063	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 32 : ST ANDRE	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-064	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 34 : ST MARTIN DE BROMES	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-058	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 35 : ST TULLE	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-059	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 37 : SISTERON	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-060	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 38 : THOARD	10/02/2014	THEVENIN DUCROT 13140 MIRAMAS Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-061	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 40 : VOLX	10/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois

REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-062	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 41 : HORS PARC DIRECTION DEPARTEMENTALE ET CIS DIGNE	10/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-002	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 33 : ST ETIENNE LES ORGUES	26/02/2014	MAIRE ST ETIENNE LES ORGUES Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2013-064	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS Lot 34 : ST MARTIN DE BROMES	11/02/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-012	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 39 : VALENTOLE	26/02/2014	GARCIN freres 04210 VALENTOLE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-008	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 20 : LES MEES	24/03/2014	GARAGE PULIZZI 04190 Les MEES Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-007	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 20 : LA PALUD	20/03/2014	LA BOUTIQUE 04120 La PALUD Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-005	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 27 : PEYRUIS	24/03/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-006	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 28 : PUJMOISSON	24/03/2014	TOTAL 92029 NANTERRE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-009	Fourniture de carburant pour les besoins du SDIS 04 Lot 29 : QUINSON	25/03/2014	DK Garage 83670 MONTMEYAN Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-017	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 1 : Direction/codis/Msq	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-018	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 3 : CIS BANON	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-019	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 7 : CIS CERESTE	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-054	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 8 : CIS CHATEAU ARNOUX	26/06/2014	LOU JAS 04160 CHATEAU ARNOUX Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-020	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 12 : CIS FORCALQUIER	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-021	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 13 : CIS GREOUX	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-022	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 18 : CIS LES MEEES	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-023	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 19 : CIS MALIJAI	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-024	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 21 : CIS MOUSTIERS	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-055	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 22 : CIS NOYERS SUR JABRON	26/06/2014	LOU JAS 04160 CHATEAU ARNOUX Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-025	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 23 : CIS ORAISON	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-026	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 24: CIS PEYRUIS	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-027	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 25 : PUIMOISSON	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-028	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 27 : CIS REILLANNE	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-029	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 28 : CIS RIEZ	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-030	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 29 : CIS SAINTE TULLE	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois

11 MARS 2015

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-056	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 31 : CIS CHATEAU ARNOUX	26/06/2014	LOU JAS 04160 CHATEAU ARNOUX Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-031	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 33 : CIS ST ETIENNE LES ORGUES	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-032	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 34 : CIS ST MARTIN DE BROMES	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-033	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 36 : CIS VALENTOLE	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois
2014-034	Fourniture de petits déjeuners et repas pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence Lot 37 : CIS VOLX	26/06/2014	ALPHA REPAS SERVICE 04300 MANE Marché à bons de commande sans minimum ni maximum 1 an renouvelable 3 fois

LISTE ANNUELLE DES MARCHES CONCLUS
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence
1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Article 133 du code des marchés publics

Marchés publics de services

Marchés publics de services d'un montant hors taxe compris entre 3.000 et 20.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-065	Maîtrise Œuvre pour la création d'une chaufferie bois énergie au Centre de Secours de Manosque	27/01/2014	Cabinet ROSTAIN et COSTE 26000 VALENCE 17 302.17€ HT
2013-066	Mission de contrôle technique concernant les travaux de rénovation thermique des locaux de la Direction Départementale des Services et Incendie de Secours et du Centre Incendie principal de Digne les Bains	08/01/2014	SOCOTEC 05000 GAP 3 600.00€ HT
2013-066 (bis)	Mission SPS concernant les travaux de rénovation thermique des locaux de la Direction Départementale des Services et Incendie de Secours et du Centre Incendie principal de Digne les Bains	08/01/2014	VERITAS 05000 GAP 3 600.00€ HT
2014-010	Vérification et entretien des portes sectionnelles et portails des Centres d'incendie et de secours du SDIS des Alpes de Haute Provence	03/03/2014	STE PERDIGON 05010 GAP Cédex 16 388.00€ HT
2014-015	Assistance Maître d'ouvrage Marché Téléphonie	15/04/2014	C-ISOP 69100 VILEURBANNE 5 950.00€ HT
2014-062	Fourniture de services de communications du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence Lot : 3 Téléphonie fixe	22/10/2014	SFR-BUSINESS TEAM 92190 MEUDON 7 132.21€ HT

RECU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Marchés publics de services d'un montant hors taxe compris entre 20.000 et 90.000 € HT

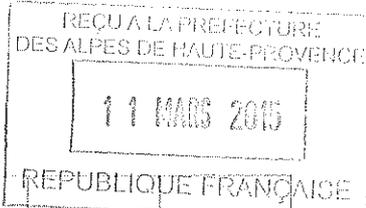
N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-031	Contrôle Obligatoire à l'air respirable Lot 3 Maintenance des bouteilles d'air respirables	30/01/2014	BCH COMPRESSEURS 73100 GREYS S/AIX 11 250.00 € HT par période pour les deux lots soit un maximum de 45 000.00€ HT pour les deux lots pour 1 an renouvelable 3 fois
2013-031	Contrôle Obligatoire à l'air respirable Lot 4 Maintenance des compresseurs d'air	30/01/2014	BCH COMPRESSEURS 73100 GREYS S/AIX 11 250.00 € HT par période pour les deux lots soit un maximum de 45 000.00€ HT pour les deux lots pour 1 an renouvelable 3 fois
2014-059	Création nouveau site Internet-Extranet-Eternet du SDIS des Alpes de Haute Provence	10/09/2014	DIGITAL SENSE 13500 MARTIGUES 30 056.00€ HT Plus 16 287.00€ HT (contrat hébergement EVOLIX)
2014-016	Location longue durée avec option d'achat et entretien de deux véhicules légers avec aptitudes tous chemins	20/06/2014	SDAD PEUGEOT 04000 DIGNE LES BAINS 41 711.52€ HT
2014-063	Fourniture de services de communications du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence Lot : 4 Téléphonie Mobile	22/10/2014	ORANGE 13331 MARSEILLE Cédex 16 34 632.78€ HT
2014-061	Fourniture de services de communications du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence Lot : 2 Téléphonie fixe accès ADSL	22/10/2014	ORANGE 13331 MARSEILLE Cédex 16 44 790.37€ HT

RECU A LA PRELECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
11 MARS 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014-060	Fourniture de services de communications du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence Lot : 1 Lignes analogiques et numériques T0 administratives	22/10/2014	ORANGE 13331 MARSEILLE Cédex 16 74 571.48 HT
2014-003	Commissaire- Preiseur – Ventes aux Enchères	18/02/2014	Hôtel des Ventes du Lubéron 04100 MANOSQUE Marché à bons de commande 1 an renouvelable 3 fois Montant maximum 25 000.00€ HT
2014-013	Prestation de formation au permis Poids Lourds (catégorie C) et remorques (catégorie EB) pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence	10/03/2014	BOYER 04700 ORAISON Marché à bons de commande 1 an renouvelable 3 fois
2014-014	Prestation de formation au permis Poids Lourds (catégorie C) et remorques (catégorie EB) pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence	10/03/2014	ECF 13016 MARSEILLE Marché à bons de commande 1 an renouvelable 3 fois

Marchés publics de services d'un montant hors taxe au-delà de 90 000.00 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2013-029	Mise en œuvre d'une architecture de faisceaux hertziens	13/01/2014	TALCO 34000 MONTPELLIER 190 020.06€ HT
2013-030	Contrôle Obligatoire à l'air respirable Lot 1 Maintenance appareils respiratoires isolants à circuit ouvert	30/01/2014	GALLIN SAS 01120 NIEVROZ 30 000.00€ HT par période maximum de 120 000.00€ pour les deux lots pour 1 an renouvelable 3 fois
2013-030	Contrôle Obligatoire à l'air respirable Lot 2 Maintenance kits d'air respirable des camions citerne feux de forêts	30/01/2014	GALLIN SAS 01120 NIEVROZ 30 000.00€ HT par période soit un maximum de 120 000.00€ pour les deux lots pour 1 an renouvelable 3 fois

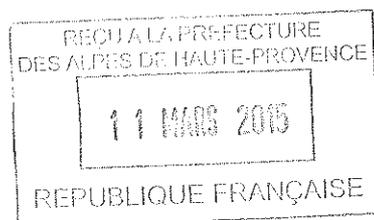


N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire
2014-064	Fourniture de services de communications du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence Lot : 5 Réseau VPN IP interconnexion des sites	08/09/2014	JAGUAR NETWORK 71 13321 MARSEILLE Cédex 16 129 294.00€ HT

Nombre de Marchés de Travaux notifiés en 2014 : **18**

Nombre de Marchés de fournitures notifiés en 2014 : **62**

Nombre de Marchés de services notifiés en 2014 : **20**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-11(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu du CASDIS du 22 janvier 2015

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 22 janvier 2015 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

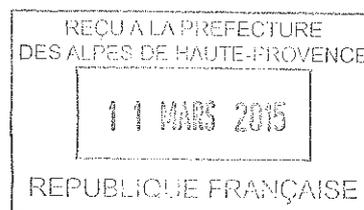


SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

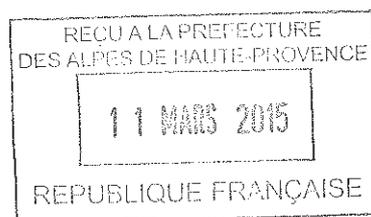
REUNION DU 22 JANVIER 2015



CASDIS DU 22 JANVIER 2015

ORDRE DU JOUR

- Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du CASDIS du 09 décembre 2015
- Rapport n°2 Avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPro)
- Rapport n°3 Avenant aux marchés de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la DDSIS et du CIS Digne les Bains
- Rapport n°4 Attribution de marchés publics – acquisition de fourniture de bureau et de papier reprographie
- Rapport n°5 Fonds d'Aide à l'Investissement des SDIS (FAI)
Demande de subvention pour l'exercice 2015
- Rapport n°6 Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM)
Demande de subvention pour l'exercice 2015
- Rapport n°7 Région Provence Alpes Côte d'Azur
Demande de subvention pour l'exercice 2015
- Rapport n°8 Budget primitif de l'exercice 2015
- Rapport n°9 Annulation des titres de soldes des investissements de la convention pluriannuelle de services et de moyens pour les années 2009, 2010, 2011
- Rapport n°10 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie bois pour le CIS de Manosque



Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Le Colonel Emmanuel CLAVAUD, Directeur Départemental du SDIS,
Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,
Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,
Le Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers.
Le sergent José VASQUEZ, représentant les SPP non-officiers.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.
Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,
Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP 04,
Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers, représenté par le sergent VASQUEZ,
Le Sergent-Chef Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

Assistaient également à la réunion :

Madame Catherine DUVAL, Directeur des services du cabinet et de la sécurité de madame le Préfet.
Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint du SDIS,
Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale.
Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des Finances et des Affaires Juridiques du Conseil Général.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Monsieur POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut vaiblement délibérer.



Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 décembre 2014

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2 : Avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPro)

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Avenants aux marchés de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la DDSIS et du CSP de Digne les Bains

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Attribution de marchés publics

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Fonds d'Aide à l'Investissement des S.D.I.S - Demande de subvention pour l'exercice 2015

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne - Demande de subvention pour l'exercice 2015

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Région Provence Alpes Côte d'Azur - Demande de subventions pour l'exercice 2015

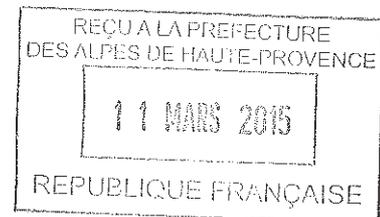
Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Budget primitif de l'exercice 2015

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il remercie les services du SDIS ainsi que madame la payeuse départementale et le directeur des finances du Conseil Général pour le travail accompli.

Il précise que, comme pour beaucoup de collectivités, le budget primitif 2015 a été compliqué à réaliser compte tenu des contraintes financières qui s'imposent aux communes, EPCI et au Département.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2015, l'objectif principal a été de contenir les dépenses de fonctionnement tout en garantissant les moyens financiers pour



assurer les missions de secours et pour la partie des investissements de réduire la voilure afin d'éviter de mettre en péril la situation financière du SDIS.

Le budget primitif 2015 s'élève à 22 733 155 euros contre 24 511 727 euros en 2014 soit une diminution de 1 778 572 euros (- 7,26 %) par rapport à 2014.

La ventilation par sections est la suivante :

Fonctionnement : 16 735 560 €
Investissement : 5 997 595 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent en masse de 168 285 euros, soit +1,02 %, par rapport à l'exercice 2014. L'analyse de cette variation nous permet de faire ressortir que les charges générales du budget (hors dette) connaissent une augmentation de + 0,64%.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le montant de la participation annuelle du Conseil Général résultera de la valeur des paramètres fixés sur la durée de la convention. Le montant de la contribution prévisionnelle 2015 s'élève à 7.869.154,00 euros soit une baisse de 0,16 % mais qui sera rectifiée dans le cadre du versement de la contribution définitive 2014 qui devrait nous apporter une recette complémentaire.

Pour les cotisations des Communes ou EPCI et en application de la délibération 2014-92 du 9 décembre 2014, la variation sera de + 1,30 %. A ce chiffre, s'ajoute pour une collectivité qui avait renforcé ses effectifs de vacataires saisonniers en 2014, l'incidence de ce renfort.

La section d'investissement, compte tenu des contraintes financières et dans le but de ne pas augmenter la dette du S.D.I.S., diminue de - 24,51 % soit - 1 946 857 euros.

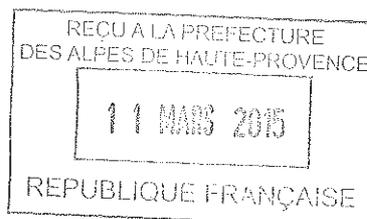
Cette variation intègre plusieurs paramètres :

- Impact des charges financières d'emprunts souscrits (+ 64 006 €),
- Application des décisions du conseil d'administration pour la mise en place de l'informatisation opérationnelle du S.D.I.S. avec le dossier « ANTARES » pour lequel sont inscrits les crédits de paiement 2015 (490 413 euros),
- Réhabilitation de la caserne d'Oraison avec l'inscription des crédits de paiement 2015 (200 000 euros),
- Le programme d'équipement véhicules, matériels et travaux d'entretien de casernements réduit de 1 866 642 euros avec la programmation suivante :

- 4 V.S.A.V.,
- 2 C.C.G.C.,
- 1 véhicule aptitude médicale,
- alerte – transmissions – informatique – logiciels,
- petits matériels,
- mobilier de bureau et autres,
- habillement
- travaux bâtiments.

Le financement des opérations d'investissement est assuré par :

- Le remboursement du F.C.T.V.A. sur les opérations de l'exercice N-1,
- L'autofinancement par l'amortissement (dont une partie est affectée au remboursement du capital des emprunts), soit 423 460 €,
- Les subventions et recettes diverses soit 776 465 €,
- Le recours à l'emprunt, soit 1 357 130 €.



Le volume d'emprunt est limité à 1 357 130 euros afin de garantir la solvabilité du SDIS et d'éviter de fortement dégrader l'épargne nette et par voie de conséquence nos ratios. Le FCTVA attendu sera de 764 465 euros et les subventions d'investissement de 12 000 euros.

La dotation au compte d'amortissement examinée en dépenses de fonctionnement s'élève à 2,9 M€. Enfin, le chapitre 024 s'élève à 160 000 euros.

Au terme de ces explications le Président FIAERT met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Annulation des titres de soldes des investissements de la convention pluriannuelle de services et de moyens pour les années 2009, 2010, 2011

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une chaufferie bois pour le CIS de Manosque

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Président FIAERT cède la parole à madame le directeur des services du cabinet et de la sécurité de madame le Préfet.

Madame DUVAL rappelle que le plan Vigipirate est toujours renforcé et qu'il y a des menaces constantes qui pèsent sur les agents publics en uniforme. Elle souligne la nécessité d'une vigilance accrue pour les sapeurs-pompiers ainsi que pour la surveillance des locaux.

Le Président FIAERT renouvelle aux sapeurs-pompiers le message délivré lors des vœux du CIS Digne les Bains. Il rappelle aux pompiers que tout le monde en a besoin et qu'il est nécessaire qu'ils prennent soins d'eux.

Au terme de ces interventions le Président lève la séance à 15 heures 30.

Le secrétaire de séance

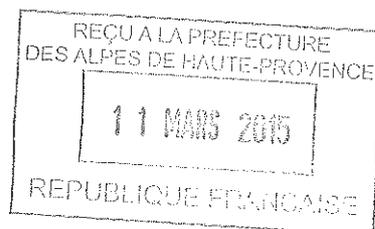


Pierre POURCIN

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015
 Nombre d'élus en exercice : 22
 Présents : 14
 Absents : 8
 Votants : 14
 Réception en Préfecture le :
 Délibération certifiée exécutoire le :
 Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient exclus :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2014

Le Vice-Président AUBERT expose :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le compte administratif et le compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (A)	10 607 494,62 €	17 526 742,62 €	28 134 237,24 €
Titres de recettes émis (B)	8 808 394,60 €	17 561 611,14 €	26 370 005,74 €
Réductions de titres ©	451 680,00 €	647 062,01 €	1 098 742,01 €
Recettes nettes (D = B - C)	8 356 714,60 €	16 914 549,13 €	25 271 263,73 €

RECU A LA PREFECTURE
 DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
 11 MARS 2015
 REPUBLIQUE FRANÇAISE

Dépenses				
Autorisations budgétaires totales (E)	10 607 494,62 €	17 526 742,62 €	28 134 237,24 €	
Mandats émis (F)	7 450 125,28 €	17 357 202,60 €	24 807 327,88 €	
Réductions de mandats (G)	35 529,57 €	144 450,68 €	179 980,25 €	
Dépenses nettes (H = F - G)	7 414 595,71 €	17 212 751,92 €	24 627 347,63 €	

Résultat brut de l'exercice			
Exoédent	942 118,89 €	0,00 €	643 916,10 €
Déficit	0,00 €	298 202,79 €	

	Résultat 2013	Part investissement	Résultat 2014	Résultat clôture 2014
Investissement	22 490,93 €	0,00 €	942 118,89 €	964 609,82 €
Fonctionnement	350 230,55 €	0,00 €	-298 202,79 €	52 027,76 €
Total	372 721,48 €	0,00 €	643 916,10 €	1 016 637,58 €

Les résultats du compte de gestion 2014 sont identiques à ceux du compte administratif 2014.

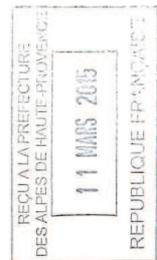
Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer, donner quitus au Président pour cet exercice et l'autoriser à signer le compte de gestion 2014.

Après que le Président se soit retiré, le Vice-Président AUBERT met le rapport aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
S.D.I.S. 04**

Numéro SIRET : 28040016900023

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL 04

M. 61



Compte administratif

BUDGET : Budget Principal (1)
Agréé au budget principal de (2)

ANNEE 2014

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (ou SDIS) ou libellé du budget annexé.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget	4
B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	5
B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses	6
B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes	7

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble	8
A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement	9
A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement	10
B1 - Balance générale - Dépenses	11
B2 - Balance générale - Recettes	12

III - Vote du compte administratif

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	13
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	21
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	22
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	23
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	24
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	30
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	31
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	32
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	33
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	34
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	35
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	36
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	38

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
A3 - Etat des provisions constituées au 31/12	Sans Objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A7 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
B1.2 - Liste des subventions versées sous le SDIS	Sans Objet
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements domés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
------------------------	------------

S.I.S. 04 - Budget Principal - CA - 2014

- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe
- C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- D - Arrêté et signatures

Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet

40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
POUR MEMOIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A
POUR MEMOIRE		
I – Le conseil d'administration a voté le budget : <ul style="list-style-type: none">- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.- avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :		
II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.		

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS		B1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N		
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)
TOTAL DU BUDGET	24 627 347,83	25 271 263,73	372 721,48
Investissement	7 414 595,71	8 356 714,60	(1) 22 490,93
Dont 1068		0,00	
Fonctionnement	17 212 751,92	16 914 549,13	(2) 350 230,55
			A3 52 027,76

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget, indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget, indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	
TOTAL des RAR	I+II	III+IV	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3
			B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1 1 016 637,58
Investissement	A2 + B2 964 609,82
Fonctionnement	A3 + B3 52 027,76

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES		B2
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)		
Chap./Art (2)	Libellés	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(1)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(1)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser élablis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Cas restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote obtenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES		B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	(II)	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	(IV)	0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A	G	H	I
Section de fonctionnement	17 212 751,92			16 914 549,13
Section d'investissement	7 414 595,71			8 356 714,60
				+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		=	
	C	I	J	K
Résultat de fonctionnement reporté (si déficit)	0,00			350 230,55 (si excédent)
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (si déficit)	0,00			22 490,93 (si excédent)

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	24 627 347,63	= G+H+I+J	25 643 985,21
---	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	=		=	
	E	K	L	M
Section de fonctionnement	0,00			0,00
Section d'investissement	0,00			0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

Section de fonctionnement	= A+C+E	17 212 751,92	= G+I+K	17 264 779,68
Section d'investissement	= B+D+F	7 414 595,71	= H+J+L	8 379 205,53
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 627 347,63	= G+H+I+J+K+L	25 643 985,21

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-9 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS		TOTAL DES TITRES EMIS	
	REELLES ET MIXTES	TOTAL	REELLES ET MIXTES	TOTAL
INVESTISSEMENT	5 775 540,09	1 639 055,62	4 945 478,84	3 411 235,76
FONCTIONNEMENT	13 864 595,02	3 348 166,90	17 212 751,92	15 338 562,37
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	19 640 135,11	4 987 222,52	20 284 041,21	4 987 222,52
				25 271 263,73

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES		OPERATIONS REELLES ET MIXTES	
011 Charges à caractère général	3 608 638,20	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	552 762,37
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 339 977,55	74 Contributions et participations	14 318 077,21
65 Autres charges de gestion courante	130 403,92	75 Autres produits de gestion courante	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	265 129,04
Total dépenses de gestion des services	13 079 019,67	Total recettes de gestion des services	15 135 966,62
66 Charges financières	762 697,74	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles	22 867,61	77 Produits exceptionnels	202 593,75
68 Dotations aux provisions	0,00	78 Reprises sur provisions	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 13 864 585,02	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES	II 15 338 562,37
MIXTES			
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :			1 473 977,35
<i>(Recettes réelles – Dépenses réelles)</i>			

OPERATIONS D'ORDRE (1)		OPERATIONS D'ORDRE (1)	
042 Opérations d'ordre entre sections	3 348 166,80	042 Opérations d'ordre entre sections	1 575 986,76
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	III 3 348 166,80	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	IV 1 575 986,76
AUTOFINANCEMENT DEGAGE			1 772 180,14

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 17 212 751,92	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 16 914 549,13
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1		RESULTAT REPORTE DE N-1	
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 350 230,55

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 17 212 751,92	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 17 264 779,68
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (2)			52 027,76

(1) DI 040 = RF 042 ; DI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DI 043 = RF 043.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES			
CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 (1)	999 871,00
13	Subventions d'investissement	0,00	831 412,52
16	Emprunts et dettes assimilées	1 006 076,60	3 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 894,97 (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00 (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 907 002,86 (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 (3)	0,00
23	Immobilisations en cours	733 265,66 (3)	113 895,32
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300,00	300,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 5 775 540,09 II	4 945 478,84

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : **830 061,25**
(Dépenses réelles – Recettes réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (4)			
		III	IV
040	Opérations d'ordre entre sections	1 575 986,76	3 348 166,90
041	Opérations patrimoniales	63 068,86	63 068,86
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 639 055,62	3 411 235,76

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = **1 772 180,14**
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)

RESULTATS ANTERIEURS			
	V	VI	VII
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		22 480,93
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I + III + V	7 414 595,71	II + IV + VI + VII 8 379 205,53
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (5) :			964 609,82

(1) Hors 1068.
(2) Y compris les programmes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
BALANCE GENERALE-DEPENSES		B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	3 608 638,20		3 608 638,20
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 339 977,55		9 339 977,55
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	130 403,92		130 403,92
66 Charges financières	762 697,74	0,00	762 697,74
67 Charges exceptionnelles	362 327,62		362 327,62
68 Dot. aux amortissements et provisions	22 867,61	362 327,62	385 195,23
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	2 985 839,28	2 985 839,28
Dépenses de fonctionnement – Total	13 864 585,02	3 348 166,90	17 212 751,92
			+

Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté

0,00

=

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

17 212 751,92

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	787 000,00	787 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	194 284,00	194 284,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 006 076,60	0,00	1 006 076,60
18 Compte de liaison : affectation (BA)	0,00		0,00
Total des programmes d'équipement	1 723 147,68		1 723 147,68
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	98 655,70	0,00	98 655,70
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	2 445 661,87	17 479,05	2 463 080,92
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3)	501 688,24	45 649,81	547 348,05
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	300,00	0,00	300,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19 Diff. sur réalisations d'immobilisations		594 722,76	594 722,76
45 Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	5 775 540,09	1 639 055,62	7 414 595,71
			+

Pour information – D 001 Solde d'exécution reporté

0,00

=

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 414 595,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir in fine des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
BALANCE GENERALE-RECETTES		B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	265 129,04		265 129,04
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	552 762,37		552 762,37
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Travaux en régie		0,00	0,00
74 Contributions et participations	14 318 077,21		14 318 077,21
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	202 593,75	1 575 966,76	1 778 560,51
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	15 338 562,37	1 575 966,76	16 914 549,13
			+
			350 230,55
			=
			17 264 779,68

Pour information – R 002 Résultat de fonctionnement reporté

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1068)	999 871,00	0,00	999 871,00
13 Subventions d'investissement	831 412,52	0,00	831 412,52
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
18 Compte de liaison : affectation (BA)	(4)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	59 670,75	59 670,75
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	210 947,18	210 947,18
22 Immobilisations reçues en affectation	(5)		0,00
23 Immobilisations en cours	113 895,32	3 398,11	117 293,43
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	300,00	0,00	300,00
28 Amortissement des immobilisations		2 985 839,28	2 985 839,28
19 Diff. sur réalisations d'immobilisations		151 380,44	151 380,44
45 Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	4 945 478,84	3 411 235,76	8 356 714,60
			+
			22 490,93
			=
			1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00
			=
			8 379 205,63

Pour information – R 001 Solde d'exécution reporté

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectue une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectue des dépenses sur des biens affectés.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		
		A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général - Avec AE / CP - Hors AE / CP	3 758 106,70 0,00 3 758 106,70	3 479 255,64 0,00 3 479 255,64	129 382,56 0,00 129 382,56	0,00 0,00 0,00	149 468,50 0,00 149 468,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 473 584,30	9 339 977,55	0,00	0,00	133 606,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante - Avec AE / CP - Hors AE / CP	133 805,00 0,00 133 805,00	130 403,92 0,00 130 403,92	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	3 401,08 0,00 3 401,08
66	Charges financières	777 594,00	598 372,73	166 325,01	0,00	3 401,08
67	Charges exceptionnelles	23 870,00	22 887,61	0,00	0,00	14 896,26
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00			1 002,39
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 997 455,00	3 348 166,90			-350 711,90
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	17 164 415,00	16 917 044,35	295 707,57	0,00	-48 336,92

0002	Pour information	0,00	0,00			
	D002 Résultat de fonctionnement reporté					

	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 164 415,00	16 917 044,35	295 707,57	0,00	-48 336,92
--	--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	515 000,45	552 782,37	0,00	0,00	-37 781,92
74	Contributions et participations	14 353 965,00	14 318 077,21	0,00	0,00	35 887,79
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	391 291,00	285 129,04	0,00	0,00	126 161,96
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	108 960,00	202 593,75	0,00	0,00	-93 633,75
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00			0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 444 865,00	1 575 986,76			-131 121,76
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	16 814 184,45	16 914 549,13	0,00	0,00	-100 364,68

0002	Pour information	350 230,55	350 230,55			
	R002 Résultat de fonctionnement reporté					

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 164 415,00	17 264 779,68	0,00	0,00	-100 364,68
--	--	----------------------	----------------------	-------------	-------------	--------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).
(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de lites ou de mandats (opérations sans réalisations).

		III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III	
		SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES				A1	
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
			Mandats émis	Charges rattachées			
011	Charges à caractère général	3 758 106,70	3 479 255,64	129 382,56	0,00	149 468,50	
60611	Eau et assainissement	12 625,00	10 888,46	0,00	0,00	1 736,54	
60612	Energie - Electricité	270 105,00	306 427,00	0,00	0,00	-36 322,00	
60613	Chauffage urbain	8 546,50	8 546,50	0,00	0,00	0,00	
60621	Combustibles	40 000,00	58 701,21	0,00	0,00	-16 701,21	
60622	Carburants	367 200,00	322 042,45	0,00	0,00	45 157,55	
60623	Alimentation	212 465,12	282 989,47	544,05	0,00	-71 108,40	
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	5 714,56	0,00	0,00	-714,56	
60631	Fournitures d'entretien	18 729,43	16 144,10	726,83	0,00	1 858,50	
60632	Fournitures de petit équipement	189 185,67	131 861,40	21 432,62	0,00	36 891,65	
60636	Habillement et vêtements de travail	29 637,56	24 726,29	3 847,97	0,00	1 263,30	
6064	Fournitures administratives	44 179,63	31 151,17	2 939,05	0,00	10 089,41	
60661	Médicaments	4 103,17	5 331,03	0,00	0,00	-1 227,86	
60662	Vaccins et sérum	1 000,00	1 008,33	0,00	0,00	-8,33	
60668	Autres produits pharmaceutiques	35 692,66	23 884,60	1 993,80	0,00	9 714,45	
6067	Produits d'intervention	20 800,00	20 798,04	0,00	0,00	1,96	
6068	Autres matériels et fournitures	14 823,11	13 129,27	477,99	0,00	1 215,85	
6132	Locations immobilières	132 850,00	85 722,02	0,00	0,00	47 127,98	
6135	Locations mobilières	361 430,00	310 277,70	0,00	0,00	51 152,30	
61521	Entretien terrains	2 480,00	2 480,00	0,00	0,00	0,00	
61522	Entretien bâtiments	104 411,23	78 429,38	24 250,20	0,00	1 731,65	
61551	Entretien matériel roulant	428 430,02	377 778,34	19 716,93	0,00	30 934,75	
61568	Entretien autres biens mobiliers	82 535,65	49 285,40	14 493,50	0,00	19 156,75	
6156	Maintenance	229 219,15	177 553,86	16 946,40	0,00	34 716,89	
616	Primes d'assurances	268 525,00	268 523,87	0,00	0,00	8 001,13	
61821	Abonnements	7 000,00	7 606,43	0,00	0,00	-606,43	
61828	Autres	16 100,00	7 659,48	12 538,90	0,00	-4 086,38	
6184	Versements à des organismes de formation	183 992,27	223 123,38	3 899,96	0,00	-33 031,07	
6185	Frais de colloques et de séminaires	250,00	44,00	0,00	0,00	206,00	
6188	Autres frais divers	18 669,62	46 425,47	0,00	0,00	-27 755,85	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 100,00	2 184,88	0,00	0,00	-84,88	
6226	Honoraires	30 000,00	17 797,21	0,00	0,00	12 242,79	
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	5 978,31	0,00	0,00	14 021,69	
6231	Annonces et insertions	5 000,00	10 774,23	0,00	0,00	-5 774,23	
6232	Fêtes et cérémonies	13 100,00	6 107,65	1 266,36	0,00	5 725,99	
6233	Foires et expositions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
6236	Catalogues et imprimés et publications	22 343,52	10 139,53	0,00	0,00	12 203,99	
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
6241	Transports de biens	12 000,00	4 616,45	4 306,00	0,00	3 077,55	
6251	Voyages, déplacements et missions	173 600,70	150 314,59	0,00	0,00	23 286,11	
6255	Frais de déménagement	3 000,00	4 662,96	0,00	0,00	-1 662,96	
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	27 688,96	0,00	0,00	2 311,04	
6262	Frais de télécommunications	155 000,00	164 446,47	0,00	0,00	-9 446,47	
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	145 000,00	159 048,85	0,00	0,00	-14 048,85	
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 000,00	6 680,57	0,00	0,00	-4 680,57	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 643,00	10 149,59	0,00	0,00	-4 506,59	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 170,00	2 422,18	0,00	0,00	-252,18	
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 473 584,30	9 339 977,55	0,00	0,00	133 606,75	

6218	Autre personnel extérieur	2 640,00	1 886,27	0,00	0,00	0,00	753,73
6331	Versement de transport	14 517,00	12 686,48	0,00	0,00	0,00	1 820,52
6332	Coalisations versées au F.N.A.L.	14 900,00	11 456,03	0,00	0,00	0,00	3 443,97
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	13 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 620,00
6336	Coalisations CNFPT et CDGFPT	51 284,00	47 622,62	0,00	0,00	0,00	3 661,38
64111	Rémunération principale titulaires	2 390 961,90	2 390 961,90	0,00	0,00	0,00	-96 466,90
64112	SFT, indemnité résidence	43 725,00	35 480,04	0,00	0,00	0,00	8 244,96
64113	NBI	16 115,00	12 794,86	0,00	0,00	0,00	3 320,14
64118	Autres indemnités titulaires	1 157 631,00	996 863,93	0,00	0,00	0,00	160 767,07
64131	Rémunérations personnel non titulaire	62 479,00	66 730,83	0,00	0,00	0,00	-24 251,83
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	2 881 842,30	2 916 086,36	0,00	0,00	0,00	-34 244,06
64145	Vacations versées aux employés	2 045,00	469,54	0,00	0,00	0,00	1 585,46
64146	Service de santé	32 945,00	77 955,47	0,00	0,00	0,00	-45 010,47
64148	Autres vacations	548 025,00	647 429,85	0,00	0,00	0,00	-98 404,85
64162	Emplois d'avenir	0,00	19 337,52	0,00	0,00	0,00	-19 337,52
64168	Autres emplois aidés	57 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 016,00
6417	Rémunérations des apprentis	39 730,00	18 638,20	0,00	0,00	0,00	21 091,80
6451	Coalisations à T.U.R.S.S.A.F.	435 953,00	333 343,71	0,00	0,00	0,00	102 609,29
6453	Coalisations aux caisses de retraites	917 496,00	876 365,61	0,00	0,00	0,00	41 130,39
6454	Coalisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 793,00	4 910,76	0,00	0,00	0,00	2 882,24
6455	Coalisations pour assurance du personnel	85 000,00	94 159,09	0,00	0,00	0,00	840,91
6458	Coils. aux autres organismes sociaux	552 375,00	525 375,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
646	Allocations de véréance	229 400,00	226 673,88	0,00	0,00	0,00	2 726,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 558,00	2 729,80	0,00	0,00	0,00	-1 171,80
65	Autres charges de gestion courante	133 805,00	130 403,92	0,00	0,00	0,00	3 401,08
6531	Indemnités	23 000,00	21 718,50	0,00	0,00	0,00	1 281,50
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 100,00	16 522,00	0,00	0,00	0,00	-422,00
6573	Subv. fonctionnement organismes publics	14 642,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00	11 922,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	79 593,00	89 443,42	0,00	0,00	0,00	-9 850,42
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A)		13 385 496,00	12 949 637,11	129 382,56	0,00	0,00	286 476,33
= (011 + 012 + 65 + 014)							
66	Charges financières (B)	777 594,00	596 372,73	166 325,01	0,00	0,00	14 896,26
6611	Intérêts réglés à l'échéance	767 594,00	729 587,10	0,00	0,00	0,00	41 006,90
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-139 097,68	166 325,01	0,00	0,00	-27 227,33
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	1 233,31	0,00	0,00	0,00	8 766,69
668	Autres charges financières	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	-7 650,00
67	Charges exceptionnelles (C)	23 870,00	22 867,61	0,00	0,00	0,00	1 002,39
6711	Intérêts moratoires, pénalités / manché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 870,00	22 867,61	0,00	0,00	0,00	2,39
68	Dotations aux provisions (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		14 166 960,00	13 589 877,45	285 707,57	0,00	0,00	302 374,98
= A + B + C + D + E							
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	2 997 455,00	3 348 166,90	0,00	0,00	0,00	-350 711,90
675	Valeurs comptables immobilisation cédée	0,00	210 947,18	0,00	0,00	0,00	-210 947,18
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	151 380,44	0,00	0,00	0,00	-151 380,44
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	2 997 455,00	2 985 839,28	0,00	0,00	0,00	11 615,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		2 997 455,00	3 348 166,90	0,00	0,00	0,00	-350 711,90

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	17 164 415,00	16 917 044,35	295 707,57	0,00	-48 336,92
0 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 164 415,00	16 917 044,35	295 707,57	0,00	-48 336,92

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	166 325,01
Montant des ICNE de l'exercice N-1	139 097,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	27 227,33

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits couverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RP 043.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES						A2
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer		Crédits annulés (2)	
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	515 000,45	552 762,37	0,00	0,00	-37 761,92
7061	Iner. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	0,00	506,00	0,00	0,00	-506,00
70978	Remb. frais par des tiers	515 000,45	552 256,37	0,00	0,00	-37 255,92
74	Contributions et participations	14 353 868,00	14 316 077,21	0,00	0,00	35 890,79
74712	Emplois d'avenir	0,00	13 008,48	0,00	0,00	-13 008,48
74718	Autres participations Etat	48 899,27	0,00	0,00	0,00	48 899,27
7473	Participation départements	8 132 452,00	8 132 452,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	5 251 836,91	5 289 908,28	0,00	0,00	-38 071,37
7475	Particip. groupements de collectivités	920 779,82	882 708,45	0,00	0,00	38 071,37
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	391 291,00	265 129,04	0,00	0,00	126 161,96
6419	Remboursements rémunérations personnel	391 291,00	263 629,04	0,00	0,00	127 661,96
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)	15 280 259,45	15 135 968,82	0,00	0,00	124 290,63
76	Produits financiers (B)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels (C)	108 960,00	202 593,75	0,00	0,00	-93 633,75
7711	Déficits et pénalités perçus	6 549,00	16 695,75	0,00	0,00	-10 146,75
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	20,00	0,00	0,00	-20,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	181 490,00	0,00	0,00	-181 490,00
7788	Autres produits exceptionnels	102 411,00	4 388,00	0,00	0,00	98 023,00
78	Reprises sur provisions (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D	15 389 319,45	15 338 562,57	0,00	0,00	30 757,08
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 444 865,00	1 575 986,76	0,00	0,00	-131 121,76
7761	Différences sur réalisations (négligées)	0,00	180 837,62	0,00	0,00	-180 837,62
7768	Neutralisation des amortissements	437 265,00	413 865,14	0,00	0,00	23 399,86
777	Quote-part sub-invest transf. opté résul	1 007 560,00	981 284,00	0,00	0,00	26 276,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 444 865,00	1 575 986,76	0,00	0,00	-131 121,76
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	16 814 184,45	16 914 549,13	0,00	0,00	-100 364,68
	Pour information	350 230,55	350 230,55	0,00	0,00	0,00
	R 002 Résultat de fonctionnement reporté	350 230,55	350 230,55	0,00	0,00	-100 364,68
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 164 415,00	17 264 779,68	0,00	0,00	-100 364,68

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + ES + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = OI 040, RF 043 = DF 042.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7522 sera négatif.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Depenses d'équipement	7 029 663,00	4 769 183,49	0,00	2 260 499,51
- Non individualisées en programmes d'équipement	4 154 565,25	3 046 015,81	0,00	1 108 569,44
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	4 154 565,25	3 046 015,81	0,00	1 108 569,44
- Individualisées en programmes d'équipement	2 875 077,75	1 723 147,68	0,00	1 151 930,07
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	2 875 077,75	1 723 147,68	0,00	1 151 930,07
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses financières	1 688 994,00	1 005 376,60	0,00	882 617,40
040 Opérations d'ordre entre sections	1 444 865,00	1 576 986,76		-131 121,76
041 Opérations patrimoniales	63 135,00	63 088,86		66,14
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	10 426 657,00	7 414 595,71	0,00	3 012 061,29

Pour information	0,00	0,00		
D 001 Solde d'exécution reporté				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 426 657,00	7 414 595,71	0,00	3 012 061,29
--	---------------	--------------	------	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	5 451 706,07	3 945 307,84	0,00	1 506 398,23
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 891 870,00	1 000 171,00	0,00	891 699,00
Opérations d'ordre entre sections	2 997 455,00	3 349 166,90		-350 711,90
041 Opérations patrimoniales	63 135,00	63 088,86		66,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE I	10 404 166,07	8 356 714,60	0,00	2 047 451,47

Pour information	22 490,93	22 490,93		
R 001 Solde d'exécution reporté				

Pour information	0,00	0,00		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 426 657,00	8 379 205,53	0,00	2 047 451,47
--	---------------	--------------	------	--------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + FdR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	4 154 555,25	3 045 015,81	0,00	1 108 539,44
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	145 518,86	98 655,70	0,00	46 863,16
2033	Frais d'insertion	15 156,00	4 644,00	0,00	10 512,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,...	130 362,86	94 011,70	0,00	36 351,16
21	Immobilisations corporelles	3 283 388,37	2 445 651,87	0,00	817 726,50
21312	Centres d'incendie et de secours	60 611,00	3 286,78	0,00	57 324,22
21531	Réseaux de transmission	123 063,91	112 853,49	0,00	10 210,42
21532	Réseaux d'alerte	82 306,00	61 673,82	0,00	20 632,18
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 041 780,43	1 595 605,41	0,00	446 175,02
21562	Matériel non mobile incendie et secours	471 751,89	344 854,84	0,00	126 897,05
21571	Ateliers	18 605,00	14 789,77	0,00	3 815,23
2183	Matériel informatique	101 865,35	74 261,30	0,00	27 604,05
2184	Matériel de bureau et mobilier	34 334,62	33 945,20	0,00	389,42
2188	Autres immobilisations corporelles	329 070,17	204 191,26	0,00	124 878,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	745 676,02	501 698,24	0,00	243 979,78
231312	Centres d'incendie et de secours	745 676,02	501 698,24	0,00	243 979,78

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DW + RAR N-1) – Mandats / Titres émis – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	TOTAL	2 875 077,75	1 723 147,88	0,00	1 151 930,07
11	CASERNE FORCALQUIER	12 525,00	976,40	0,00	11 548,60
14	CASERNE CHATEAU ARNOUX	1 084 650,99	219 234,62	0,00	875 416,37
15	CASERNE BARCELONNETTE	5 862,27	2 065,35	0,00	3 796,92
17	ANTARES	1 191 553,09	1 009 889,92	0,00	181 663,17
18	CONSTRUCTION CASERNE ORASON	70 850,40	0,00	0,00	70 850,40
19	ACQUISITION B.E.A	499 646,00	490 981,39	0,00	8 664,61

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAE, N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : CASERNE FORCALQUIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	DEPENSES	12 525,00	976,40	0,00	11 548,60	1 721 170,86
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 509,20
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 509,20
21	Immobilisations corporelles	12 525,00	976,40	0,00	11 548,60	9 447,98
21312	Centres d'incendie et de secours	12 525,00	976,40	0,00	11 548,60	976,40
21532	Réseaux d'alérite	0,00	0,00	0,00	0,00	5 357,30
21578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 942,98
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	171,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 213,68
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 213,68

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (6)		Pour l'exercice		En cumulé
c - a		c - a	d - b	
Recettes - Dépenses		-976,40		-1 721 170,86

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligations annulées en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22, et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 14
LIBELLE : CASERNE CHATEAU ARNOUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments affectés à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	DEPENSES	1 094 650,99	219 234,62	0,00	875 416,37	259 323,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	324,00	0,00	2 176,00	324,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	324,00	0,00	2 176,00	324,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 062 150,99	218 910,62	0,00	843 240,37	268 999,63
231312	Centres d'incendie et de secours	1 062 150,99	218 910,62	0,00	843 240,37	268 999,63

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments affectés à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	-219 234,62	-259 323,63
c - a	d - b	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : CASERNE BARCELONNETTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	DEPENSES	5 852,27	2 065,35	0,00	3 786,92	47 012,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 852,27	2 065,35	0,00	3 786,92	47 012,17
231312	Centres d'incendie et de secours	5 852,27	2 065,35	0,00	3 786,92	47 012,17

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soie du financement (6)	En cumulé
Recettes – Dépenses	d - b
c - a	-2 065,35
	-47 012,17

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : ANTARES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap./ Art. (1)	Libellé	Eléments affectés à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	
	DEPENSES	1 191 553,09	1 009 889,92	0,00	2 866 730,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	295 420,00	29 915,27	0,00	233 846,14
2031	Frais d'études	64 226,00	22 701,83	0,00	124 989,90
2033	Frais d'insertion	8 062,00	0,00	0,00	2 657,52
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	98 985,28
2051	Concessions, droits similaires brevets,...	223 094,00	7 213,44	0,00	7 213,44
21	Immobilisations corporelles	884 803,09	969 383,20	0,00	2 176 496,93
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	20 734,09
21531	Réseaux de transmission	843 815,34	969 383,20	0,00	2 114 601,87
21578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	187,44
2183	Matériel informatique	40 987,75	0,00	0,00	11 193,13
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	29 780,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 330,00	10 591,45	0,00	456 387,28
231312	Centres d'incendie et de secours	11 330,00	10 591,45	0,00	738,55

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Eléments affectés à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (6)	En cumulé
Recettes – Dépenses	-1 009 889,92 d - b
c - a	-2 866 730,35

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligations annulées en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 105, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 18
LIBELLE : CONSTRUCTION CARSERNE ORAISON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Eléments affrrents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)	
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12		Crédits annulés (2)
	DEPENSES	a	b	c	d	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 850,40	0,00	0,00	70 850,40	300,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00
21532	Réseaux d'alerte	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	64 350,40	0,00	0,00	64 350,40	300,00
231312	Centres d'incendie et de secours	64 350,40	0,00	0,00	64 350,40	300,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Eléments affrrents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)	
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12		Crédits annulés (2)
	RECETTES	c	d	e	f	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soie du financement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes – Dépenses	c - a	d - b	e - b	-300,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés au fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 165, 166 et 16448.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 19
LIBELLE : ACQUISITION B.E.A
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	DEPENSES		a	0,00	8 664,61	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	461,00	0,00	0,00	461,00	538,20
2033	Frais d'insertion	461,00	0,00	0,00	461,00	538,20
21	Immobilisations corporelles	499 165,00	499 981,39	0,00	8 203,61	495 133,24
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	492 185,00	487 534,80	0,00	4 650,20	491 686,65
21562	Matériel non mobile incendie et secours	7 000,00	3 446,59	0,00	3 553,41	3 446,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	RECETTES		c	0,00	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soldes du financement (6)	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a
	-490 981,39
	d - b
	-495 671,44

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats émanant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER		B2

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + ES + DM + BAC.N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés) + Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES		B3

DEPENSES FINANCIERES					
Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	1 888 994,00	1 006 376,60	0,00	882 617,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 885 994,00	1 006 076,60	0,00	879 917,40
1641	Emprunts en euros	1 085 994,00	792 198,47	0,00	293 795,53
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	213 878,13	0,00	-213 878,13
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	300,00	0,00	2 700,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	300,00	0,00	2 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + FAK N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT						B4
Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
	TOTAL	5 451 706,07	3 945 307,84	0,00	1 506 398,23	
13	Subventions d'investissement (sauf 13B)	1 247 262,00	831 412,52	0,00	415 849,48	
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	74 025,00	22 162,90	0,00	51 862,10	
1314	Subv. transf. communes	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00	
1317	Subv. transf. fonds européens	0,00	319 680,00	0,00	-319 680,00	
1318	Autres subventions d'équipement transf.	65 673,00	0,00	0,00	65 673,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	85 275,00	0,00	0,00	85 275,00	
1327	Subv. non transf. fonds européens	466 720,00	0,00	0,00	466 720,00	
1331	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	489 569,00	489 569,52	0,00	-0,62	
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	4 191 944,07	3 000 000,00	0,00	1 191 944,07	
1641	Emprunts en euros	0,00	3 000 000,00	0,00	-3 000 000,00	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	4 191 944,07	0,00	0,00	4 191 944,07	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 20A) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (4)	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	113 895,32	0,00	-113 895,32	
2312	Terrains	0,00	94 161,32	0,00	-94 161,32	
231212	Centres d'incendie et de secours	0,00	19 734,00	0,00	-19 734,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + MAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandaté / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES		B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	1 891 870,00	1 000 171,00	0,00	891 699,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	999 870,00	999 871,00	0,00	-1,00
10222	FCTVA	999 870,00	999 871,00	0,00	-1,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
16449	Opérations de tirage ligne Trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	300,00	0,00	1 700,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	300,00	0,00	1 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00		0,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + PAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS		B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellés	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'exercice, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'ajoute par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					B7
Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)	
040	DEPENSES (3)	1 444 865,00	1 575 986,76	-131 121,76	
102291	Reprise sur FCTVA	787 000,00	787 000,00	0,00	
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. nat.	31 200,00	31 200,00	0,00	
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	188 380,00	163 064,00	28 316,00	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	180 837,62	-180 837,62	
198	Neutralisation des amortissements	437 285,00	413 885,14	23 399,86	
	RECETTES (3)	2 997 465,00	3 348 166,90	-350 711,90	
040	Opérations d'ordre entre sections	2 997 465,00	3 348 166,90	-350 711,90	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	151 380,44	-151 380,44	
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	202 061,43	-202 061,43	
2182	Matériel de transport	0,00	6 812,73	-6 812,73	
2183	Matériel informatique	0,00	2 073,02	-2 073,02	
28033	Frais d'insertion	310,00	0,00	310,00	
28041	Subv. public - Bien mobilier, matériel	0,00	6 839,11	-6 839,11	
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ..	64 240,00	37 119,28	27 120,72	
28131	Bâtiments administratifs	27 285,00	26 248,61	1 036,39	
281312	Centres d'incendie et de secours construc.	410 020,00	387 636,53	22 383,47	
28153	Réseaux de transmission	95 230,00	211 291,87	-116 061,87	
281532	Réseaux d'alérie	53 670,00	47 198,05	6 471,95	
281538	Autres réseaux	0,00	0,01	-0,01	
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 620 380,00	1 600 281,33	20 098,67	
281562	Autre matériel non mobile incendie et secours	240 860,00	253 399,28	-12 539,28	
281571	Ateliers	1 000,00	1 000,00	0,00	
281578	Autre matériel et outillage technique	970,00	160,00	810,00	
28182	Matériel de transport	23 100,00	19 523,30	3 576,70	
28183	Matériel informatique	56 200,00	11 566,45	44 633,55	
28184	Matériel de bureau et mobilier	54 185,00	53 116,22	1 068,78	
28188	Autres immobilisations corporelles	48 675,00	55 087,93	-6 412,93	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	275 361,31	25 018,69	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + PAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) DF023 = RI 021, D1 040 = RF 042, RI 040 = DF 042.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	DEPENSES (3)	63 735,00	63 068,86	66,14
21312	Centres d'incendie et de secours	54 830,00	9 138,08	46 690,92
21531	Réseaux de transmission	0,00	1 464,32	-1 464,32
21532	Réseaux d'alerte	0,00	602,38	-602,38
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	3 400,00	4 432,45	-1 032,45
21562	Matériel non mobile incendie et secours	0,00	120,00	-120,00
2183	Matériel informatique	0,00	272,90	-272,90
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	215,28	-215,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 172,64	-1 172,64
231312	Centres d'incendie et de secours	4 905,00	45 649,81	-40 744,81
041	RECETTES (3)	63 735,00	63 068,86	66,14
2031	Frais d'études	40 750,00	40 746,68	3,31
2033	Frais d'inscription	18 985,00	18 924,06	60,94
2038	Avances commandées immo corporelles	3 400,00	3 398,11	1,89

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + PAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à Mobiliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES – A + B		0,00	1 987 340,60
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	1 006 076,60
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	792 198,47
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	213 878,13
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	981 264,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
102291	Reprise sur FCTVA	0,00	787 000,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	194 264,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
1 987 340,60	0,00	0,00	1 987 340,60
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		
		B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	3 986 010,28
Res ressources propres externes de l'année (a)		0,00	1 000 171,00
10222	FCTVA	0,00	989 871,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	300,00
Res ressources propres internes de l'année (b)		0,00	2 985 839,28
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
280411	Subv. public - Bien mobilier, matériel	0,00	6 839,11
28051	Concessions, droits similaires, brevets...	0,00	37 119,28
281311	Bâtiments administratifs	0,00	26 249,61
281312	Centres d'incendie et secours construc.	0,00	387 635,53
281531	Réseaux de transmission	0,00	211 291,87
281532	Réseaux d'alerte	0,00	47 198,05
281538	Autres réseaux	0,00	0,01
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	1 600 281,33
281562	Matériel non mobile incendie et secours	0,00	253 399,28
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	1 000,00
281571	Ateliers	0,00	160,00
281578	Autre matériel et outillage technique	0,00	19 523,30
28182	Matériel de transport	0,00	11 566,45
28183	Matériel informatique	0,00	53 116,22
28184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	55 097,93
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	275 361,31
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL
					IV
	3 986 010,28	0,00	22 490,93	0,00	4 008 501,21

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
Res ressources propres disponibles		1 987 340,60
Solde		4 008 501,21
V = IV - II (2)		2 021 160,61

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

BILAN EXERCICE 2014

ACTIF	EXERCICES COMPTABLES			PASSIF	EXERCICES COMPTABLES		
	2014	2013	2012		2014	2013	2012
ACTIF							
Immobilités incorporelles nettes	485 618 €	460 352 €	229 701 €	Dotations	4 365 214 €	3 974 419 €	3 974 419 €
Terrains	522 048 €	522 048 €	522 048 €	Fonds globales	4 514 474 €	4 301 603 €	4 223 751 €
Constructions	17 823 589 €	17 322 778 €	14 265 066 €	Reserves	762 599 €	762 599 €	762 599 €
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 350 508 €	1 462 691 €	417 328 €	Différences sur réalisations	-2 092 415 €	-1 649 073 €	-1 368 052 €
Immobilités corporelles en cours	1 871 590 €	1 326 924 €	2 575 655 €	Report à nouveau	350 231 €	99 647 €	333 370 €
Immobilités corporelles mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0 €	0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-298 203 €	250 083 €	-233 723 €
Autres immobilisations corporelles	17 235 364 €	16 947 706 €	15 003 577 €	Subventions transférables	1 875 283 €	1 238 254 €	1 541 812 €
Total immobilisations corporelles nettes	39 803 099 €	37 582 147 €	32 783 664 €	Subventions non transférables	190 047 €	190 047 €	162 297 €
Immobilités financières	642 €	642 €	43 820 €	Droits de rattachement du concédant de l'afaire	8 212 618 €	8 212 618 €	8 212 618 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	40 289 359 €	38 043 141 €	33 057 185 €	TOTAL FONDS PROPRES	17 879 848 €	17 380 197 €	17 619 092 €
Stocks	0 €	0 €	0 €	Provisions pour risques et charges	0 €	0 €	0 €
Créances	670 330 €	915 653 €	783 968 €	TOTAL DES DETTES	23 797 865 €	22 028 664 €	18 089 137 €
Valeurs mobilières de placement	0 €	0 €	0 €	Dettes financières à long terme	23 592 475 €	21 169 384 €	18 063 004 €
Disponibilités	718 023 €	456 445 €	709 366 €	Fournisseurs	205 390 €	460 280 €	26 133 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 388 353 €	1 372 098 €	1 493 334 €	Autres dettes à court terme	0 €	400 000 €	0 €
Comptes de régularisation	0 €	0 €	0 €	TOTAL DES DETTES COURT TERME	205 390 €	860 280 €	26 133 €
TOTAL ACTIF	41 677 714 €	39 415 243 €	35 710 323 €	Comptes de régularisation	0 €	0 €	2 094 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 669 224 €	2 898 432 €	1 399 716 €	TOTAL PASSIF	41 677 714 €	39 415 243 €	35 710 323 €
DE ROULEMENT	464 940 €	455 373 €	757 835 €				
FONDS DE ROULEMENT	1 967 434 €	2 898 432 €	1 399 716 €				



BILAN FINANCIER 2014

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (A)	10 607 494,62 €	17 526 742,62 €	28 134 237,24 €
Titres de recettes émis (B)	8 808 394,60 €	17 561 611,14 €	26 370 005,74 €
Réductions de titres ©	451 680,00 €	647 062,01 €	1 098 742,01 €
Recettes nettes (D = B - C)	8 356 714,60 €	16 914 549,13 €	25 271 263,73 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (E)	10 607 494,62 €	17 526 742,62 €	28 134 237,24 €
Mandats émis (F)	7 450 125,28 €	17 357 202,60 €	24 807 327,88 €
Réductions de mandats (G)	35 529,57 €	144 450,68 €	179 980,25 €
Dépenses nettes (H = F - G)	7 414 595,71 €	17 212 751,92 €	24 627 347,63 €
Résultat brut de l'exercice			
Excédent	942 118,89 €	0,00 €	643 916,10 €
Déficit	0,00 €	298 202,79 €	0,00 €
Résultat 2013	22 490,93 €	942 118,89 €	964 609,82 €
Investissement	0,00 €	942 118,89 €	964 609,82 €
Fonctionnement	350 230,55 €	-298 202,79 €	52 027,76 €
Total	372 721,48 €	643 916,10 €	1 016 637,58 €

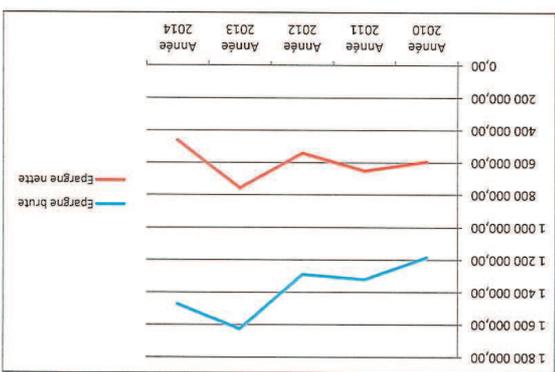
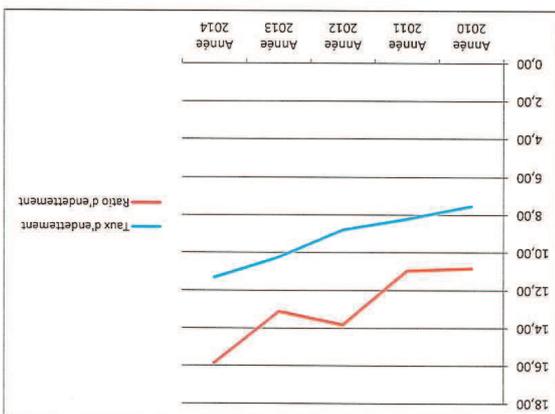
RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Section de fonctionnement			
Depenses 2014	Recettes 2014	Soide 20134	
17 212 751,92 €	16 914 549,13 €	-298 202,79 €	
Résultats propres de l'exercice 2014			
0,00 €	350 230,55 €	350 230,55 €	
Résultat antérieur à l'exercice 2014 (résultat 2013)			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Prélèvement de la section de fonctionnement			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Soide d'exécution global de l'exercice 2014			52 027,76 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014			0,00 €
Résultat net de fonctionnement			
			52 027,76 €

Section d'investissement			
Depenses 2014	Recettes 2014	Soide 2014	
7 414 595,71 €	8 356 714,60 €	942 118,89 €	
Résultats propres de l'exercice 2014			
0,00 €	22 490,93 €	22 490,93 €	
Résultat antérieur à l'exercice 2014 (résultat 2013)			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Prélèvement de la section de fonctionnement			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Soide d'exécution global de l'exercice 2014			964 609,82 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014			-654 647,05 €
Résultat net d'investissement			
			309 962,77 €

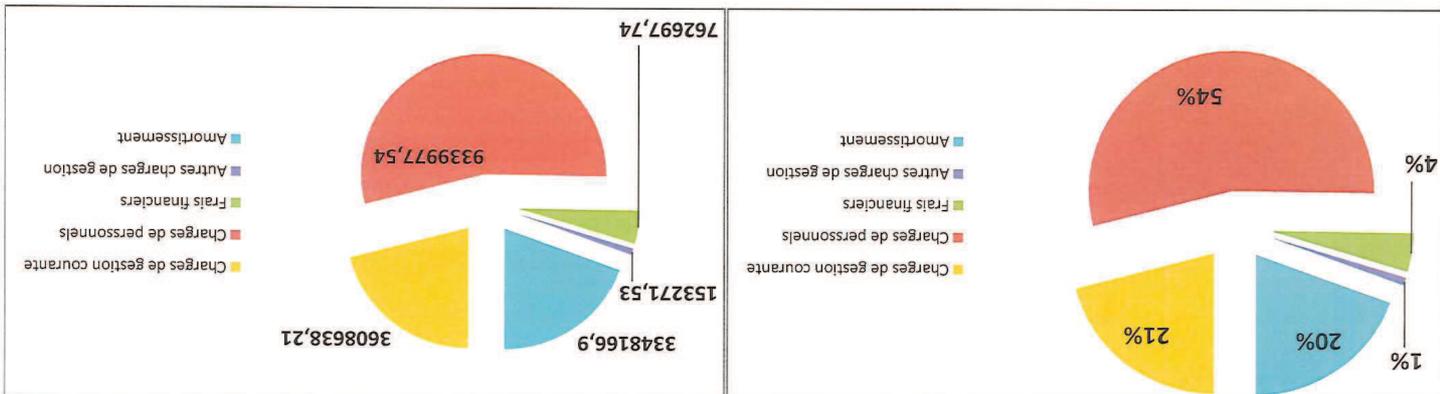
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Vue d'ensemble		2010	2011	2012	2013	2014
Section de fonctionnement						
Recettes réelles de fonctionnement		13 854 199,10	13 945 236,81	14 683 849,69	15 247 919,63	15 338 562,25
Contribution du Conseil Général		7 202 973,00	7 425 152,62	7 955 374,33	8 132 452,00	8 132 452,00
Autres contributions et participations		5 514 270,47	5 725 892,40	5 858 992,50	6 066 092,90	6 172 616,71
Autres recettes de fonctionnement		636 955,63	787 208,79	868 882,77	1 048 474,73	1 033 493,64
Depenses réelles de fonctionnement		12 167 802,84	12 621 696,17	13 389 660,76	13 617 263,41	13 864 585,02
Charges de personnel		7 830 088,69	8 286 493,90	8 926 176,90	9 222 083,55	9 339 977,54
Intérêts de la dette		417 069,06	476 596,68	543 165,99	694 220,94	726 587,10
Autres dépenses de fonctionnement		3 920 635,09	3 858 605,59	3 920 317,89	3 700 958,92	3 798 020,38
Autofinancement		1 686 396,26	1 323 540,64	1 294 188,82	1 629 756,22	1 473 977,23
Epargne brute		595 656,32	652 939,17	543 305,39	759 810,20	463 382,51
Section d'investissement		3 581 300,63	4 979 360,97	5 872 969,32	7 356 925,76	5 861 607,33
Depenses d'investissement des projets		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements du capital de la dette		590 739,94	670 601,47	750 883,43	869 946,02	1 010 594,72
Autres dépenses d'investissement		3 581 300,63	4 979 360,97	5 122 086,89	6 486 979,74	4 851 012,61
Recettes réelles d'investissement		1 406 143,91	3 870 450,71	5 253 643,41	4 814 286,08	4 945 478,84
Emprunts		1 334 143,91	639 004,44	922 068,50	834 286,08	1 945 478,84
Emprunts globales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux		16 749 103,47	17 601 057,14	19 262 630,10	20 974 189,17	19 726 192,35
Total recettes réelles		14 760 343,01	17 601 057,14	19 937 493,01	20 061 305,71	20 284 041,19
Annuité dette		1 007 809,00	1 147 198,15	1 294 049,42	1 564 166,96	1 737 181,82
Taux d'endettement au 31 décembre		7,55	8,23	8,81	10,26	11,33
Capital restant du au 31 décembre		12 853 240,00	14 514 085,00	17 918 693,00	21 430 687,00	23 385 278,00
Ratio d'endettement au 31 décembre		10,83	10,97	13,85	13,15	15,87

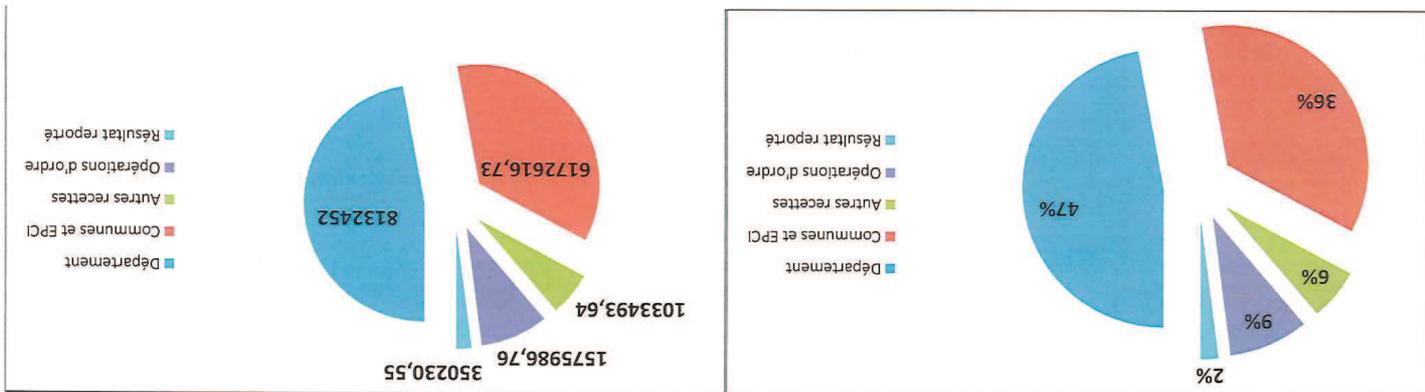


LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

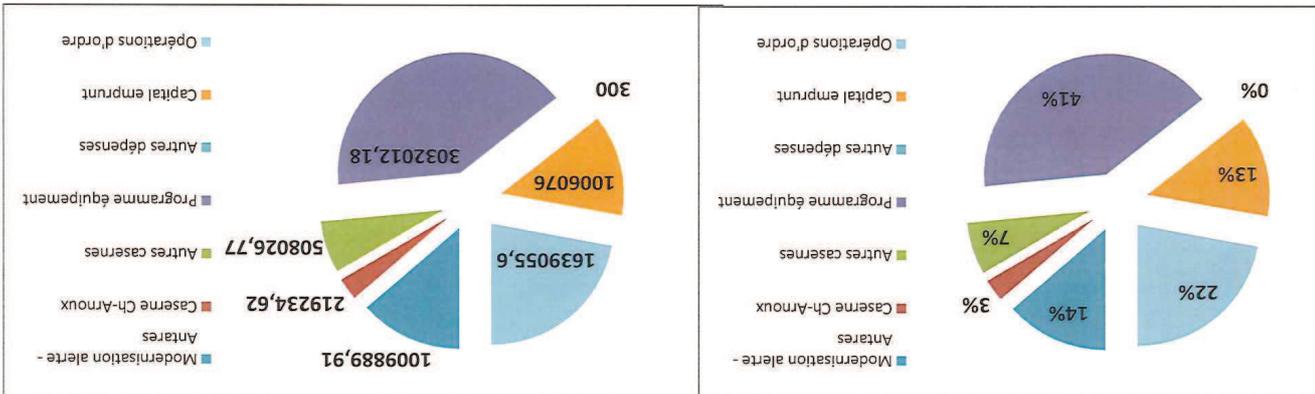


LES RECETTES



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES



LES RECETTES



LES MASSES FINANCIERES

LES CHARGES (en K€)

Dépenses réelles	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dont programme d'équipement	3 423	1 994	3 373	3 703	4 980	4 042
Dont contribution et travaux casernes	505	1 174	893	1 419	1 501	727
Dont achats et charges externes	3 684	3 518	3 723	3 787	3 568	3 609
Dont charges de personnel	7 157	7 830	8 286	8 926	9 222	9 340
Dont subventions et contingents	120	174	128	123	141	153
Dont annuité dette	1 098	1 011	1 152	1 358	1 560	1 769
Dont charges exceptionnelles	277	224	2	101	0	0
Dont cautions	0	0	43	0	0	0
Dépenses réelles	16 264	15 925	17 609	19 417	20 972	19 649

108,510638
113,397436

LES RESSOURCES (en K€)

Recettes réelles	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dont contribution des communes	4 305	4 805	4 934	5 116	5 269	5 290
Dont contribution des E.P.C.I.	627	692	711	743	797	883
Dont contribution du Département	7 076	7 203	7 432	7 955	8 132	8 132
Dont contribution Etat	1 068	1 102	717	901	832	1 525
Dont autres recettes	996	778	789	890	1 051	434
Dont emprunt	1 260	0,72	3 231	4 155	3 980	3 000
Recettes réelles	14 264	14 581	17 097	18 899	19 229	17 739

LA DETTE AU 31 DECEMBRE 20

Synthèse de votre dette au 31/12/2014 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	23 385 278 €	Taux moyen (Excl,Annuel)	3,70%	Durée de vie résiduelle	16 ans et 8 mois	Durée de vie moyenne	9 ans et 4 mois	Nombre de lignes	22
--------------------------	--------------	--------------------------	-------	-------------------------	------------------	----------------------	-----------------	------------------	----

Dettes par nature

Capital restant dû (CRD)	23 385 278 €	Taux moyen (Excl,Annuel)	3,70%
Emprunts	19 061 151 €	3,87%	19
Revolving consolidés	3 865 807 €	3,23%	3
Revolving non consolidés	458 320 €	0,93%	
Total dette	23 385 278 €	3,70%	22
Revolving disponibles	251 440 €		
Total dette + disponible	23 636 717 €		

Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 937 040 €	21,11%	
SFIL CAFIL	4 164 732 €	17,81%	
C.A CORPORATE & INVESTMENT BANK	3 939 787 €	16,85%	251 440 €
CAISSE D'EPARGNE	3 798 073 €	16,24%	
CREDIT AGRICOLE	2 850 591 €	12,19%	
Autres prêteurs	3 695 054 €	15,80%	
Ensemble des prêteurs	23 385 278 €	100,00%	251 440 €

Dettes par année

Encours moyen	21 989 037,52 €	22 803 646,12 €	21 597 744,76 €	2016
Capital payé sur la période	1 045 409,93 €	1 148 734,63 €	1 245 663,24 €	
Intérêts payés sur la période	747 888,83 €	855 169,38 €	782 123,32 €	
Taux moyen sur la période	3,71%	3,62%	3,57%	

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Excl,Annuel)
Fixe	16 804 834 €	71,86%	3,82%
Variable	1 089 186 €	4,66%	0,83%
Livret A	2 640 667 €	11,29%	2,15%
Perte	2 850 591 €	12,19%	5,58%
Ensemble des risques	23 385 278 €	100,00%	3,70%

Dettes par type de risque

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

Structures	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices	(5) Ecart d'indices hors zone euro
	(1) taux fixe simple, échange de taux structuré contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple et/ou swap (sens ou accordé (swap))	(2) taux fixe simple, échange de taux structuré contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple et/ou swap (sens ou accordé (swap))					
(F) Autres types de structures	Montant en euros	% de l'encours	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	% de l'encours	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	Montant en euros	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros	% de l'encours	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	Montant en euros	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swap)	Montant en euros	% de l'encours	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	Montant en euros	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Montant en euros	% de l'encours	-	-	12,19%	-	-
	Nombre de produits	Montant en euros	-	-	1	-	-
(A) Taux fixe simple, échange de taux structuré contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple et/ou swap (sens ou accordé (swap))	Montant en euros	% de l'encours	20 534 686 €	-	-	2 850 591 €	-
	Nombre de produits	Montant en euros	29	-	-	-	-

Taux de change réel.
Etat généré au 31/12/2014

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
simple. Taux variable simple.	24					
taux fixe contre taux variable	82,69%					
	14 817 016 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier			1			
			17,31%			
			3 101 677 €			
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 6 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retracce le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Vos banques

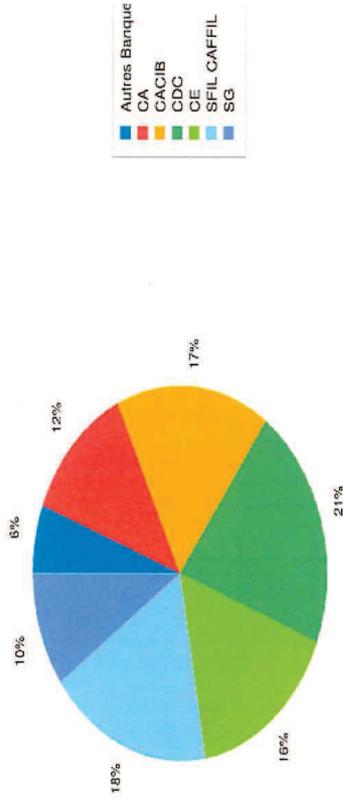
Document réalisé pour SDIS des Alpes de Haute-Provence

Vous visualisez votre dette avec les options suivantes :

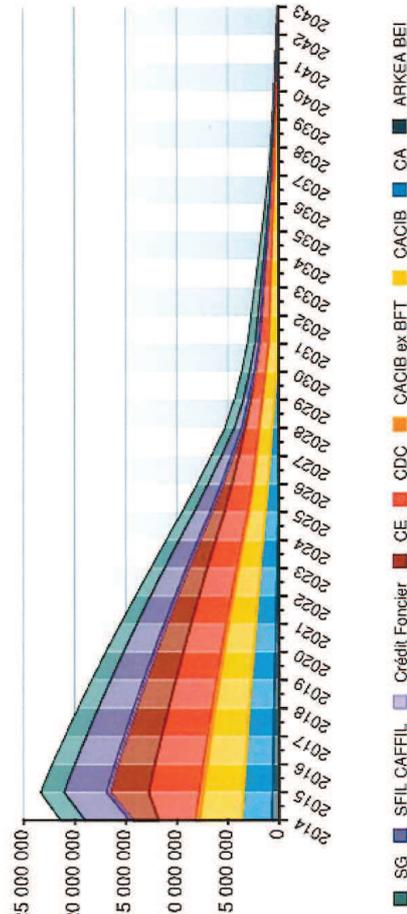
Date de visualisation : 31/12/2014

Graphiques clés

Répartition du CRD par banque



Evolution du CRD par banque



Profil d'extinction global par exercice

Document réalisé pour SDIS des Alpes de Haute-Provence

Vous visualisez votre dette avec les options suivantes :

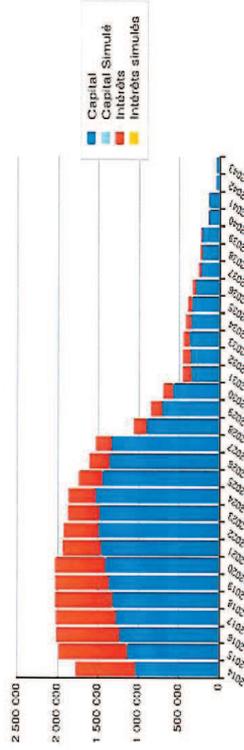
Date de visualisation : 31/12/2014

Filtre de visualisation du profil d'extinction

Revolving	oui
de type	Consolidés
Swap & option	oui

[Graphiques clés par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N](#)

Flux de remboursement



Evolution du CRD

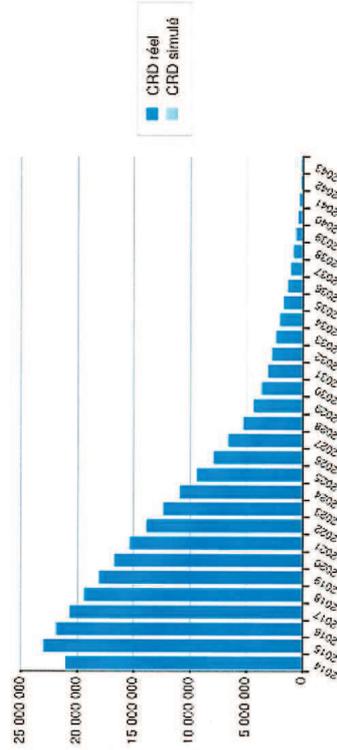


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2014	20 954 767.79 €	1 027 809.93 €	742 700.80 €	1 770 510.73 €	22 926 957.86 €
2015	22 926 957.86 €	1 130 324.63 €	* 849 442.79 €	* 1 979 767.42 €	21 796 633.23 €
2016	21 796 633.23 €	1 226 413.24 €	* 781 326.60 €	* 2 007 739.84 €	20 570 219.99 €
2017	20 570 219.99 €	1 269 303.55 €	* 745 572.29 €	* 2 014 875.84 €	19 300 916.44 €
2018	19 300 916.44 €	1 312 791.73 €	* 706 718.02 €	* 2 019 509.75 €	17 988 124.71 €
2019	17 988 124.71 €	1 358 998.85 €	* 663 732.92 €	* 2 022 731.77 €	16 629 125.86 €
2020	16 629 125.86 €	1 405 720.52 €	* 619 060.29 €	* 2 024 780.81 €	15 223 405.34 €
2021	15 223 405.34 €	1 455 364.35 €	* 476 985.91 €	* 1 932 350.26 €	13 768 040.99 €
2022	13 768 040.99 €	1 484 340.70 €	* 433 811.94 €	* 1 918 152.64 €	12 283 700.29 €
2023	12 283 700.29 €	1 476 218.15 €	* 387 633.73 €	* 1 863 851.88 €	10 807 482.14 €
2024	10 807 482.14 €	1 522 203.15 €	* 340 299.09 €	* 1 862 502.24 €	9 285 278.99 €
2025	9 285 278.99 €	1 441 426.84 €	* 293 529.33 €	* 1 734 956.17 €	7 843 852.15 €
2026	7 843 852.15 €	1 354 692.43 €	* 247 075.95 €	* 1 601 768.38 €	6 489 159.72 €
2027	6 489 159.72 €	1 322 288.60 €	* 201 805.60 €	* 1 524 074.20 €	5 166 891.12 €
2028	5 166 891.12 €	895 361.11 €	* 159 871.14 €	* 1 055 232.25 €	4 271 530.01 €
2029	4 271 530.01 €	704 701.40 €	* 136 667.64 €	* 841 369.04 €	3 566 828.61 €
2030	3 566 828.61 €	569 906.12 €	* 119 803.66 €	* 689 709.78 €	2 996 922.49 €
2031	2 996 922.49 €	345 870.86 €	* 103 924.56 €	* 449 795.42 €	2 651 051.63 €
2032	2 651 051.63 €	354 427.42 €	* 91 446.96 €	* 445 874.38 €	2 296 624.21 €
2033	2 296 624.21 €	363 454.69 €	* 78 266.49 €	* 441 721.18 €	1 933 169.52 €
2034	1 933 169.52 €	344 428.94 €	* 65 368.74 €	* 409 797.68 €	1 588 740.58 €
2035	1 588 740.58 €	333 906.80 €	* 53 089.10 €	* 386 995.90 €	1 254 833.78 €
2036	1 254 833.78 €	286 476.98 €	* 42 164.24 €	* 328 641.22 €	968 356.80 €
2037	968 356.80 €	221 510.09 €	* 32 154.68 €	* 253 664.77 €	746 846.71 €
2038	746 846.71 €	211 296.61 €	* 23 731.22 €	* 235 027.83 €	535 550.10 €
2039	535 550.10 €	209 795.45 €	* 15 868.30 €	* 225 663.75 €	325 754.65 €
2040	325 754.65 €	122 047.79 €	* 9 696.14 €	* 131 743.93 €	203 706.86 €
2041	203 706.86 €	125 039.82 €	* 5 359.46 €	* 130 399.28 €	78 667.04 €
2042	78 667.04 €	39 333.32 €	* 2 237.09 €	* 41 570.41 €	39 333.72 €
2043	39 333.72 €	39 333.72 €	* 860.44 €	* 40 194.16 €	0.00 €
		23 954 767.79 €	* 8 430 205.12 €	* 32 384 972.91 €	

Grade	Emploi	Nom - Prénom	Echelon	IM au 31-12-2012	NBI	Observations
Attaché	Chef service finances - contrôle de gestion	JULIEN Jean-Christophe	10*	584	25	
Rédacteur pp1 1 ^{er} classe	Responsable administratif et financier	BRUN Corine	8*	524	25	
Rédacteur pp1 2 ^e classe	Cher service ressources administratives et juridiques	MICHEL Marie-France	6*	449	25	
Rédacteur pp2 2 ^e classe	Cher service personnel et développement du volontariat	ALLEMANN Elisabeth	10*	445	25	
Rédacteur pp2 2 ^e classe	Assistante de direction - chargée de communication	ROUX Corinne	7*	390	20	
Rédacteur	Assistante service finances - contrôle de gestion	FOURNIER Aurélien	9*	400		passé le 28/11/2012
Adjt Adm. Ppt 2 ^e cl	Assistante service finances - contrôle de gestion	LEBRE Valérie	10*	379		
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante administrative service formation	AYALA CAVUELA Sabrina	5*	314		actuellement à mi-temps de droit
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante administrative Gpt Nord	CERTANO Veronique (ex ABBS)	7*	314		en mi-temps thérapeutique
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante administrative Gpt Centre	BOYER Françoise	8*	325		temps partiel 80%
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante service prévention	LECOURET Laure	6*	316		temps partiel 80%
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante administrative service formation	MERY Marie-Pierre	6*	316		temps partiel 80%
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante service personnel et développement du volontariat	QUINTAL-MILLES Fernand	6*	316		
Adjt Adm. 1 ^{er} classe	Assistante service finances - contrôle de gestion	RIESS Corinne	6*	316		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante Gpt Santé et sécurité - santé et secours médical	AGUIS Sylvie	6*	316		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante Gpt Santé et sécurité - santé et secours médical	AGUIS Xavier	6*	316		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante service prévention	SUËBE Françoise	6*	316		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante Gpt Santé et sécurité - santé et secours médical	AGUIS Sylvie	6*	311		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante administrative service formation	BARBE Evelyne	5*	314		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante administrative service formation	BERTORELLO Isabelle	4*	311		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante administrative Gpt Nord	BILLAL Etienne	4*	311		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante administrative GMT	FUÛS Emile	2*	309		transformation poste M NERVY
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante service ressources administratives et juridiques	MGAUD Nathalie	7*	315		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante administrative services prévention et opérations	ODDOU Christine	7*	315		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante administrative service formation	RAMBAUD Caroline	2*	309		temps partiel 80%
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante Gpt Santé et sécurité - hygiène et sécurité	RAPONI Eliane	6*	313		
Adjt Adm. 2 ^e classe	Assistante du gpt Sud	TESTANIERE Liliane	7*	315		
Pharmacie contractuel	service de santé et de secours médical	DUFRE Anne-Marie	1*	379		
Apprentie	groupement des ressources humaines et financières	CEXUS PRATO Gwendoline		188		5% du taux du SMIC - recrutée le 04/09/2009
Contractuelle	service hygiène et sécurité	GALLARD Etude esse AUDIER		351		81% du taux du SMIC - recrutée le 04/09/2009
Contractuelle	service formation - sport	LESANT Delphine	1*	308		79% du taux du SMIC - recrutée le 13/09/2010
Contractuel	service prévention	BONNOME Vincent	1*	308		le 01/11/2007 sans poste ouvert
Volontaires civiques	8 postes de volontaires civiques	THOMAS trevaux	1*	308		fin du contrat à durée déterminée le 08/12/12
Ingénieur	Ingénieur bâtimentaire	BOUJOT Christophe	6*	496		2 postes pourvus - 6 postes non pourvus
Agent de maîtrise	Assistant Gpt moyens techniques - transmission/informatique	LONGERON Jérôme	7*	338		En disponibilité pour convalescence personnelle 08/08/2012
Adjt technique Ppt 2 ^e cl.	Assistant Gpt moyens techniques - matériels	LAUZE Denis	10*	379		
Adjt technique 2 ^e cl.	Opérateur CTA/CODIS	DELEUIL Jean-Luc	8*	319		
Adjt technique 2 ^e cl.	Assistant Gpt moyens techniques - transmission/informatique	GRUSON Nicolas	5*	312		
Adjt technique 1 ^{er} cl.	Assistant Gpt moyens techniques	JOUBERT Jonathan	3*	311		
Adjt technique 2 ^e cl.	Assistant Gpt moyens techniques	X	1*	308		transformation poste M LONGERON

Nombre total : 47

2 attachés
1 rédacteur ppt 1ère classe
2 rédacteurs dont 1 non pourvu
8 adjoints administratifs ppt 2ème classe
11 adjoints administratifs 2^e cl

14 062
120

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
IV	D

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :

Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :
 20 février 2015

Présenté par (1) :
 A. le Digne le Baron le 03 Mars 2015

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
 A. le Digne le Baron, le 03 Mars 2015
 Les membres du conseil d'administration,

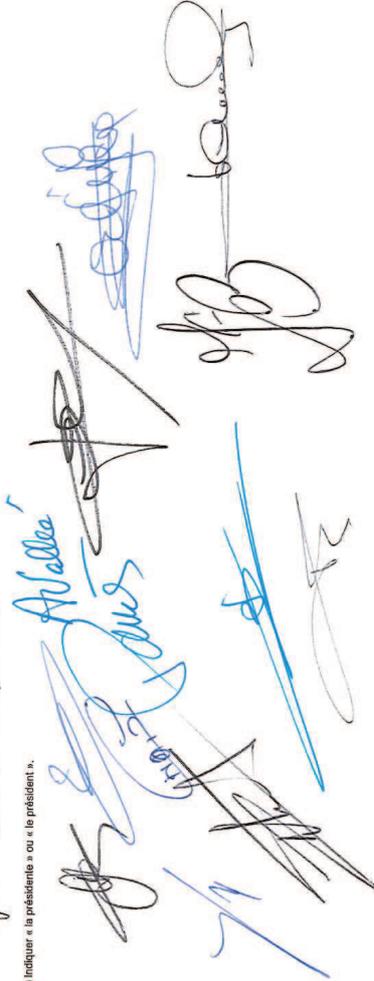
Le Président du CASDIS

Claude FIAERT



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A. le Digne le Baron, le 03 Mars 2015

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



RECU A LA PREFECTURE
 DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
 11 Mars 2015
 REPUBLIQUE FRANÇAISE

Libellé du poste comptable : P.DEP DES ALPES-DE-HA
 Budget collectivité : S.D.I.S DES A.H.P-BUDGET P
 Filtre : Edition Provisoire : 0
 Filtre : A Viser : 1
 Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

ORIGINE DOCUMENT : violette.renaux

19900 S.D.I.S DES A.H.P-BUDGET PRINC

P.DEP DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENC

004090

La Chambre régionale des comptes

Mme Violette RENAUD

DU 01/01/2014 AU 03/02/2015

PRÉSENTÉ À

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

AVANT EXERCICE AU COURS DE LA GESTION

**S.D.I.S DES A.H.P - BUDGET PRI
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2014**

Date d'édition : 03/02/2015

N° CODIQUE 004090

P.DEP DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 19900

N° de SIRET 28040016900023



SOMMAIRE

PAGES

3	1 Bilan synthétique	Etat I-1
4	2 Bilan	Etat I-2
5	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3
13	4 Compte de résultat	Etat I-4
14	5 Annexe	
18	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5
19	Exécution budgétaire	
21	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1
22	2 Résultats d'exécution	Etat II-2
23	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3
24	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4
28	Comptabilité des deniers et valeurs	
38	1 Balance des comptes	Etat III-1
39	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2
67	Page des signatures	
68		

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF NET (1)		PASSIF	
Total	Total	Total	Total
485,62	485,62	41 677,71	41 677,71
Immobilisations incorporelles (nettes)		Comptes de régularisations	0,00
Terrains	522,05	TOTAL DETTES	23 797,87
Constructions	17 823,59	Total dettes à court terme	205,39
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 350,51	Autres dettes à court terme	0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 871,59	Fournisseurs (2)	205,39
Immobilisations affectées	0,00	Dettes financières à long terme	23 592,48
Autres immobilisations corporelles	17 235,36	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	39 803,10	TOTAL FONDS PROPRES	17 879,85
Immobilisations financières	0,64	Autres fonds propres	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	40 289,36	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	8 212,62
Autres immobilisations corporelles	17 235,36	Subventions transférables	1 875,28
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et	0,00	Subventions non transférables	190,05
Autres immobilisations corporelles	17 235,36	Résultat de l'exercice	-298,20
Immobilisations affectées	0,00	Report à nouveau	350,23
Immobilisations corporelles en cours	1 871,59	Différences sur réalisations d'immobilisations	-2 092,42
Immobilisations affectées	0,00	Réserves	762,60
Autres immobilisations corporelles	17 235,36	Fonds globalisés	4 514,47
Total immobilisations corporelles (nettes)	39 803,10	Dotations	4 365,21
Immobilisations financières	0,64		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 388,35		
Autres actifs circulant	0,00		
Disponibilités	718,02		
Stocks	0,00		
Créances	670,33		
Immobilisations corporelles de placement	0,00		
Autres actifs circulant	0,00		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 388,35		
Comptes de régularisations	0,00		
TOTAL ACTIF	41 677,71		

(1) Déduction faite des amortissements et provisions
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

EXERCICE N-1	EXERCICE N			ACTIF
	NET	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	BRUT	
16 271,40	9 432,29	6 839,11	16 271,40	Subventions d'équipement versées
444 081,16	476 186,10	202 903,95	679 090,05	Autres immobilisations incorporelles
				Immobilisations incorporelles en cours
				ACTIF
		0,00	522 048,62	En titre propriété : Terrains
522 048,62	522 048,62		20 556 344,04	En titre propriété: Constructions
17 322 778,59	17 823 589,84	2 732 754,20	4 516 469,90	En titre propriété: Constr sol d'autrui
			2 165 961,59	En titre propriété: Réseaux divers
1 462 691,03	2 350 508,31	13 813 296,39	30 193 742,97	IMMOBILISE
			16 380 446,58	En titre prop: Matériel incendie secours
15 999 156,68	16 380 446,58			En titre propriété : Oeuvres d'art
				En toute propriété : Autres immob corpo
948 549,91	854 917,56	5 611 043,96	6 465 961,52	En toute propriété : Immob en cours
1 326 924,71	1 871 590,26	0,00	1 871 590,26	En titre prop: Immob affectées à un BA
				En titre prop: Immob affectées, concédées
				Recues mise à dispo : Terrains
				Recues mise à dispo : Constructions
				Recues mise à dispo : Constr sol autrui
				Recues mise à dispo : Réseaux divers
				Recues mise à dispo : Mat incend secours
38 042 502,10	40 288 719,56	24 532 799,20	64 821 518,76	MONTANT A REPORTER

EXERCICE N-1	EXERCICE N	ACTIF	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
NET	NET		
		REPORT	
38 042 502,10	40 288 719,56	64 821 518,76	24 532 799,20
		Regues mise à dispo : Autres immob corpo	
		Regues suite affectat : Terrains	
		ACTIF	
		Regues suite affectat : Constructions	
		Regues en affectat : Construc sol autrei	
		Regue affecta: Install mater outill tech	
		Regues suite affectat : Oeuvres d art	
		IMMOBILISE	
		Regues en affectat : Autres immob corpo	
		Participations et créances rattachées	
		Autres titres immobilisés	
		Prêts	
		(SUTTE)	
642,45	642,45	642,45	0,00
		Immob financières : Autres créances	
38 043 144,55	40 289 362,01	64 822 161,21	24 532 799,20
		ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	

EXERCICE N-1	EXERCICE N			ACTIF
	NET	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	BRUT	
				Stocks et en cours: Production
				Autres stocks
				Redevables et comptes rattachés
	182 541,59	0,00	166 577,67	Créances irrécouvrables adm par juge
				Créances sur l'Etat et collec publiques
	427 085,52	0,00	441 156,88	Créances sur les budgets annexes
				Opérations pour le compte de tiers
				CIRCUANT
	306 026,29	0,00	62 595,06	Créances: Autres créances
				Valeurs mobilières de placement
				Disponibilités
	456 445,78	0,00	718 022,87	Charges constatées d'avance
				ACTIF CIRCUANT TOTAL II
	1 372 099,18	0,00	1 388 352,48	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

En milliers d'Euros

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
POSTES		
Impôts et taxes perçus	14 318,08	14 209,82
Dotations et subventions reçues	552,76	553,33
Autres produits	0,00	0,37
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	14 870,84	14 763,52
Traitement, salaires, charges sociales	9 001,19	8 875,87
Achats et charges externes	3 597,95	3 562,64
Participations et interventions	108,69	111,01
Dotations aux amortissements et provisions	2 985,84	2 551,99
Autres charges	106,07	102,27
Charges courantes non financières	15 799,73	15 203,78
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-928,89	-440,27
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	762,70	690,55
RESULTAT COURANT FINANCIER	-762,70	-690,55
RESULTAT COURANT	-1 691,59	-1 130,81
Produits exceptionnels	1 778,58	1 591,93
Charges exceptionnelles	385,20	210,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 393,39	1 381,40
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-298,20	250,58

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Produits services, domaine et ventes div	552 762,37	553 326,69
Production stockée		
Travaux en régie		
Reprise sur amortissements et provisions		
Plus non financiers : Transferts charges		
Autres produits		373,00
Contributions	14 318 077,21	14 209 815,67
Autres participations		
TOTAL I	14 870 839,58	14 763 515,36
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	7 165 783,34	7 044 356,99
Charges sociales	1 835 403,77	1 831 517,62
Achats et charges externes	3 597 952,70	3 562 637,95
Impôts et taxes	84 346,90	76 283,92
Dotations amortissements des immob	2 985 839,28	2 551 992,23
Dotations aux amortissements sur charges		
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges	21 718,50	23 982,52
Contributions obligatoires	16 522,00	16 375,00

COMpte DE RESULTAT 2014

19900-S.D.T.S DES A.H.P-BUDGET PRINC



P.DEP DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENC

004090

Exercice 2014

I-4

POSTES	EXERCICEN	EXERCICEN -1
Participations		
Particip et interventions : Subventions	92 163,42	94 636,61
TOTAL II	15 799 729,91	15 203 762,94
1-RESULTATD'EXPLOITATION(I-II)	-928 890,33	-440 267,48
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Chains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Produits financ : Reprises provisions		
Pds financiers: Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Peres de change		
Charges netes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	762 697,74	690 547,46
2-RESULTATFINANCIER (III-IV)	-762 697,74	-690 547,46
3-RESULTATCOURANT(I-II+III-IV)	-1 691 588,07	-1 130 814,94

COMPTÉ DE RESULTAT 2014

19900-S.D.S DES A.H.P.-BUDGET PRINC



P.D. DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENC

004090

Exercice 2014

I-4

POSTES		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Pds excep op gestion : Subventions			
Pds excep op gestion : Autres opérations	16 715,75	37 462,23	
Produits des cessions d'immobilisations	181 490,00	132 060,00	
Différences sur réalisations (négatives)	180 837,62	78 467,93	
Neutralisation des amortissements	413 885,14	323 141,44	
Pds excep op capital : Autres opérations	985 652,00	1 020 794,71	
Pds excep : Reprises sur provisions			
Pds excep : Transferts de charges			
TOTAL V	1 778 580,51	1 591 926,31	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charg excep op gestion : subventions			
Chg excep op gestion : Autres opérations	22 867,61		
Chg comptable des immo cédées	210 947,18	99 939,83	
Différences sur réalisations (positives)	151 380,44	110 588,10	
Chg excep op capital : Autres opérations			
Dotations amo et prov (exceptionnel)			
TOTAL VI	385 195,23	210 527,93	
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 393 385,28	1 381 398,38	
5-TOTALES PRODUITS (+III+V)	16 649 420,09	16 355 441,67	

COMpte DE RESULTAT 2014

19900-S.D.L.S DES A.H.P-BUDGET PRINC



Le Trésor Public ou Service de Saufeur Local

P.D.E.P DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

004090

Exercice 2014

I-4

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 607 494,62	17 526 742,62	28 134 237,24
Titres de recettes émis (b)	8 808 394,60	17 561 611,14	26 370 005,74
Réductions de titres (c)	451 680,00	647 062,01	1 098 742,01
Recettes nettes (d = b - c)	8 356 714,60	16 914 549,13	25 271 263,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 607 494,62	17 526 742,62	28 134 237,24
Mandats émis (f)	7 450 125,28	17 357 202,60	24 807 327,88
Annulations de mandats (g)	35 529,57	144 450,68	179 980,25
Dépenses nettes (h = f - g)	7 414 595,71	17 212 751,92	24 627 347,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	942 118,89	298 202,79	643 916,10
(h-d) Déficit			

RESULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal				
Investissement	22 490,93	0,00	942 118,89	964 609,82
Fonctionnement	350 230,55	0,00	-298 202,79	52 027,76
TOTAL I	372 721,48	0,00	643 916,10	1 016 637,58
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III				
TOTAL I + II + III	372 721,48	0,00	643 916,10	1 016 637,58

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON
PERSONNALISÉS**

19900 -S.D.T.S DES A.H.P -BUDGET PRINC



ETAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	1 885 994,00		1 885 994,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	115 518,86	145 518,86
21	Immobilisations corporelles	2 180 887,00	1 082 501,37	3 263 388,37
23	Immobilisations en cours	266 000,00	479 678,02	745 678,02
27	Autres immobilisations financières	3 000,00		3 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 365 881,00	1 677 698,25	6 043 579,25
Programme n° 11	Programme d'équipement n° 11		12 525,00	12 525,00
Programme n° 14	Programme d'équipement n° 14	947 620,00	147 030,99	1 094 650,99
Programme n° 15	Programme d'équipement n° 15		5 852,27	5 852,27
Programme n° 17	Programme d'équipement n° 17	786 086,00	405 467,09	1 191 553,09
Programme n° 18	Programme d'équipement n° 18		70 850,40	70 850,40
Programme n° 19	Programme d'équipement n° 19	400 000,00	99 646,00	499 646,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATIONS	2 133 706,00	741 371,75	2 875 077,75
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 499 587,00	2 419 070,00	8 918 657,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 444 865,00	180 837,62	1 625 702,62
041	Opérations patrimoniales		63 135,00	63 135,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 444 865,00	243 972,62	1 688 837,62
TOTAL GENERAL		7 944 452,00	2 663 042,62	10 607 494,62

ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	1 Total prévisions	2 Emissions	3 Annulations	4 = 2-3 DEPENSES nettes	5 = 1-4 Solde prévisions/ réalisations
16	1 885 994,00	1 013 188,03	7 111,43	1 006 076,60	879 917,40
20	145 518,86	98 655,70		98 655,70	46 863,16
21	3 263 388,37	2 445 992,30	330,43	2 445 661,87	817 726,50
23	745 678,02	522 558,66	20 860,42	501 698,24	243 979,78
27	3 000,00	300,00		300,00	2 700,00
SOUS-TOTAL	6 043 579,25	4 080 694,69	28 302,28	4 052 392,41	1 991 186,84
Programme n° 11	12 525,00	976,40		976,40	11 548,60
Programme n° 14	1 094 650,99	219 755,31	520,69	219 234,32	875 416,37
Programme n° 15	5 852,27	2 065,35		2 065,35	3 786,92
Programme n° 17	1 191 553,09	1 016 596,52	6 706,60	1 009 889,92	181 663,17
Programme n° 18	70 850,40				70 850,40
Programme n° 19	499 646,00	490 981,39		490 981,39	8 664,61
SOUS-TOTAL	2 875 077,75	1 730 374,97	7 227,29	1 723 147,68	1 151 930,07
TOTAL	8 918 657,00	5 811 069,66	35 529,57	5 775 540,09	3 143 116,91
040	1 625 702,62	1 575 986,76		1 575 986,76	49 715,86
041	63 135,00	63 068,86		63 068,86	66,14
TOTAL	1 688 837,62	1 639 055,62		1 639 055,62	49 782,00
TOTAL GENERAL	10 607 494,62	7 450 125,28	35 529,57	7 414 595,71	3 192 898,91

**ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	900 000,00	99 870,00	999 870,00
13	Subventions d'investissement	12 000,00	1 235 262,00	1 247 262,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 038 452,00	953 492,07	4 991 944,07
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	2 000,00	10 500,00	12 500,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00
024	Produits de cessions (recettes)	90 000,00	-181 490,00	-91 490,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 044 452,00	2 117 634,07	7 162 086,07
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 044 452,00	2 117 634,07	7 162 086,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 900 000,00	459 782,62	3 359 782,62
041	Opérations patrimoniales		63 135,00	63 135,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 900 000,00	522 917,62	3 422 917,62
001	Solde d'exécution de la section d'invest		22 490,93	22 490,93
TOTAL GENERAL		7 944 452,00	2 663 042,62	10 607 494,62

ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
10	999 870,00	999 871,00		999 871,00	-1,00
13	1 247 262,00	1 163 092,52	331 680,00	831 412,52	415 849,48
16	4 991 944,07	3 120 000,00	120 000,00	3 000 000,00	1 991 944,07
21	12 500,00				12 500,00
23	2 000,00	113 895,32		113 895,32	-113 895,32
27	300,00	300,00		300,00	1 700,00
024	-91 490,00				-91 490,00
SOUS-TOTAL	7 162 086,07	5 397 158,84	451 680,00	4 945 478,84	2 216 607,23
TOTAL	7 162 086,07	5 397 158,84	451 680,00	4 945 478,84	2 216 607,23
040	3 359 782,62	3 348 166,90		3 348 166,90	11 615,72
041	63 135,00	63 068,86		63 068,86	66,14
TOTAL	3 422 917,62	3 411 235,76		3 411 235,76	11 681,86
001	22 490,93				22 490,93
TOTAL GENERAL	10 607 494,62	8 808 394,60	451 680,00	8 356 714,60	2 250 780,02

ETAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	3 534 563,00	223 543,70	3 758 106,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 195 818,00	277 766,30	9 473 584,30
65	Autres charges de gestion courante	126 030,00	7 775,00	133 805,00
66	Charges financières	787 784,00	-10 190,00	777 594,00
67	Charges exceptionnelles	23 080,00	790,00	23 870,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 667 275,00	499 685,00	14 166 960,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 900 000,00	459 782,62	3 359 782,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 900 000,00	459 782,62	3 359 782,62
TOTAL GENERAL		16 567 275,00	959 467,62	17 526 742,62



19900-S.D.T.S DES A.H.P-BUDGET PRINC

ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	I Total prévisions	2 Emissions	3 Annulations	DEPENSES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
011	3 758 106,70	3 608 953,08	314,88	3 608 638,20	149 468,50
012	9 473 584,30	9 345 015,67	5 038,12	9 339 977,55	133 606,75
65	133 805,00	130 403,92		130 403,92	3 401,08
66	777 594,00	901 795,42	139 097,68	762 697,74	14 896,26
67	23 870,00	22 867,61		22 867,61	1 002,39
TOTAL	14 166 960,00	14 009 035,70	144 450,68	13 864 585,02	302 374,98
042	3 359 782,62	3 348 166,90		3 348 166,90	11 615,72
TOTAL	3 359 782,62	3 348 166,90		3 348 166,90	11 615,72
TOTAL GENERAL	17 526 742,62	17 357 202,60	144 450,68	17 212 751,92	313 990,70

**ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	391 291,00		391 291,00
70	Comptes de produits	515 000,00	0,45	515 000,45
74	Contributions et participations	14 107 059,00	246 909,00	14 353 968,00
76	Produits financiers	100,00		100,00
77	Produits exceptionnels	108 960,00	181 490,00	290 450,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 122 410,00	428 399,45	15 550 809,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 444 865,00	180 837,62	1 625 702,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 444 865,00	180 837,62	1 625 702,62
002	Résultat de fonctionnement reporté		350 230,55	350 230,55
TOTAL GENERAL		16 567 275,00	959 467,62	17 526 742,62



ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
013	391 291,00	265 129,04		265 129,04	126 161,96
70	515 000,45	576 372,37	23 610,00	552 762,37	-37 761,92
74	14 353 968,00	14 941 529,22	623 452,01	14 318 077,21	35 890,79
76	100,00				100,00
77	290 450,00	202 593,75		202 593,75	87 856,25
TOTAL	15 550 809,45	15 985 624,38	647 062,01	15 338 562,37	212 247,08
042	1 625 702,62	1 575 986,76		1 575 986,76	49 715,86
TOTAL	1 625 702,62	1 575 986,76		1 575 986,76	49 715,86
002	350 230,55				350 230,55
TOTAL GENERAL	17 526 742,62	17 561 611,14	647 062,01	16 914 549,13	612 193,49

ETAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Dépenses		
		1 Émission	2 Annulations	3 = 1 - 2 Dépenses nettes
1641	Emprunts en euros	799 309,90	7 111,43	792 198,47
16441	Opérations afferentes à l'emprunt	213 878,13		213 878,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 013 188,03	7 111,43	1 006 076,60
2033	Frais d'insertion	4 644,00		4 644,00
2051	Concessions et droits similaires, brevet	94 011,70		94 011,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	98 655,70		98 655,70
21312	Centres d'incendiet de secours	3 286,78		3 286,78
21531	Réseaux de transmission	112 853,49		112 853,49
21532	Réseaux d'alerte	61 873,82		61 873,82
21561	Matériel mobile d'incendiet de secours	1 595 605,41		1 595 605,41
21562	Matériel non mobile d'incendiet de sec	345 185,27	330,43	344 854,84
21571	Ateliers	14 789,77		14 789,77
2183	Matériel informatique	74 261,30		74 261,30
2184	Autres matériels de bureau et mobilier	33 945,20		33 945,20
2188	Autres	204 191,26		204 191,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 445 992,30	330,43	2 445 661,87
23132	Centres d'incendiet de secours	522 558,66	20 860,42	501 698,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	522 558,66	20 860,42	501 698,24
275	Dépôts et cautionnements versés	300,00		300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	300,00		300,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPÉRATIONS	4 080 694,69	28 302,28	4 052 392,41
Programme n° 2131211	Centres d'incendiet de secours	976,40		976,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Programme d'équipement n° 11	976,40		976,40
Programme n° 203314	Frais d'insertion	324,00		324,00

ETAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
Programme n° 23131214	Centres d'incendiet de secours	219 431,31	520,69	218 910,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 14	Programme d'équipement° 14	219 755,31	520,69	219 234,62
Programme n° 23131215	Centres d'incendiet de secours	2 065,35		2 065,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15	Programme d'équipement° 15	2 065,35		2 065,35
Programme n° 203117	Frais d'études	22 701,83		22 701,83
Programme n° 205117	Concessions et droits similaires, brevet	7 213,44		7 213,44
Programme n° 2153117	Réseaux de transmission	976 089,80	6 706,60	969 383,20
Programme n° 23131217	Centres d'incendiet de secours	10 591,45		10 591,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17	Programme d'équipement° 17	1 016 596,52	6 706,60	1 009 889,92
Programme n° 2156119	Matériel mobile d'incendiet de secours	487 534,80		487 534,80
Programme n° 2156219	Matériel non mobile d'incendiet de sec	3 446,59		3 446,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19	Programme d'équipement° 19	490 981,39		490 981,39
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATIONS	1 730 374,97	7 227,29	1 723 147,68
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 811 069,66	35 529,57	5 775 540,09
102291	Réprise sur fonds compensation TVA	787 000,00		787 000,00
13911	Subventions d'équipement transférées au	31 200,00		31 200,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	163 064,00		163 064,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob	180 837,62		180 837,62
198	Neutralisation des Amortissements	413 885,14		413 885,14
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 575 986,76		1 575 986,76
21312	Centres d'incendiet de secours	9 139,08		9 139,08
21531	Réseaux de transmission	1 464,32		1 464,32
21532	Réseaux d'alerte	602,38		602,38
21561	Matériel mobile d'incendiet de secours	4 432,45		4 432,45

ETAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
21562	Matériel non mobile d'incendiet de sec	120,00		120,00
2183	Matériel informatique	272,90		272,90
2184	Autres matériels de bureau et mobilier	215,28		215,28
2188	Autres	1 172,64		1 172,64
23132	Centres d'incendiet de secours	45 649,81		45 649,81
	Opérations patrimoniales	63 068,86		63 068,86
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 639 055,62		1 639 055,62
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	7 450 125,28	35 529,57	7 414 595,71

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (999 871,00		999 871,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	999 871,00		999 871,00
1311	Etat et Etablissements Nationaux	22 162,90		22 162,90
1317	Fonds européens	319 680,00		319 680,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	12 000,00		12 000,00
1327	Fonds européens	319 680,00		319 680,00
1331	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	489 569,62		489 569,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 163 092,52	331 680,00	831 412,52
1641	Emprunts en euros	3 120 000,00	120 000,00	3 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 120 000,00	120 000,00	3 000 000,00
2312	Terrains	94 161,32		94 161,32
23132	Centres d'incendie et de secours	19 734,00		19 734,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	113 895,32		113 895,32
275	Dépôts et cautionnements versés	300,00		300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	300,00		300,00
SOUS-TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 397 158,84	451 680,00	4 945 478,84
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob	151 380,44		151 380,44
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	202 061,43		202 061,43
2182	Matériel de transport	6 812,73		6 812,73
2183	Matériel informatique	2 073,02		2 073,02
280412	Bâtiments et installations	6 839,11		6 839,11
28051	Concessions et droits similaires, brevets	37 119,28		37 119,28
281311	Bâtiments administratifs	26 249,61		26 249,61

ETAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	RECETTES nettes		
		1 Émission	2 Annulations	3 = 1 - 2
281312	Centres d'incendiet de secours	387 635,53		387 635,53
281531	Réseaux de transmission	211 291,87		211 291,87
281538	Réseaux d'alerte	47 198,05		47 198,05
281561	Autres réseaux	0,01		0,01
281562	Matériel mobile d'incendiet de secours	1 600 281,33		1 600 281,33
281568	Matériel non mobile d'incendiet de sec	253 399,28		253 399,28
281571	Amortissements autre matériel d'incendie	1 000,00		1 000,00
281578	Amortissements autre matériel et outilla	160,00		160,00
28182	Matériel de transport	11 566,45		11 566,45
28183	Matériel informatique	53 116,22		53 116,22
28184	Autres matériels de bureau et mobilier	55 097,93		55 097,93
28188	Amortissements autres	275 361,31		275 361,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 348 166,90		3 348 166,90
2031	Frais d'études	40 746,69		40 746,69
2033	Frais d'insertion	18 924,06		18 924,06
238	Avances versées sur commandes d'immobili	3 398,11		3 398,11
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	63 068,86		63 068,86
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 411 235,76		3 411 235,76
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	8 808 394,60	451 680,00	8 356 714,60

ETAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	DEPENSES nettes		
		1 Emission	2 Annulations	3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	10 888,46		10 888,46
60612	Energie - électricité	306 427,00		306 427,00
60613	Chauffage urbain	8 546,50		8 546,50
60621	Combustibles	56 701,21		56 701,21
60622	Carburants	322 042,45		322 042,45
60623	Alimentation	283 533,52		283 533,52
60628	Autres fournitures non stockées	5 714,56		5 714,56
60631	Fournitures d'entretien	16 870,93		16 870,93
60632	Fournitures de petit équipement	153 294,02		153 294,02
60636	Habillement et vêtements de travail	28 574,26		28 574,26
6064	Fournitures administratives	34 090,22		34 090,22
60661	Médicaments	5 331,03		5 331,03
60662	Vaccins et sérums	1 008,33		1 008,33
60668	Autres produits pharmaceutiques	25 878,40		25 878,40
6067	Produits d'intervention	20 798,04		20 798,04
6068	Autres matières et fournitures	13 607,26		13 607,26
6132	Locations immobilières	85 722,02		85 722,02
6135	Locations mobilières	310 277,70		310 277,70
61521	Terrains	2 480,00		2 480,00
61522	Bâtimens	102 679,58		102 679,58
61551	Matériel roulant	397 495,27		397 495,27
61558	Autres biens mobiliers	63 778,90		63 778,90
6156	Maintenance	194 502,26		194 502,26
616	Primes d'assurance	268 523,87		268 523,87

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	DEPENSES nettes		
		1 Emission	2 Annulations	3=1-2
61821	Documentation générale et technique abon	7 606,43		7 606,43
61828	Autres	20 198,38		20 198,38
6184	Versements à des organismes de formation	227 023,34		227 023,34
6185	Frais de colloques séminaires conférence	44,00		44,00
6188	Autres frais divers	46 625,47	200,00	46 425,47
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	2 184,88		2 184,88
6226	Honoraires	17 872,09	114,88	17 757,21
6227	Frais d'acceset de contenus	5 978,31		5 978,31
6231	Amonces et insertions	10 774,23		10 774,23
6232	Fêtes et cérémonies	7 374,01		7 374,01
6236	Catalogues - imprimés et publications	10 139,53		10 139,53
6241	Transports de biens	8 922,45		8 922,45
6251	Voyages déplacements et missions	150 314,59		150 314,59
6255	Frais de déménagement	4 682,96		4 682,96
6261	Frais d'affranchissement	27 688,96		27 688,96
6262	Frais de télécommunications	164 446,47		164 446,47
6283	Frais de nettoyage des locaux	159 048,85		159 048,85
62878	Remboursement de frais à des tiers	6 690,57		6 690,57
6355	Taxes et impots sur les véhicules	10 149,59		10 149,59
637	Autres impots taxes et versements assimi	2 422,18		2 422,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011		3 608 953,08	314,88	3 608 638,20
6218	Autre personnel extérieur	1 886,27		1 886,27
6331	Versement de transport	12 696,48		12 696,48
6332	Cotisations versées au FNAL	11 456,03		11 456,03

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
636	Cotisations au cnrpt et au centre de ges	47 622,62		47 622,62
64111	Rémunération principale	2 390 961,90		2 390 961,90
64112	Supplément familial de traitement et ind	35 480,04		35 480,04
64113	N B I	12 794,86		12 794,86
64118	Autres indemnités	996 863,93		996 863,93
64131	Rémunérations	86 730,83		86 730,83
64141	Vacations versées aux sapeurs pompiers v	2 916 086,36		2 916 086,36
64145	Vacations versées aux employeurs	459,54		459,54
64146	Service de santé	77 955,47		77 955,47
64148	Autres vacations	647 429,85		647 429,85
64162	Emplois d'avenir	19 337,52		19 337,52
64168	Autres emplois aidés	5 038,12	5 038,12	
6417	Rémunérations des apprentis	18 638,20		18 638,20
6451	Cotisations à l'URSSAF	333 343,71		333 343,71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	876 385,61		876 385,61
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	4 910,76		4 910,76
6455	Cotisations pour assurance du personnel	94 159,09		94 159,09
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	525 375,00		525 375,00
646	Allocation de véterance	226 673,88		226 673,88
6475	Medecine du travail pharacie	2 729,60		2 729,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 345 015,67	5 038,12	9 339 977,55
6531	Indemnités	21 718,50		21 718,50
6558	Autres contributions obligatoires	16 522,00		16 522,00
6573	Subvention de fonctionnement aux organis	2 720,00		2 720,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	89 443,42		89 443,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	130 403,92		130 403,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	726 587,10		726 587,10
66112	Intérêts - rattachement des icne	166 325,01	139 097,68	27 227,33
6615	Intérêts des comptes courants et de depo	1 233,31		1 233,31
668	Autres charges financières	7 650,00		7 650,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	901 795,42	139 097,68	762 697,74
673	Titres annulés exercices antérieurs	22 867,61		22 867,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	22 867,61		22 867,61
675	TOTAL	14 009 035,70	144 450,68	13 864 585,02
675	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	210 947,18		210 947,18
6761	Différences sur réalisations (positives)	151 380,44		151 380,44
6811	Dotations aux Amortissements des immobil	2 985 839,28		2 985 839,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 348 166,90		3 348 166,90
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 348 166,90		3 348 166,90
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE		17 357 202,60	144 450,68	17 212 751,92

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	263 629,04		263 629,04
6459	Remboursements sur charges de sécurité	1 500,00		1 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013				1 500,00
7061	Interventions soumises à facturation (ar	608,00	102,00	506,00
70878	Par des tiers	575 764,37	23 508,00	552 256,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Comptes de produits	576 372,37	23 610,00	552 762,37
74712	Emplois d'aveoir	13 008,48		13 008,48
74718	Autres	2 168,08		2 168,08
7473	Département	8 141 289,79	8 837,79	8 132 452,00
7474	Communes	5 344 904,04	54 995,76	5 289 908,28
7475	Groupements de Collectivités	1 440 158,83	557 450,38	882 708,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Contributions et participations	14 941 529,22	623 452,01	14 318 077,21
7711	Débits et pénalités perçus	16 695,75		16 695,75
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	20,00		20,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	181 490,00		181 490,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 388,00		4 388,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	202 593,75		202 593,75
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 985 624,38	647 062,01	15 338 562,37
7761	Différences sur réalisations (negatives)	180 837,62		180 837,62
7768	Neutralisation des Amortissements	413 885,14		413 885,14
777	Quote-partides subventions d'investissem	981 264,00		981 264,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 575 986,76		1 575 986,76
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 575 986,76		1 575 986,76
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE		17 561 611,14	647 062,01	16 914 549,13

COMPTABILITE
DES DENIERS ET VALEURS

Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
1021	Dotation	3 971 140,98	401 940,00			401 940,00		4 356 936,73	4 356 936,73
10222	FCTVA	7 168 283,52		999 871,00				8 168 154,52	8 168 154,52
10228	Autres fonds globaux	1 091 684,78						1 091 684,78	1 091 684,78
102291	Reprise sur FCTVA	3 828 155,00		787 000,00				4 615 155,00	4 615 155,00
102298	Reprise sur autres fonds globaux	130 210,00				130 210,00		130 210,00	130 210,00
	Sous Total compte 10229	3 958 365,00		787 000,00				4 745 365,00	4 745 365,00
	Sous Total compte 1022	3 958 365,00		787 000,00				4 745 365,00	4 745 365,00
10251	Dons et legs en capital	8 277,65						8 277,65	8 277,65
	Sous Total compte 1025	8 277,65						8 277,65	8 277,65
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	8 212 618,33						8 212 618,33	8 212 618,33
	Sous Total compte 102	8 212 618,33						8 212 618,33	8 212 618,33
1068	Excédents Fonctionnement capitalisés	20 452 005,26	401 940,00	787 735,75		787 000,00		22 239 612,01	17 082 307,01
	Sous Total compte 106	20 452 005,26	401 940,00	787 735,75		787 000,00		22 239 612,01	17 082 307,01
	Sous Total compte 106	762 599,74						762 599,74	762 599,74

Numero de compte	Libelle du compte		Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1331		Fonds d'aide à l'investissement S	1 986 954,59				489 569,62		2 476 524,21		2 476 524,21
		Sous Total compte 133	1 986 954,59				489 569,62		2 476 524,21		2 476 524,21
13911		Subv équipt transf -Etat EPN	90 120,00				31 200,00		121 320,00		121 320,00
		Subv équipt transf -Gnp coll	4 000,00				4 000,00		4 000,00		4 000,00
13918		Subv équipt transf autres	2 200,00				2 200,00		2 200,00		2 200,00
		Sous Total compte 1391	96 320,00				31 200,00		127 520,00		123 520,00
		Fonds d'aide à l'investissement S	1 690 730,85				1 63 064,00		1 853 794,85		1 853 794,85
		DIS									
		Sous Total compte 1393	1 690 730,85				1 63 064,00		1 853 794,85		1 853 794,85
13931		Sous Total compte 139	1 787 050,85				1 94 264,00		1 981 314,85		1 977 314,85
		Sous Total compte 13	1 787 050,85	4 000,00			525 944,00		2 316 994,85		4 000,00
		Emprunts en euros	3 215 232,19		4 000,00		1 163 092,52		4 382 324,71		2 065 329,86
		Sous Total compte 1641	15 153 997,61		401 940,00		919 309,90		18 683 049,04		17 763 739,14
1641		Opér affectées à l'emprunt					3 127 111,43		213 878,13		213 878,13
		Sous Total compte 1644	5 876 289,30				213 878,13		5 876 289,30		5 662 411,17
16441		Sous Total compte 1644	5 876 289,30				213 878,13		5 876 289,30		5 662 411,17



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2014

Numero de compte	Libelle du compte		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
16884		Int sur emps etab crédit	139 097,68		139 097,68		139 097,68		166 325,01
		Sous Total compte 1688	139 097,68		139 097,68		139 097,68		166 325,01
		Sous Total compte 168	139 097,68		139 097,68		139 097,68		166 325,01
		Sous Total compte 16	139 097,68		139 097,68		139 097,68		166 325,01
192		Plus ou moins -valeurcess d'immo		217 642,04	180 837,62		180 837,62		23 592 475,32
193		Autres diff sur réalisation immob		18 700,08			18 700,08		188 184,86
198		Neutralisation des amortissCMentis	1 848 014,73		413 885,14		2 261 899,87		2 261 899,87
		Sous Total compte 19	1 866 714,81		594 722,76		2 461 437,57		2 092 415,09
		Total classe 1	7 612 130,66	795 621,12	3 040 854,79	11 448 606,57	9 003 279,80		50 773 807,19
2031		Frais d'études	42 781,09		22 701,83		65 482,92		24 736,23
2033		Frais d'insertion	24 357,98		4 968,00		29 325,98		10 401,92
		Sous Total compte 203	67 139,07		27 669,83		94 808,90		35 138,15

Numéro de compte	Etiquette du compte		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solides
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
	Sous Total compte 215		2 167,85	3 603 998,10	36 132 719,58	35 308 109,07		
2182	Mat de transport		2 849 600,65	702 076,43	6 812,73	2 140 711,49		
2183	Mat informatique		165,26	74 534,20	396 589,19	392 191,22		
2184	Autres mat de bureau et mobilier		553 156,90	34 160,48	587 317,38	587 317,38		
2188	Autres		1 065,00	205 363,90	2 747 845,23	2 747 845,23		
	Sous Total compte 218		1 230,26	314 058,58	6 581 352,45	5 868 065,32		
	Sous Total compte 21		904 692,24	3 931 458,94	63 792 464,69	62 254 567,05		
2312	Terrains		94 161,32	94 161,32	94 161,32	94 161,32		0,00
231312	Centres d'incendiet de secours		1 225 967,17	800 296,58	2 026 263,75	1 871 590,26		
	Sous Total compte 23131		1 225 967,17	800 296,58	2 026 263,75	1 871 590,26		
231331	Réseaux transmission		65,00	800 296,58	2 026 263,75	1 871 590,26		0,00
231332	Réseaux alette		65,00	65,00	65,00	65,00		0,00

Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solides
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
280412	Batiments et installations								
	Sous Total compte 28041								
	Sous Total compte 2804								
28051	Concessions et droits similaires, brev								
	Sous Total compte 2805								
	Sous Total compte 280								
281311	Bâts administratifs								
	Sous Total compte 280								
281312	Centres d'incendiet de secours								
	Sous Total compte 28131								
	Sous Total compte 2813								
281531	Réseaux transmission								
	Réseaux alette								
281532	Réseaux alette								
281538	Autres réseaux								



Numero de compte	Libelle du compte		Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit
4011		Fournisseurs	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	0,00	0,00
		Sous Total compte 401	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	3 319 974,45	0,00	0,00
4041		Fournis immob	5 935 385,10	5 577 459,64	5 935 385,10	5 935 385,10	5 935 385,10	5 935 385,10	5 935 385,10	5 935 385,10	63 023,88	63 023,88
		Fournis immob - Revenues de garantie	39 330,68	8 904,59	35 251,82	35 251,82	35 251,82	35 251,82	35 251,82	48 235,27	12 983,45	12 983,45
40472		Fournisseurs d'immo-Cession, opposi tion	779 578,01	779 578,01	779 578,01	779 578,01	779 578,01	779 578,01	779 578,01	779 578,01	0,00	0,00
		Sous Total compte 4047	814 829,83	788 482,60	814 829,83	788 482,60	814 829,83	814 829,83	827 813,28	814 829,83	12 983,45	12 983,45
		Sous Total compte 404	6 750 214,93	6 365 942,24	6 750 214,93	6 365 942,24	6 750 214,93	6 750 214,93	6 826 222,26	6 750 214,93	76 007,33	76 007,33
408		Fournis factures non parvenues										
		Sous Total compte 40	10 070 189,38	9 815 299,25	10 070 189,38	9 815 299,25	10 070 189,38	10 070 189,38	10 275 579,27	10 070 189,38	205 389,89	205 389,89



19900 - S.D.T.S DES A.H.P - BUDGET PRINC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2014

N° de compte	Libelle du compte		Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solides
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4111	155 841,50	441 086,16	434 182,44	434 182,44			596 927,66	162 745,22		
4116	26 700,06	14 937,35	37 804,96	41 627,41	37 804,96	3 832,45				
	182 541,56	456 023,51	471 987,40	638 565,07	471 987,40	166 577,67				
							0,03	0,03		
41221	0,03	0,03	0,03	0,03						
							0,03	0,03		
							0,03	0,03		
							0,03	0,03		
421	6 750 388,87	6 750 388,87	6 750 388,87	6 750 388,87			6 750 388,87	6 750 388,87		
427	17 027,12	17 027,12	17 027,12	17 027,12			17 027,12	17 027,12		
							6 767 415,99	6 767 415,99		
431	1 266 869,75	1 266 869,75	1 266 869,75	1 266 869,75			1 266 869,75	1 266 869,75		
							1 210 109,64	1 210 109,64		
437	1 210 109,64	1 210 109,64	1 210 109,64	1 210 109,64			2 476 979,39	2 476 979,39		
										0,00



Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiab	15 340 239,94				15 340 239,94		15 340 239,94	0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contenu eux	427 085,52		920 633,35	906 561,99	1 347 718,87	906 561,99	441 156,88	0,00
	Sous Total compte 441	427 085,52		16 260 873,29	16 246 801,93	16 687 958,81	16 246 801,93	441 156,88	
4431	Opér particul avec Etat dépenses		2 720,00			2 720,00			0,00
	Sous Total compte 443		2 720,00			2 720,00			0,00
447	Autres impôts taxes verséMents assimi		58 339,06	58 339,06		58 339,06			0,00
	Sous Total compte 447		58 339,06	58 339,06		58 339,06			0,00
4621	Créances ccess immob - amiable		181 490,00	181 490,00		181 490,00			0,00
	Sous Total compte 462		181 490,00	181 490,00		181 490,00			0,00
46711	Autres comptes créditeurs		2 030 440,26	2 030 440,26		2 030 440,26			0,00
	Sous Total compte 4671		2 030 440,26	2 030 440,26		2 030 440,26			0,00
46721	Debiteurs divers - amiable	306 026,29		3 547 417,84	3 790 849,07	3 853 444,13	3 790 849,07	62 595,06	0,00
	Sous Total compte 4672	306 026,29		3 547 417,84	3 790 849,07	3 853 444,13	3 790 849,07	62 595,06	0,00
46726	Debiteurs divers - contentieux					103 569,41		103 569,41	0,00

Numero de compte	Libelle du compte		Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	306 026,29		3 650 987,25				3 957 013,54		62 595,06		62 595,06
		Sous Total compte 467	5 681 427,51		5 987 453,80		5 987 453,80		5 924 858,74		62 595,06
		Sous Total compte 46	5 862 917,51		6 168 943,80		6 168 943,80		6 106 348,74		62 595,06
4712		Virements réimputés	24 873,08		24 873,08		24 873,08				0,00
47133		Raet : fonds d'emprunt	1 720 000,00		1 720 000,00		1 720 000,00		1 720 000,00		0,00
47134		Raet : subv	711 928,50		711 928,50		711 928,50		711 928,50		0,00
47138		Raet : autres	1 803 561,83		1 803 561,83		1 803 561,83		1 803 561,83		0,00
		Sous Total compte 4713	4 235 490,33		4 235 490,33		4 235 490,33		4 235 490,33		0,00
471411		Excédent à réimputer - pers physiques	486 707,53		486 707,53		486 707,53		486 707,53		0,00
471412		Excédent à réimputer - personnes mora les	40 330,29		40 330,29		40 330,29		40 330,29		0,00
		Sous Total compte 47141	527 037,82		527 037,82		527 037,82		527 037,82		0,00
		Sous Total compte 4714	527 037,82		527 037,82		527 037,82		527 037,82		0,00
4718		Autres recettes à régulariser	1 556 006,50		1 556 006,50		1 556 006,50		1 556 006,50		0,00

Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 471		6 343 407,73		6 343 407,73		6 343 407,73		6 343 407,73	0,00
47211	DACR - rembsi annuités emprunts	446 948,70		446 948,70		446 948,70		446 948,70	446 948,70	0,00
47218	DACR - autres dépenses	1 048,22		1 048,22		1 048,22		1 048,22	1 048,22	0,00
	Sous Total compte 4721	447 996,92		447 996,92		447 996,92		447 996,92	447 996,92	0,00
4728	DACR - autres dépenses à régnl	180 738,26		180 738,26		180 738,26		180 738,26	180 738,26	0,00
	Sous Total compte 472	628 735,18		628 735,18		628 735,18		628 735,18	628 735,18	0,00
	Sous Total compte 47	6 972 142,91		6 972 142,91		6 972 142,91		6 972 142,91	6 972 142,91	0,00
	Total classe 4	915 653,40	48 927 601,04	48 927 601,04		49 843 254,44		49 843 254,44	670 329,61	0,00
515	Compte au trésor	456 445,78	21 606 896,22	21 606 896,22		22 063 342,00		22 063 342,00	718 022,87	205 389,89
51931	Lignes de crédit de trésorerie		1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00		0,00
	Sous Total compte 5193		400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00		0,00
	Sous Total compte 519		400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00		0,00
	Sous Total compte 51	456 445,78	23 006 896,22	23 006 896,22		23 463 342,00		23 463 342,00	718 022,87	0,00
	Sous Total compte 51		400 000,00	1 000 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00		0,00
	Sous Total compte 519		400 000,00	1 000 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00		0,00
	Sous Total compte 5193		400 000,00	1 000 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00		0,00
	Sous Total compte 51		400 000,00	21 345 319,13		21 345 319,13		21 345 319,13		0,00
	Sous Total compte 519		400 000,00	21 345 319,13		21 345 319,13		21 345 319,13		0,00
	Sous Total compte 5193		400 000,00	21 345 319,13		21 345 319,13		21 345 319,13		0,00
	Sous Total compte 51		400 000,00	22 345 319,13		22 345 319,13		22 345 319,13		0,00



Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solides
		Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit		
580	Opérations d'ordre budgétaires	4 987 222,52	4 987 222,52	4 987 222,52	4 987 222,52				
584	Encassements chèques par lecture opt	11 274,11	11 274,11	11 274,11	11 274,11				
588	Autres virements internes	401 940,00	401 940,00	401 940,00	401 940,00				
	Sous Total compte 58	5 400 436,63	5 400 436,63	5 400 436,63	5 400 436,63				0,00
	Total classe 5	456 445,78	28 407 332,85	27 745 755,76	28 863 778,63	28 145 755,76	718 022,87	0,00	
60611	Fan et assainissement		10 888,46	10 888,46					
60612	Energie - électricité		306 427,00	306 427,00					
60613	Chauffage urbain		8 546,50	8 546,50					
	Sous Total compte 6061		325 861,96	325 861,96					
60621	Combustibles		56 701,21	56 701,21					
60622	Carburants		322 042,45	322 042,45					
60623	Alimentation		283 533,52	283 533,52					
60628	Autres fournis non skées		5 714,56	5 714,56					

Numéro de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solides
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
	Sous Total compte 602			667 991,74	667 991,74	667 991,74	667 991,74		667 991,74
60631	Fournitures d'entretien			16 870,93	16 870,93	16 870,93	16 870,93		16 870,93
60632	Fournitures de petit équipement			153 294,02	153 294,02	153 294,02	153 294,02		153 294,02
60636	Habillage et vêtements de travail			28 574,26	28 574,26	28 574,26	28 574,26		28 574,26
	Sous Total compte 603			198 739,21	198 739,21	198 739,21	198 739,21		198 739,21
6064	Fournitures administratives			34 090,22	34 090,22	34 090,22	34 090,22		34 090,22
60661	Médicaments			5 331,03	5 331,03	5 331,03	5 331,03		5 331,03
60662	Vaccins et sérums			1 008,33	1 008,33	1 008,33	1 008,33		1 008,33
60668	Autres produits pharmaceutiques			25 878,40	25 878,40	25 878,40	25 878,40		25 878,40
	Sous Total compte 606			32 217,76	32 217,76	32 217,76	32 217,76		32 217,76
6067	Produits d'intervention			20 798,04	20 798,04	20 798,04	20 798,04		20 798,04
6068	Autres matières et fournitures			13 607,26	13 607,26	13 607,26	13 607,26		13 607,26
	Sous Total compte 606			1 293 306,19	1 293 306,19	1 293 306,19	1 293 306,19		1 293 306,19

Numéro de compte	Libelle du compte		Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	
		Sous Total compte 60			1 293 306,19		1 293 306,19		1 293 306,19		1 293 306,19		
6132		Locations immobilières				85 722,02		85 722,02		85 722,02			
6135		Locations mobilières				310 277,70		310 277,70		310 277,70			
		Sous Total compte 613				395 999,72		395 999,72		395 999,72			
6121		Terrains				2 480,00		2 480,00		2 480,00			
6122		Bâtimens				102 679,58		102 679,58		102 679,58			
		Sous Total compte 612				105 159,58		105 159,58		105 159,58			
6151		Mat roulant				397 495,27		397 495,27		397 495,27			
61558		Autres biens mobiliers				63 778,90		63 778,90		63 778,90			
		Sous Total compte 615				461 274,17		461 274,17		461 274,17			
6156		Maintenance				194 502,26		194 502,26		194 502,26			
		Sous Total compte 615				760 936,01		760 936,01		760 936,01			
616		Primes d'assurances				268 523,87		268 523,87		268 523,87			

Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Solides
		Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
61821	Doc gale techn abonnements			7 606,43	7 606,43	7 606,43
61828	Autres			20 198,38	20 198,38	20 198,38
	Sous Total compte 6182			27 804,81	27 804,81	27 804,81
6184	Vers à des organismes de formation			227 023,34	227 023,34	227 023,34
6185	Frais de coll sémin confér congrès			44,00	44,00	44,00
6188	Autres frais divers			46 625,47	46 625,47	46 625,47
	Sous Total compte 618			301 497,62	301 497,62	301 297,62
	Sous Total compte 618			200,00	200,00	200,00
	Sous Total compte 61			1 726 957,22	1 726 957,22	1 726 757,22
6218	Autre personnel extérieur			1 886,27	1 886,27	1 886,27
	Sous Total compte 621			1 886,27	1 886,27	1 886,27
6225	Indemnités au comptable et régisseurs			2 184,88	2 184,88	2 184,88
6226	Honoraires			17 872,09	17 872,09	17 757,21
	Frais d'actes et de contentieux			114,88	114,88	114,88
	Sous Total compte 62			5 978,31	5 978,31	5 978,31

Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entree		Operations non budgétaires		Operations budgétaires		Total	Soldes
		Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit		
6231	Annances et insertions		10 774,23		10 774,23		10 774,23		10 774,23
6232	Fêtes et cérémonies		7 374,01		7 374,01		7 374,01		7 374,01
6236	Catalogues - imprimés et publications		10 139,53		10 139,53		10 139,53		10 139,53
	Sous Total compte 623		28 287,77		28 287,77		28 287,77		28 287,77
6241	Transports de biens		8 922,45		8 922,45		8 922,45		8 922,45
	Sous Total compte 624		8 922,45		8 922,45		8 922,45		8 922,45
6251	Voyages déplacements et missions		150 314,59		150 314,59		150 314,59		150 314,59
6255	Frais de déménagement		4 682,96		4 682,96		4 682,96		4 682,96
	Sous Total compte 625		154 997,55		154 997,55		154 997,55		154 997,55
6261	Frais d'affranchissement		27 688,96		27 688,96		27 688,96		27 688,96
6262	Frais de télécommunications		164 446,47		164 446,47		164 446,47		164 446,47
	Sous Total compte 626		192 135,43		192 135,43		192 135,43		192 135,43
	Sous Total compte 622		26 035,28		26 035,28		26 035,28		26 035,28
			114,88		114,88		114,88		114,88
			25 920,40		25 920,40		25 920,40		25 920,40

Numero de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6283	Frais de nettoyage des locaux			159 048,85		159 048,85		159 048,85	
62878	Rambast de Frais à des tiers			6 690,57		6 690,57		6 690,57	
	Sous Total compte 6287			6 690,57		6 690,57		6 690,57	
	Sous Total compte 628			165 739,42		165 739,42		165 739,42	
	Sous Total compte 62			578 004,17	114,88	578 004,17	114,88	577 889,29	
631	Verst de transport			12 696,48		12 696,48		12 696,48	
632	Cotisations versées au FNAL			11 456,03		11 456,03		11 456,03	
6336	Cotisations au cmfrt et au centre de			47 622,62		47 622,62		47 622,62	
	Sous Total compte 633			71 775,13		71 775,13		71 775,13	
6355	Taxes et impots sur les vehicules			10 149,59		10 149,59		10 149,59	
	Sous Total compte 635			10 149,59		10 149,59		10 149,59	
637	Autres impots taxes et verssmens ass			2 422,18		2 422,18		2 422,18	
	Sous Total compte 63			84 346,90		84 346,90		84 346,90	

Numero de compte	Libelle du compte		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
64111		Rémunération principale		2 390 961,90		2 390 961,90		2 390 961,90	
64112		SF et IR		35 480,04		35 480,04		35 480,04	
64113		NBI		12 794,86		12 794,86		12 794,86	
64118		Autres indemnités		996 863,93		996 863,93		996 863,93	
		Sous Total compte 6411		3 436 100,73		3 436 100,73		3 436 100,73	
64131		Rémunérations		86 730,83		86 730,83		86 730,83	
		Sous Total compte 6413		86 730,83		86 730,83		86 730,83	
64141		Vacations versées aux sapeurs pompier		2 916 086,36		2 916 086,36		2 916 086,36	
64145		Vacations versées aux employés		459,54		459,54		459,54	
64146		Service de santé		77 955,47		77 955,47		77 955,47	
64148		Autres vacations		647 429,85		647 429,85		647 429,85	
		Sous Total compte 6414		3 641 931,22		3 641 931,22		3 641 931,22	
64162		Emplois d'avent		19 337,52		19 337,52		19 337,52	



Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
64168	Autres emplois aidés		5 038,12	5 038,12				5 038,12		0,00
	Sous Total compte 6416		24 375,64	24 375,64				24 375,64	19 337,52	
6417	Rémunérations des apprentis	18 638,20		18 638,20				18 638,20		18 638,20
6419	Rembts sur rémunérations du persel		263 629,04					263 629,04		263 629,04
	Sous Total compte 641		7 207 776,62	7 207 776,62				6 939 109,46	268 667,16	
6451	Cotisations à l'URSSAF	333 343,71		333 343,71				333 343,71		333 343,71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	876 385,61		876 385,61				876 385,61		876 385,61
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	4 910,76		4 910,76				4 910,76		4 910,76
6455	Cotisations pour assurance du personn	94 159,09		94 159,09				94 159,09		94 159,09
6458	Cotisal autres organismes sociaux	525 375,00		525 375,00				525 375,00		525 375,00
6459	Rembts charges de sécu soc		1 500,00					1 500,00		1 500,00
	Sous Total compte 645		1 834 174,17	1 834 174,17				1 832 674,17		1 832 674,17
	Allocation de veïterance		226 673,88					226 673,88		226 673,88

Numero de compte	Libelle du compte		Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
		Sous Total compte 661	892 912,11	892 912,11			892 912,11	892 912,11	753 814,43			
6615		Intérets des comptes courants et de d epo			1 233,31		1 233,31		1 233,31			
		Sous Total compte 661	894 145,42	894 145,42			894 145,42	894 145,42	755 047,74			
668		Autres charges financières	7 650,00				7 650,00	7 650,00	7 650,00			
		Sous Total compte 66	901 795,42	901 795,42			901 795,42	901 795,42	762 697,74			
673		Titres annulés exercices antérieurs			22 867,61		22 867,61	22 867,61	22 867,61			
675		Valeurs comptables des immobilisation s c	210 947,18	210 947,18			210 947,18	210 947,18	210 947,18			
6761		Différences sur réalisations (positiv es)	151 380,44	151 380,44			151 380,44	151 380,44	151 380,44			
		Sous Total compte 676	151 380,44	151 380,44			151 380,44	151 380,44	151 380,44			
		Sous Total compte 67	385 195,23	385 195,23			385 195,23	385 195,23	385 195,23			
6811		DA - immob incorp et corpo										
		Sous Total compte 681	2 985 839,28	2 985 839,28			2 985 839,28	2 985 839,28	2 985 839,28			
		Sous Total compte 68	2 985 839,28	2 985 839,28			2 985 839,28	2 985 839,28	2 985 839,28			



Numéro de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Total classe 6			17 357 202,60	17 357 202,60	17 357 202,60	17 357 202,60	409 579,72	409 579,72	17 212 751,92
7061	2 Interv soumises à facturation [1424-4			102,00	608,00	102,00	608,00	102,00	608,00	506,00
	Sous Total compte 706			102,00	608,00	102,00	608,00	102,00	608,00	506,00
70878	Par des tiers			23 508,00	575 764,37	23 508,00	575 764,37	23 508,00	575 764,37	552 256,37
	Sous Total compte 7087			23 508,00	575 764,37	23 508,00	575 764,37	23 508,00	575 764,37	552 256,37
	Sous Total compte 708			23 508,00	575 764,37	23 508,00	575 764,37	23 508,00	575 764,37	552 256,37
	Sous Total compte 70			23 610,00	576 372,37	23 610,00	576 372,37	23 610,00	576 372,37	552 762,37
74712	Emplois d'avent									13 008,48
74718	Autres			2 168,08	2 168,08	2 168,08	2 168,08	2 168,08	2 168,08	0,00
	Sous Total compte 7471			2 168,08	2 168,08	2 168,08	2 168,08	2 168,08	2 168,08	0,00
7473	Dépt			8 837,79	8 141 289,79	8 837,79	8 141 289,79	8 837,79	8 141 289,79	8 132 452,00
	Cnes			54 995,76	5 344 904,04	54 995,76	5 344 904,04	54 995,76	5 344 904,04	5 289 908,28
7475	Gfp coll			557 450,38	1 440 158,83	557 450,38	1 440 158,83	557 450,38	1 440 158,83	882 708,45



Numero de compte	Libelle du compte		Balance d'entree		Operatons non budgétaires		Operatons budgétaires		Total		Solides
	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	
		Sous Total compte 747		623 452,01		623 452,01		623 452,01		623 452,01	
		Sous Total compte 74				14 941 529,22		14 941 529,22		14 941 529,22	
7711		Dedits et penalites percus									
		Sous Total compte 771				16 695,75		16 695,75		16 695,75	
773		Mandats annules (sur exercices anterieurs)									
		Sous Total compte 773									
775		Produits des cessions d'immobilisations									
		Sous Total compte 775									
7761		Differenes sur realisations (negatives)									
		Sous Total compte 7761									
7768		Neutralisation des amortissements									
		Sous Total compte 7768									
777		Quote-part des subv d'investissements									
		Sous Total compte 777									
7788		Produits exceptionnels divers									
		Sous Total compte 7788									
		Sous Total compte 77									
		Sous Total compte 77									

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

DIGNE-LES-BAINS

A
Par délégation de l'Administrateur
Général des Finances Publiques
L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint

le 04 FEV. 2015

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Fabrice BITTAN
Directeur du Pôle Gestion Publique

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de S.D.I.S DES A.H.P - BUDGET PRINC pendant l'année 2014

et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A
La Préfète Déléguée
des Alpes de Haute-Provence
Violette BERTHIAUX

le 06 FEV. 2015

Vu par
qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 03 Mars 2015 par l'organe délibérant.

A
Digne les Bains

Le Président du CASDIS

Claude FAERT



le 03 Mars 2015



FIN DE DOCUMENT

Nombre de pages : 68

19900 S.D.T.S DES A.H.P.-BUDGET PRINC

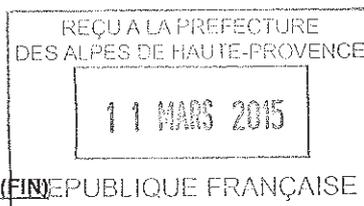
P.DEP DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENC

004090

REPUBLICQUE FRANCAISE

 Département des Alpes de Haute Provence

 Service Départemental d'Incendie et de Secours



DELIBERATION N° 2015-13(FIN) REPUBLICQUE FRANÇAISE

Date de convocation : 20 février 2015
 Nombre d'élus en exercice : 22
 Présents : 14
 Absents : 8
 Votants : 14
 Réception en Préfecture le :
 Délibération certifiée exécutoire le :
 Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Affectation du résultat

Le Vice-Président AUBERT expose :

En application du plan comptable M61 et après le vote des comptes administratifs et de gestion, le Conseil d'Administration doit affecter le résultat.

Les résultats pris en compte sont les résultats de l'année cumulée avec les résultats antérieurs.

Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses 2014	Recettes 2014	Solde 2014
Résultats propres de l'exercice 2014	17 212 751,92 €	16 914 549,13 €	- 298 202,79 €
Résultat antérieur à l'exercice 2014 (résultat 2013)	0,00 €	350 230,55 €	350 230,55 €
Prélèvement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution global de l'exercice 2014			52 027,76 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Résultat net de fonctionnement			52 027,76 €
Section d'investissement	Dépenses 2014	Recettes 2014	Solde 2014
Résultats propres de l'exercice 2014	7 414 595,71 €	8 356 714,60 €	942 118,89 €
Résultat antérieur à l'exercice 2014 (résultat 2013)	0,00 €	22 490,93 €	22 490,93 €
Prélèvement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution global de l'exercice 2014			964 609,82 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014	2 198 710,23 €	1 544 063,18 €	- 654 647,05 €
Résultat net d'investissement			309 962,77 €

Constatant que la section d'investissement fait apparaître :

* un solde d'exécution global de	964 609,82 €
* un solde de restes à réaliser de	- 654 647,05 €
* entraînant un besoin de financement s'élevant à	309 962,77 €

Le résultat de la section d'investissement soit **964 609,82 €** est repris en recette au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, la somme de **52 027,76 €** est reportée, en recette, à l'article 002.

Ces sommes sont reprises au budget supplémentaire de l'exercice 2015 en y intégrant les reports de dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-14(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Exercices 2015 à 2017

Le Président FIAERT expose :

L'article 59 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, prévoit que les relations entre le département et le service départemental d'incendie et de secours et, notamment, la contribution du département, font l'objet d'une convention pluriannuelle.

Nous avons déjà conclu par trois fois une convention entre nos deux collectivités, l'une couvrant la période 2006 à 2008, l'autre les exercices 2009 à 2011 et la dernière ceux de 2012 à 2014.

Dans la même logique que les précédentes, cette convention est destinée à établir les modalités d'évolution, pour la période 2015 – 2017, de la contribution du département au budget de notre établissement. Le montant de la participation annuelle du Conseil Général résultera de la valeur des paramètres fixés sur la durée de la convention.

L'application des termes de cette convention fera l'objet d'un suivi par un comité de pilotage dont la composition est indiquée dans le document.

Dans ce cadre, je vous propose de m'autoriser à signer ce document qui a été rédigé, en parfaite collaboration, entre les deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2014

Le lundi 24 novembre 2014 à 12h20, la Commission Permanente s'est réunie sur la convocation de son Président, sous la présidence de M. Marcel CLEMENT, 1er Vice-Président du Conseil Général, dans la salle de l'Hémicycle.

Claude FIAERT a été désigné comme Secrétaire.

ETAIENT PRESENTS :

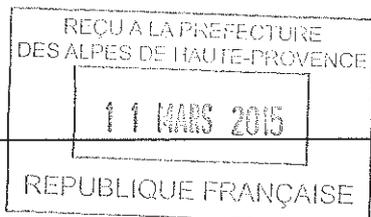
M. Jean-Louis ADRIAN, M. Elie AGUILLON, M. Roland AUBERT, M. Jean BALLESTER, Mme Françoise BERENGUIER-BOYER, Mme Michèle BIZOT-GASTALDI, M. Jacques BOETTI, M. Claude BREMOND, M. Maurice CHASPOUL, Mme Sylviane CHAUMONT, M. Marcel CLEMENT, M. Gérard DE MEESTER, M. Claude FIAERT, M. Lucien GILLY, M. André LAURENS, M. Gilbert LAURENT, M. Jean-Claude MICHEL, M. Bernard MOLLING, M. Pierre POURCIN, M. Michel REY, M. Serge SARDELLA, M. Pierre-Yves VADOT, Mme Alberte VALLEE, M. Michel ZORZAN

ABSENTS :

PROCURATIONS :

M. Jacques ECHALON ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude MICHEL, M. René MASSETTE ayant donné pouvoir à M. André LAURENS, M. Félix MOROSO ayant donné pouvoir à Mme Sylviane CHAUMONT, M. Yannick PHILIPPONNEAU ayant donné pouvoir à Mme Michèle BIZOT-GASTALDI, M. Jean-Yves ROUX ayant donné pouvoir à M. Michel ZORZAN, M. Gilbert SAUVAN ayant donné pouvoir à M. Marcel CLEMENT

Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.



Délibération n° D - 5 - FP - 3 (24/11/14)

Direction des Finances et des Affaires Juridiques

Objet : Renouvellement de la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département des Alpes de Haute-Provence et le Service départemental d'incendie et de secours pour 2015-2017

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111.1 à L 3342.2 et sa partie réglementaire ;

VU la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, dans son article 59, modifiant l'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales en précisant que « les relations entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours et notamment la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle » ;

VU la convention signée le 20 octobre 2006 exécutoire le 3 novembre 2006, renouvelée le 9 juillet 2009 exécutoire le 10 juillet 2009 et le 15 décembre 2011 exécutoire le 19 décembre 2011 ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle convention doit être contractualisée pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les années 2015, 2016 et 2017 confirmant l'effort consacré par le Département pour le bon fonctionnement et l'équipement du SDIS ;

CONSIDERANT que le Département s'engage auprès du SDIS à couvrir les charges dont l'évolution résulte soit de variables économiques ou réglementaires indépendantes des décisions de l'établissement, soit d'événements imprévisibles qui s'imposent à lui ;

CONSIDERANT que le SDIS s'engage auprès du Département à ce que les décisions de son Conseil d'administration, génératrices de charges dont il maîtrise l'évolution tant en fonctionnement qu'en investissement, s'inscrivent dans le cadre de sa programmation ;

CONSIDERANT que les signataires s'engagent à présenter chaque année, devant leur assemblée délibérante, un projet de contribution financière du Département identique dans leur budget respectif ;

CONSIDERANT que le Conseil d'administration du SDIS maîtrise, notamment, les paramètres de charges suivants :

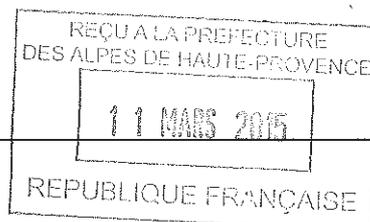
- l'état de l'effectif permanent et le nombre de sapeurs-pompiers volontaires,
 - le nombre de véhicules tel qu'il a été arrêté par le Préfet dans le cadre du dernier règlement opérationnel en vigueur,
 - les locaux utilisés pour les besoins de son activité tels qu'arrêtés par l'adoption d'un plan pluriannuel de rénovation et construction des biens immobiliers,
- sachant que la variation des paramètres de ces charges n'est opposable au Département, pour la détermination de sa contribution, que si elle a été préalablement acceptée par lui ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du Conseil général relatif au projet de convention pour 2015-2017 ;

VU l'avis favorable de la cinquième commission ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire pour la période 2015-2017 la convention passée entre le Département des Alpes de Haute-Provence et le Service départemental d'incendie et de secours ;



AUTORISE le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention 2015-2017 ;

DONNE son accord sur le montant de la contribution provisionnelle pour 2015 dont le montant est de 7 889 154 €.

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
Le Directeur des Finances et des Affaires Juridiques,

Jean-Luc CELESTIN

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de transmission à la préfecture : 27 NOV. 2014

Date de publication : 27 NOV. 2014

Date de notification : 01/12/2014

Digne-les-bains, le : 01/12/2014

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur des Finances
et des affaires juridiques,



Jean-Luc CELESTIN

REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-15(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Budget supplémentaire de l'exercice 2015

Le Président FIAERT expose :

Le budget supplémentaire 2015 que j'ai l'honneur de vous soumettre intègre les résultats du compte administratif 2014 et l'affectation du résultat que nous venons d'examiner.

Ce budget supplémentaire s'élève à 3 296 763 euros. La répartition par section est la suivante :

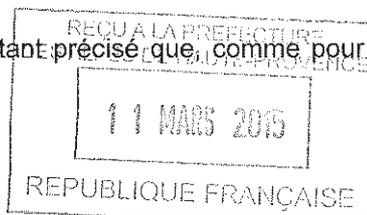
Section de fonctionnement

671 465,00 euros

Section d'investissement

2 625 298,00 euros

Je vous propose d'étudier par section l'affectation de ces crédits étant précisé que, comme pour le budget primitif 2015, le vote s'effectue au niveau du chapitre.



A) **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 011 :

CHARGES A CARACTERE GENERAL

97 961,46 euros

1°) **Commentaire :**

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de certains articles par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2015.

11 MARS 2015

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

INTITULE	Report exercice 2014	REPUBLIQUE FRANÇAISE	
		Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
60621-COMBUSTIBLES	10,00 €	0,00 €	10,00 €
60622-CARBURANTS	566,93 €	0,00 €	566,93 €
60623-ALIMENTATION	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
60632-FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	1 511,13 €	29 525,00 €	31 036,13 €
6064-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00 €	300,00 €	300,00 €
60661-MEDICAMENTS	705,73 €	0,00 €	705,73 €
60662-VACCINS ET SERUMS	97,20 €	0,00 €	97,20 €
606682-AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES - BIOMED	1 120,00 €	0,00 €	1 120,00 €
61522-BATIMENTS	270,00 €	0,00 €	270,00 €
61551-MATERIEL ROULANT	1 882,66 €	0,00 €	1 882,66 €
61558-AUTRES BIENS MOBILIERS	91,77 €	2 000,00 €	2 091,77 €
61563-MAINTENANCES DIVERSES	1 223,49 €		1 223,49 €
6162-ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	0,00 €	-5 000,00 €	-5 000,00 €
6163-ASSURANCE MATÉRIELS NON ROULANTS	0,00 €	-860,00 €	-860,00 €
6164-ASSURANCE VEHICULES ET MATÉRIELS ROULANTS	0,00 €	-27 800,00 €	-27 800,00 €

INTITULE	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
6165-ASSURANCE BATIMENTS	0,00 €	-2 000,00 €	-2 000,00 €
6166-ASSURANCE JURIDIQUE	0,00 €	-1 820,00 €	-1 820,00 €
6184-VERSMT A DES ORGANISMES DE FORMATION	8 387,25 €	70 000,00 €	78 387,25 €
6238-DIVERS		-2 000,00 €	-2 000,00 €
6241-TRANSPORTS DE BIENS	540,00 €	0,00 €	540,00 €
6251-VOYAGES ET DEPLACEMENTS	13 615,50 €	2 500,00 €	16 115,50 €
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	94,80 €	0,00 €	94,80 €

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	285 836,30 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de certains articles par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2015.

Ces crédits comprennent :

- La masse salariale de deux sapeurs-pompiers professionnels mis à disposition de l'ENSOSP (opération nulle financièrement équilibrée en dépense et recette),
- Un complément de dotation des articles sur lesquels sont imputées les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

INTITULE	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
6331-VERSEMENT DE TRANSPORT	0,00 €	175,00 €	175,00 €
6332-COTISATIONS VERSEES FNAL	0,00 €	175,00 €	175,00 €
6336-COTISATIONS AU CNFPT	0,00 €	550,00 €	550,00 €
64111-REMUNERATION PRINCIPALE	0,00 €	99 205,00 €	99 205,00 €
64112-SUPPLEMENT. FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
64118-AUTRES INDEMNITES	0,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €
641411-VACATIONS VERSEES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	0,00 €	179 965,00 €	179 965,00 €
6414122-VACATIONS FORMATIONS CIS	0,00 €	-72 800,00 €	-72 800,00 €
641414- GARDES	0,00 €	22 330,00 €	22 330,00 €
64148-AUTRES VACATIONS	0,00 €	46 078,32 €	46 078,32 €
64162-EMPLOIS D'AVENIR	0,00 €	62 800,00 €	62 800,00 €
64168-AUTRES EMPLOIS AIDES	0,00 €	-62 800,00 €	-62 800,00 €
6451-COTISATIONS A L'URSSAF	0,00 €	5 070,00 €	5 070,00 €
6453-COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	0,00 €	12 090,00 €	12 090,00 €
6455-COTISATIONS ASSURANCE PERSONNEL	0,00 €	-12 295,00 €	-12 295,00 €
646-ALLOCATION DE VETERANCE	842,98 €	0,00 €	842,98 €
6488 - AUTRES CHARGES	0,00 €	-6 000,00 €	- 6 000 €

CHAPITRE 042: OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	285 420,00 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de certains articles par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2015. Les crédits nouveaux sont destinés :

- A compléter la dotation aux comptes d'amortissement,
- A provisionner sur 4 ans les moyens financiers nécessaires à l'annulation du titre 355 /2008 émis à l'encontre du Département (voir délibération du 22 janvier 2015).

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

INTITULE	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
6811-DOTATION AUX AMORTISSEMENTS. DES IMMOBILISATIONS	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
6817 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR LES ACTIFS CIRCULANTS	0,00 €	85 420,00 €	85 420,00 €

**CHAPITRE 67 :
CHARGES EXCEPTIONNELLES**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
2 247,24 euros

1°) Commentaire :

Il vous est proposé de doter l'article 673 de la somme de 2 247,24 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

INTITULE	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
673-TITRES ANNULES	0,00 €	2 247,24 €	2 247,24 €

LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVE A 671 465 EUROS.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**CHAPITRE 002 :
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

52 027,76 euros

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire le résultat de l'exercice 2014 que nous avons constaté au compte administratif 2014 et affecté dans le cadre du rapport précédent.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
002	DEFICIT OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	52 027,76 €	52 027,76 €

**CHAPITRE 74 :
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS**

500 000,00 euros

1°) Commentaire :

Dans le cadre de la convention pluriannuelle entre notre établissement public et le Conseil Général, nous avons arrêté, lors du budget primitif 2014, le montant prévisionnel de la contribution du département au budget du S.D.I.S. tout en sachant que la contribution définitive serait connue au moment du compte administratif 2014.

Après application des différents paramètres de calcul, il apparaît que la contribution définitive est supérieure de 500 000 euros par rapport à la contribution prévisionnelle.

Nous inscrivons donc le montant complémentaire.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
7473	DEPARTEMENT	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

CHAPITRE 042:

11 MARS 2015

OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

17 265,00 euros

REPUBLIQUE FRANÇAISE

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'amortir sur cinq années la subvention que nous avons versée à la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon pour la construction de la caserne.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
7773	QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT	0,00 €	17 265,00 €	17 265,00 €

CHAPITRE 75 :

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

44 707,24 euros

1°) Commentaire :

La recette indiquée est destinée à enregistrer comptablement la participation des agents aux tickets restaurant.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00 €	44 707,24 €	44 707,24 €

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVE A 671 465 EUROS.

C) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS EN A.P. / C.P.

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les sommes correspondant aux crédits de paiement 2014 engagés au titre du budget 2014 et non réglés au 31 décembre 2014 pour les opérations votées en A.P. / C.P.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
00000014-CASERNE CHATEAU ARNOUX	875 416,37	0,00	875 416,37
2033-FRAIS D'INSERTION	2 176,00		2 176,00
2184-MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	30 000,00		30 000,00
231312-CONSTRUCT CENTRES INCENDIE SECOU	843 240,37		843 240,37
Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015

11 MARS 2015

00000017-ANTARES	181 663,18	0,00	181 663,18	CAISE
231312-CONSTRUCTION CENTRES INCENDIE ET SECOURS	0,00		0,00	
2033-FRAIS D'INSERTION			0,00	
2183-MATERIEL INFORMATIQUE			0,00	
21531-RESEAUX DE TRANSMISSION		181 663,18	181 663,18	
2031-FRAIS D'ETUDES	0,00		0,00	
215313-RESEAUX TRANSMISSION SALLE OPERATIONNELLE	1 488,00	-1 488,00	0,00	
2051-CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES. BREVETS LICENCES	180 175,18	-180 175,18	0,00	
215314-RESEAUX TRANSMISSION. INFORMATIQUE OPERATIONNELLE	0,00		0,00	
00000018-CONSTRUCTION CASERNE ORAISON	70 850,00	0,00	70 850,00	
231312-CONSTRUCTION CENTRES INCENDIE ET SECOURS	64 350,00		64 350,00	
2033-FRAIS D'INSERTION	1 000,00		1 000,00	
215323-RESEAUX D'ALERTE ANTENNES	5 500,00		5 500,00	

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	154 830,87 euros
--	-------------------------

 1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les sommes engagées au titre du budget 2014 et non réglées au 31 décembre et de réaliser de nouvelles opérations.

D'autre part, nous inscrivons (dépenses et recettes) la somme de 86 320 euros afin de constater sur le bon article budgétaire le versement de la subvention à la communauté de communes Ubaye Serre Ponçon suite au versement d'une subvention à cette collectivité pour financer le surplus des travaux lors de la construction de la caserne.

 2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires au titre des reports

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
205-CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	0,00		0,00
2033-FRAIS D'INSERTION	0,00		0,00
2051-CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	46 833,10	21 677,77	68 510,87
20412 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		86 320,00	86 320,00

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	985 987,80 euros
--	-------------------------

 1°) Commentaire :

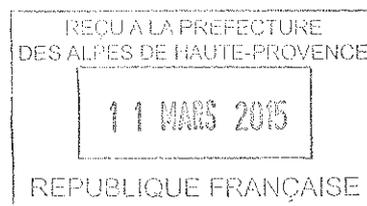
Je vous propose de réinscrire les sommes engagées au titre du budget 2014 et non réglées au 31 décembre 2014 (soit 779 967,80 euros) et d'effectuer des opérations complémentaires (soit 206 020 euros) à savoir :

OPERATIONS	Montant	Qté	TOTAL
------------	---------	-----	-------

DSA et SCOPE	55 000,00 €	1	55 000,00 €
Moteur embarcation ESPARRON	18 000,00 €	1	18 000,00 €
D.A.T.T. sur Unimog	66 000,00 €	1	66 000,00 €
Equipelement CIS portatif 400 Mhz	36 000,00 €	1	36 000,00 €
Complément appels sélectifs	16 420,00 €	1	16 420,00 €
Habillement SSSM montagne	3 600,00 €	1	3 600,00 €
Matériel montagne	6 000,00 €	1	6 000,00 €
Brancard montagne	3 500,00 €	1	3 500,00 €
T.S.A. équipe montagne	1 500,00 €	1	1 500,00 €

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
215311 -RESEAUX TRANSMISSION. EMETTEURS RECPTEURS	967,60	36 000,00	36 967,60
215312 -RESEAUX TRANSMISSION RELAIS & POINTS HAUTS	4 553,16	0,00	4 553,16
215315 - RESEAUX DE TRANSMISSIONS-AUTRES MATERIELS	68,00	0,00	68,00
215321 -RESEAUX ALERTE APPELS SELECTIFS	12 499,97	16 420,00	28 919,97
215322 -RESEAUX D'ALERTE CONSOLE, TERMINAUX	9 012,00	0,00	9 012,00
215324 -RESEAUX ALERTE AUTRES MATERIELS ALERTE	1 520,09	0,00	1 520,09
21561 -MATERIELS ROULANT D'INCENDIE ET SECOURS	131,56	0,00	131,56
2156101 - MAT ROULANT IS VSAV	318 266,05	0,00	318 266,05
2156102 -MAT ROULANT IS VLM - VLI	20 773,20	0,00	20 773,20
2156104 - MAT ROULANT IS VLC	2 815,06	0,00	2 815,06



Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
2156105 -MAT ROULANT IS VLTT	2 784,76	0,00	2 784,76
2156106 -MAT ROULANT IS VTU - VID	3 286,52	0,00	3 286,52
2156109 - MAT ROULANT IS VSR	54 052,49	0,00	54 052,49
2156111 - MAT ROULANT IS CCFM CCR	121,52	0,00	121,52
2156113 - MAT ROULANT IS FPTL - FPT - VPI	30 000,00	0,00	30 000,00
2156119 -MAT ROULANT IS AUTRES VEHICULES IS	0,00	78 000,00	78 000,00
21562 -MATERIELS D'INCENDIE ET DE SECOURS	577,80	0,00	577,80
2156201 -MAT. IS - P.U.I - S.S.S.M	10 091,00	55 000,00	65 091,00
2156202 - MAT. INCENDIE & SECOURS - CIS	5 722,04	0,00	5 722,04
2156203 -MAT. INC. & SECOURS - G.S.M.S.P	1 602,92	11 000,00	12 602,92
2156204 -MAT. IS - EQUIPES SAV & PLONGEE	1 308,69	0,00	1 308,69
2156205 -MAT. INCENDIE & SECOURS - R.T.N	276,00	0,00	276,00
2156208 - MAT. IS - FORMATION SPORT	643,92	0,00	643,92
2156209 -MAT. INC. SECOURS - G.M.T	40 547,85	6 000,00	46 547,85
2156210 -MAT. IS - A.R.I & MASQUE FUITE	9 468,00	0,00	9 468,00
21571 -ATELIERS	3 882,47	0,00	3 882,47
2183 -MATERIEL INFORMATIQUE	132 928,97	0,00	132 928,97
2184 - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	438,15	0,00	438,15
21881 -HABILLEMENT SAPEURS POMIERS	110 505,01	3 600,00	114 105,01
21882 -AUTRES MATERIELS	1 123,00	0,00	1 123,00

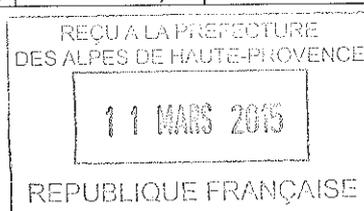
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	308 979,78 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les sommes engagées au titre d'opérations de reconstructions du budget 2014 et non réglées au 31 décembre.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
231312-CONSTRUCT CENTRES INCENDIE SECOU	243 979,78	65 000,00	308 979,78



CHAPITRE 040 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	17 265,00 euros
---	------------------------

1°) Commentaire :

Comme il a été indiqué en recette de fonctionnement, il est nécessaire d'amortir sur cinq ans la subvention versée à la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
13911 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0,00	17 265,00	17 265,00

CHAPITRE 041 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	30 305,00 euros
---	------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre d'opérations d'ordre (en dépense et recette) les moyens financiers destinés à constater les amortissements.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
2051 - LOGICIELS	0,00	170,00	170,00
231312 - CONSTRUCT CENTRES INCENDIE SECOURS	0,00	27 650,00	27 650,00
21561-MATERIELS ROULANTS D'INCENDIE ET SECOURS	0,00	865,00	865,00
21531-RESEAUX DE TRANSMISSION	0,00	1 620,00	1 620,00

LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A 2 625 298 EUROS.

D) RECETTES D'INVESTISSEMENT



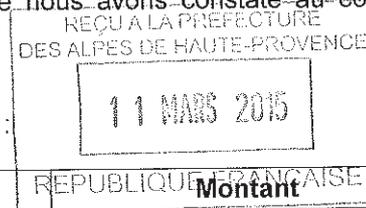
CHAPITRE 001 : EXCEDENT DE D'INVESTISSEMENT REPORTE	964 609,82 euros
--	-------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire le résultat de l'exercice 2014 que nous avons constaté au compte administratif 2014 et affecté.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	964 609,82 €



CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	334 854,18 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les subventions attendues dans le cadre de nos programmes non terminés au 31 décembre 2014.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
1318-AUTRES			0,00
1331-FOND AIDE INVESTISSEMENT DES SDIS	0,00		0,00
1311-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	55 813,00		55 813,00
1314-COMMUNES			0,00
1321-SUBVENTIONS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	132 001,18		132 001,18
1327-FONDS EUROPEENS	147 040,00		147 040,00

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 209 209,00 euros
--	---------------------------

1°) Commentaire :

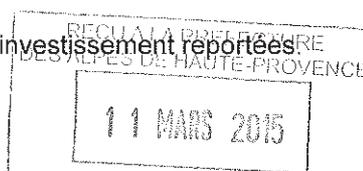
Dans le cadre de financements de projets mobiliers et immobiliers, nous avons prévu en 2014 un recours à l'emprunt.

Ces volumes d'emprunts n'ont pas été mobilisés pour deux raisons :

- 1°) Décalage des opérations d'investissement notamment les constructions de casernes,
- 2°) Utilisation de notre trésorerie pour payer nos dépenses d'investissement reportées

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
1641-EMPRUNTS EN EURO	1 209 209,00	0,00	1 209 209,00



CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 320,00 euros
--	------------------------

1°) Commentaire :

Comme nous l'avons fait en dépense d'investissement, nous inscrivons (dépenses et recettes) la somme de 86 320 euros afin de constater sur le bon article budgétaire le versement de la subvention à la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon suite au versement d'une subvention à cette collectivité pour financer le surplus des travaux lors de la construction de la caserne.

Cette dépense est imputée sur l'article 208.

CHAPITRE 041 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	30 305,00 euros
---	------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre d'opérations d'ordre (en dépense et recette) les moyens financiers destinés à constater les amortissements.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

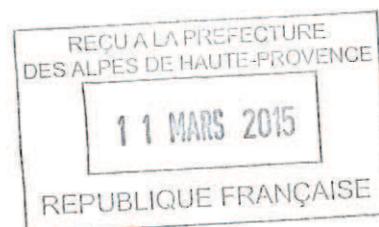
Mouvements	Report exercice 2014	Opérations nouvelles	Total B.S. 2015
2033 – FRAIS D'INSERTION	0,00	6 695,00	6 695,00
2031 – FRAIS D'ETUDES	0,00	23 610,00	23 610,00

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A 2 625 298 EUROS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
S.D.I.S. 04**

Numéro SIRET : 28040016900023

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL 04

M. 61



Budget supplémentaire (1)

BUDGET : Budget Principal (2)
Agrégé au budget principal de (3)

ANNEE 2015

- (1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.
(3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	12
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	18
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	19
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	20
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	21
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	24
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	25
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	26
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	27
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	28
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	29
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	30
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	32

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	33
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00 (1)	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (2)	0,00	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL DU BUDGET	I + II	0,00	III + IV	0,00	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	0,00

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	426 587,77	116 625,00

		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 198 710,23	1 544 063,18
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 964 609,82

		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 625 298,00	2 625 298,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	671 465,00	619 437,24

		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 52 027,76

		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	671 465,00	671 465,00

TOTAL DU BUDGET (4)	3 296 763,00	3 296 763,00
----------------------------	---------------------	---------------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	379 017,77	47 570,00	426 587,77	86 320,00	30 305,00	116 625,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	471 465,00	200 000,00	671 465,00	602 172,24	17 265,00	619 437,24
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	850 482,77	247 570,00	1 098 052,77	688 492,24	47 570,00	736 062,24

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	97 961,46	
012	Charges de personnel et frais assimilés	285 836,30	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante		44 707,24
013	Atténuations de charges		57 465,00
Total gestion des services		383 797,76	602 172,24
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	2 247,24	
68	Dotations amortissements et provisions	85 420,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 471 465,00	II 602 172,24

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :.....	130 707,24
(Recettes réelles – Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00	17 265,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 200 000,00	IV 17 265,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :.....	182 735,00
--	-------------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V 0,00	VI 52 027,76
---	---------------	---------------------

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 671 465,00	II+IV+VI 671 465,00
----------------------------	---------------------------	----------------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 (1)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	334 854,18
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 209 209,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 686,87 (2)	86 320,00 (3)
204	Subventions d'équipement versées	86 320,00 (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 203 150,98 (2)	0,00 (3)
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 (2)	0,00 (3)
23	Immobilisations en cours	1 216 570,15 (2)	0,00 (3)
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 2 577 728,00	II 1 630 383,18

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	947 344,82
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	17 265,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	30 305,00	30 305,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 47 570,00	IV 30 305,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	-17 265,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 964 609,82
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 2 625 298,00	II + IV + VI + VII 2 625 298,00
----------------------------	---------------------------------	--

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE–DÉPENSES	B1

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	97 961,46		97 961,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	285 836,30		285 836,30
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 247,24	0,00	2 247,24
68	Dot. aux amortissements et provisions	85 420,00	200 000,00	285 420,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		471 465,00	200 000,00	671 465,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	671 465,00
--	-------------------

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	17 265,00	17 265,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	1 127 929,55		1 127 929,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	68 510,87	170,00	68 680,87
204	Subventions d'équipement versées	86 320,00	0,00	86 320,00
21	Immobilisations corporelles (3)	985 987,80	2 485,00	988 472,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	308 979,78	27 650,00	336 629,78
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Diff. sur réalisations d'immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 577 728,00	47 570,00	2 625 298,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 625 298,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 465,00		57 465,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
74	Contributions et participations	500 000,00		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	44 707,24	0,00	44 707,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	17 265,00	17 265,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		602 172,24	17 265,00	619 437,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	52 027,76
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	671 465,00
--	-------------------

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	334 854,18	0,00	334 854,18
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 209 209,00	0,00	1 209 209,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	86 320,00	30 305,00	116 625,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		1 630 383,18	30 305,00	1 660 688,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	964 609,82
--	-------------------

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 625 298,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profil d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - BS - 2015

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 429 975,00	0,00	97 961,46	97 961,46	3 527 936,46
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	3 429 975,00	0,00	97 961,46	97 961,46	3 527 936,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 396 718,00	0,00	285 836,30	285 836,30	9 682 554,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	131 867,00	0,00	0,00	0,00	131 867,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	131 867,00	0,00	0,00	0,00	131 867,00
66	Charges financières	873 000,00	0,00	0,00	0,00	873 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	2 247,24	2 247,24	6 247,24
68	Dotations amortissements et provisions	0,00		85 420,00	85 420,00	85 420,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 900 000,00		200 000,00	200 000,00	3 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		16 735 560,00	0,00	671 465,00	671 465,00	17 407 025,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 407 025,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
74	Contributions et participations	14 171 371,00	0,00	500 000,00	500 000,00	14 671 371,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	44 707,24	44 707,24	44 707,24
013	Atténuations de charges	350 000,00	0,00	57 465,00	57 465,00	407 465,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	176 549,00	0,00	0,00	0,00	176 549,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 487 540,00		17 265,00	17 265,00	1 504 805,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		16 735 560,00	0,00	619 437,24	619 437,24	17 354 997,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	52 027,76
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 407 025,00
--	----------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES				A1
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	3 429 975,00	97 961,46	97 961,46
60611	Eau et assainissement	13 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	290 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	15 500,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	40 000,00	10,00	10,00
60622	Carburants	326 700,00	566,93	566,93
60623	Alimentation	210 305,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	117 050,00	31 036,13	31 036,13
60636	Habillement et vêtements de travail	19 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	36 000,00	300,00	300,00
60661	Médicaments	4 000,00	705,73	705,73
60662	Vaccins et sérums	960,00	97,20	97,20
60668	Autres produits pharmaceutiques	36 000,00	1 120,00	1 120,00
6067	Produits d'intervention	18 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	118 700,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	365 740,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 800,00	0,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	45 000,00	270,00	270,00
61551	Entretien matériel roulant	398 990,00	1 882,66	1 882,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 000,00	2 091,77	2 091,77
6156	Maintenance	216 530,00	1 223,49	1 223,49
616	Primes d'assurances	243 900,00	-37 480,00	-37 480,00
61821	Abonnements	7 000,00	0,00	0,00
61828	Autres	16 100,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	135 000,00	78 387,25	78 387,25
6185	Frais de colloques et de séminaires	250,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	23 300,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	24 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 100,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	22 200,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 000,00	-2 000,00	-2 000,00
6241	Transports de biens	60 800,00	540,00	540,00
6251	Voyages, déplacements et missions	149 200,00	16 115,50	16 115,50
6255	Frais de déménagement	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	135 000,00	94,80	94,80
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	145 000,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 396 718,00	285 836,30	285 836,30
6218	Autre personnel extérieur	2 640,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	14 728,00	175,00	175,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 758,00	175,00	175,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	13 620,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	43 826,00	550,00	550,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 336 666,00	99 205,00	99 205,00
64112	SFT, indemnité résidence	40 730,00	1 000,00	1 000,00
64113	NBI	14 798,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 327 444,00	9 450,00	9 450,00

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - BS - 2015

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
64131	Rémunérations personnel non titulaire	93 195,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	2 598 239,00	129 495,00	129 495,00
64145	Vacations versées aux employeurs	2 045,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	32 945,00	0,00	0,00
64148	Autres vacances	501 025,00	46 078,32	46 078,32
64162	Emplois d'avenir	0,00	62 800,00	62 800,00
64168	Autres emplois aidés	62 800,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	25 000,00	-62 800,00	-62 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	431 442,00	5 070,00	5 070,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	937 545,00	12 090,00	12 090,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 312,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	-12 295,00	-12 295,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	535 000,00	0,00	0,00
646	Allocations de vétérance	229 400,00	842,98	842,98
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 560,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	50 000,00	-6 000,00	-6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	131 867,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	23 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	17 000,00	0,00	0,00
6573	Subv. fonctionnement organismes publics	7 367,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	84 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		12 958 560,00	383 797,76	383 797,76
66	Charges financières (B)	873 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	856 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	7 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C)	4 000,00	2 247,24	2 247,24
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	2 247,24	2 247,24
68	Dotations amortissements et provisions (D)	0,00	85 420,00	85 420,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	85 420,00	85 420,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		13 835 560,00	471 465,00	471 465,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 900 000,00	200 000,00	200 000,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	2 900 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		2 900 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 735 560,00	671 465,00	671 465,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 407 025,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	10 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - BS - 2015

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	550 000,00	0,00	0,00
74	Contributions et participations	14 171 371,00	500 000,00	500 000,00
74718	Autres participations Etat	43 969,47	0,00	0,00
7473	Participation départements	7 869 154,00	500 000,00	500 000,00
7474	Participation communes	5 363 877,00	0,00	0,00
7475	Particip. groupements de collectivités	894 370,53	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	44 707,24	44 707,24
758	Produits divers de gestion courante	0,00	44 707,24	44 707,24
013	Atténuations de charges	350 000,00	57 465,00	57 465,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	350 000,00	57 465,00	57 465,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		15 071 371,00	602 172,24	602 172,24
76	Produits financiers (B)	100,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	176 549,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	6 549,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	170 000,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		15 248 020,00	602 172,24	602 172,24
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 487 540,00	17 265,00	17 265,00
7768	Neutralisation des amortissements	437 285,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 050 255,00	17 265,00	17 265,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 487 540,00	17 265,00	17 265,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 735 560,00	619 437,24	619 437,24

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	52 027,76
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 407 025,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement	2 557 055,00	2 198 710,23	292 697,77	292 697,77	5 048 463,00
- Non individualisées en programmes d'équipement	1 866 642,00	1 070 780,68	292 697,77	292 697,77	3 230 120,45
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	1 866 642,00	1 070 780,68	292 697,77	292 697,77	3 230 120,45
- Individualisées en programmes d'équipement	690 413,00	1 127 929,55	0,00	0,00	1 818 342,55
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	690 413,00	1 127 929,55	0,00	0,00	1 818 342,55
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	86 320,00	86 320,00	86 320,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	86 320,00	86 320,00	86 320,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	1 953 000,00	0,00	0,00	0,00	1 953 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	1 487 540,00		17 265,00	17 265,00	1 504 805,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		30 305,00	30 305,00	30 305,00
Dépenses d'investissement - Total	5 997 595,00	2 198 710,23	426 587,77	426 587,77	8 622 893,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 622 893,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	1 371 130,00	1 544 063,18	86 320,00	86 320,00	3 001 513,18
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 726 465,00	0,00	0,00	0,00	1 726 465,00
Opérations d'ordre entre sections	2 900 000,00		0,00	0,00	2 900 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		30 305,00	30 305,00	30 305,00
Recettes d'investissement - Total	5 997 595,00	1 544 063,18	116 625,00	116 625,00	7 658 283,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	964 609,82
--	-------------------

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 622 893,00
---	---------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 866 642,00	1 070 780,68	292 697,77	292 697,77
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	37 420,00	46 833,10	21 677,77	21 677,77
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions,droits similiaires,brevets,..	27 420,00	46 833,10	21 677,77	21 677,77
21	Immobilisations corporelles	1 605 222,00	779 967,80	206 020,00	206 020,00
21531	Réseaux de transmission	22 300,00	5 588,76	36 000,00	36 000,00
21532	Réseaux d'alerte	114 380,00	23 032,06	16 420,00	16 420,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	689 032,00	432 231,16	78 000,00	78 000,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	514 520,00	70 238,22	72 000,00	72 000,00
21571	Ateliers	8 990,00	3 882,47	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	5 000,00	132 928,97	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	15 000,00	438,15	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	236 000,00	111 628,01	3 600,00	3 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	224 000,00	243 979,78	65 000,00	65 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	224 000,00	243 979,78	65 000,00	65 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 127 929,55	0,00	0,00
14	CASERNE CHATEAU ARNOUX	875 416,37	0,00	0,00
17	ANTARES	181 663,18	0,00	0,00
18	CONSTRUCTION CASERNE ORAISON	70 850,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 14
LIBELLE : CASERNE CHATEAU ARNOUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	
DEPENSES		a	875 416,37	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 176,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	2 176,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	30 000,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	843 240,37	0,00	0,00	
231312	Centres d'incendie et de secours	843 240,37	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-875 416,37
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : ANTARES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration		
DEPENSES		a	181 663,18	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	180 175,18	-180 175,18	-180 175,18		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00		
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	180 175,18	-180 175,18	-180 175,18		
21	Immobilisations corporelles	1 488,00	180 175,18	180 175,18		
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00		
21531	Réseaux de transmission	1 488,00	180 175,18	180 175,18		
21578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00		
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00		
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00		

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-181 663,18
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 18
LIBELLE : CONSTRUCTION CARSERNE ORAISON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration		
DEPENSES		a	70 850,00	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00			0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00			0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	5 500,00	0,00			0,00
21532	Réseaux d'alerte	5 500,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	64 350,00	0,00			0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	64 350,00	0,00			0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-70 850,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	86 320,00	86 320,00
20412	Subv. public - Bâtiments, installations	0,00	0,00	86 320,00	86 320,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	1 953 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 371 130,00	1 544 063,18	86 320,00	86 320,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	12 000,00	334 854,18	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	55 813,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 000,00	132 001,18	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. fonds européens	0,00	147 040,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	1 357 130,00	1 209 209,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 209 209,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 357 130,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	86 320,00	86 320,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	86 320,00	86 320,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	1 726 465,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	764 465,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	764 465,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	800 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	1 487 540,00	17 265,00	17 265,00
102291	Reprise sur FCTVA	750 000,00	0,00	0,00
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. nat.	93 540,00	17 265,00	17 265,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	206 715,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	437 285,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 900 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 900 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	64 240,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	27 265,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	410 020,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	95 230,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	53 670,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 523 205,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	240 860,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 000,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	970,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	23 100,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	56 200,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	54 185,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	49 675,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	300 380,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	30 305,00	30 305,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	0,00	170,00	170,00
21531	Réseaux de transmission	0,00	1 620,00	1 620,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	865,00	865,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	27 650,00	27 650,00
041	RECETTES (2)	0,00	30 305,00	30 305,00
2031	Frais d'études	0,00	23 610,00	23 610,00
2033	Frais d'insertion	0,00	6 695,00	6 695,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 200 255,00	17 265,00	II 17 265,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 150 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 150 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 050 255,00	17 265,00	17 265,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
102291	<i>Reprise sur FCTVA</i>	750 000,00	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	300 255,00	17 265,00	17 265,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 217 520,00	2 198 710,23	0,00	4 416 230,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 826 465,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		766 465,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	764 465,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		3 060 000,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	64 240,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	27 265,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	410 020,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	95 230,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	53 670,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 523 205,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	240 860,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 000,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	970,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	23 100,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	56 200,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	54 185,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	49 675,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	300 380,00	0,00	0,00
481...	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 826 465,00	1 544 063,18	964 609,82	0,00	6 335 138,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 4 416 230,23
Ressources propres disponibles	VIII 6 335 138,00
Solde	IX = VIII – IV (4) 1 918 907,77

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents : 14

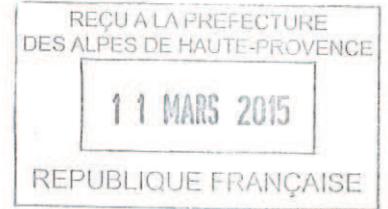
Nombre de suffrages exprimés 14

VOTES :

Pour 14

Contre : 0

Abstentions : 0



Date de convocation :

20 février 2015

Présenté par (1),

A, le Digne les Bains, le 03 Mars 2015

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session

A, le Digne les Bains le 03 Mars 2015

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

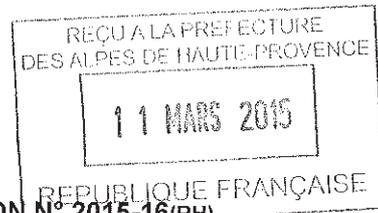
A, le Digne les Bains le 03 Mars 2015

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



DELIBERATION N° 2015-16(RH)

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Étaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Étaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Rapport n°6 : Organigramme du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n°2008-55 du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration avait adopté l'organigramme général du Service départemental d'incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence

Depuis, l'évolution réglementaire, le changement de personnels, l'évolution de carrières de nos agents ainsi que l'évolution sociétale ont eu un impact sur l'organisation qui avait été actée.

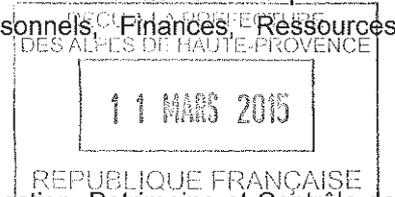
L'organigramme qui vous est présenté aujourd'hui prend en compte l'ensemble de ces paramètres.

Il est composé de 3 groupements territoriaux (Nord – Sud et Centre), s'appuyant sur 7 compagnies, permettant ainsi d'avoir une organisation territoriale la plus proche des centres d'incendie et de secours composant le maillage départemental.

La Direction est composée :

- de quatre groupements fonctionnels :
 - o Le groupement de la coordination opérationnelle comprenant les services Prévention, Prévision, Opération, le CTA Codis et le service DECI ;
 - o Le groupement des Moyens Techniques comprenant les services Technique, Parc Roulant et TITS (Transmission – Informatique – Téléphonie – Systèmes) ;

- Le groupement des Ressources Humaines et Financières comprenant les services Formation Sport, Promotion du volontariat et sous l'autorité du Responsable administratif et Financier, les services des Personnels, Finances, Ressources Administratives et Juridiques ;
 - Le groupement Santé ;
- Ainsi que 4 services pilotes : Hygiène et Sécurité, Communication, Patrimoine et Contrôle de gestion.



Cette organisation a été définie sur la base d'entités organisées en fonction de leurs spécificités techniques et/ou managériales, ce qui permet à chaque agent de connaître son déroulement de carrière sur un même poste.

Cependant, les termes cellule, bureau et service méritent d'être définis :

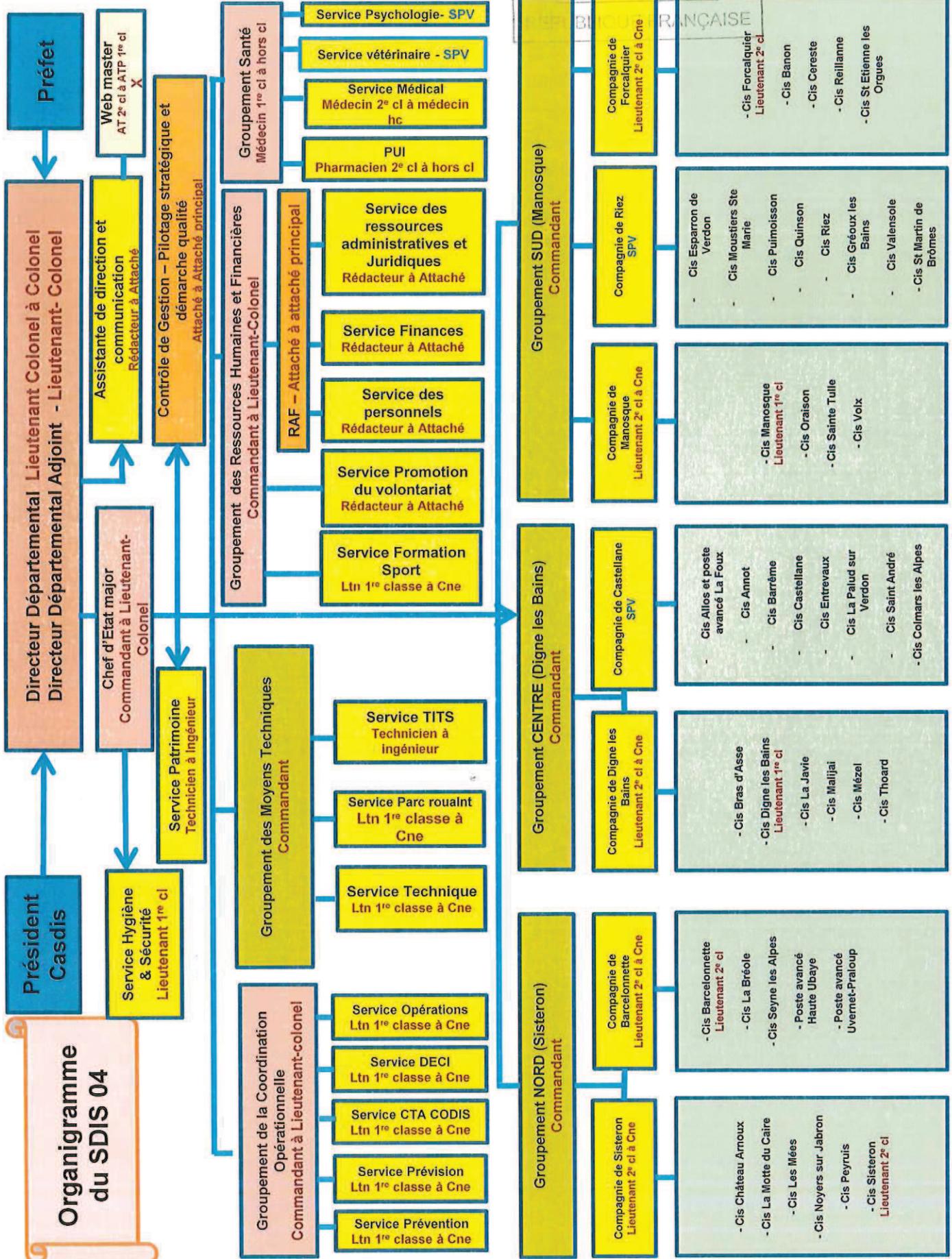
Pour le personnel administratif et technique,

- la cellule ne comprend pas d'encadrement. Elle demande la connaissance particulière d'un domaine d'activités et les règles d'application correspondantes. Le personnel est un personnel de catégorie C.
- le bureau demande une technicité plus importante. Le responsable de bureau assure des fonctions administratives ou techniques, participe à la rédaction de documents et collabore aux différentes actions menées par l'établissement dans son domaine de compétence. Il peut détenir également le poste d'adjoint au chef de service. Le personnel correspondant débute sur un poste de catégorie C+ et peut terminer sur le premier grade de catégorie B.
- le chef de service détient un niveau d'expertise élevé. Il réalise des tâches complexes de gestion et assure la coordination de projets. Il peut se voir confier la coordination, la gestion et l'animation d'une équipe. Pour la filière technique, le chef de service peut également être chargé de la conduite de chantiers et le contrôle des travaux confiés aux entreprises. Le personnel commence sur un poste de catégorie B et peut terminer sur le premier grade de la catégorie A.

Pour le personnel sapeur-pompier professionnel,

- la cellule demande la connaissance particulière d'un domaine d'activités. Son responsable, outre ses fonctions opérationnelles, coordonne et anime une équipe de sapeurs-pompiers. Le personnel correspondant est un personnel de catégorie C + (sergent ou adjudant).
- le bureau présent en CIS, demande une technicité plus importante. Le chef de bureau coordonne et dirige les personnels dans toutes les missions dévolues aux services départementaux d'incendie et de secours, dont il constitue l'encadrement intermédiaire. Ils peuvent également se voir confier des tâches de gestion administrative et technique. Le personnel commence réglementairement sur un poste de catégorie B et peut terminer sur le premier grade de la catégorie A.
- le service existe en Direction. Le chef de service détient un niveau d'expertise élevé et peut se voir confier l'animation d'une équipe. Le personnel commence réglementairement sur un poste de catégorie B et peut terminer sur le premier grade de la catégorie A.

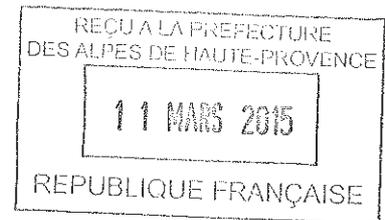
REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
11 MARS 2015



**Organigramme
du SDIS 04**

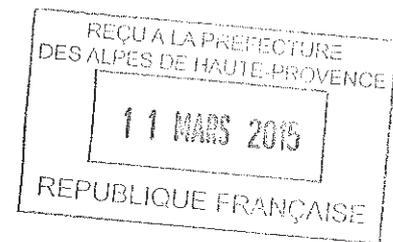
CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS
FILIERE ADMINISTRATIVE

	Collaborateur chef de cellule Secrétaire Assistant administratif	Chef de bureau Direction	Adjoint au chef de service	Chef de service – assistante de direction	RAF – Contrôleur de gestion
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	X				
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	X	X	X		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	X	X	X		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	X	X	X		
Rédacteur		X	X	X	
Rédacteur principal 2 ^e classe			X	X	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe				X	
Attaché				X	X
Attaché principal					X



CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS
FILIERE TECHNIQUE

	Collaborateur chef de cellule	Chef de bureau Direction	Adjoint au chef de service	Chef de service
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	X			
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	X	X	X	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	X	X	X	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	X	X	X	
Agent de maîtrise		X	X	
Agent de maîtrise principal		X	X	
Technicien		X	X	X
Technicien principal 2 ^e classe			X	X
Technicien principal 1 ^{ère} classe				X
Ingénieur				X
Ingénieur principal				



CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS OPERATIONNELS (REGIME PERENNE)

	Equipier	Chef d'équipe	Chef d'agrès 1 équipe	Chef d'agrès tout engin	Sous officier de garde	Officier de garde	opérateur	Chef opérateur	Adjoint au chef de salle	Chef de salle	Chef de groupe	Chef de colonne	Chef de site
Sapeur 2 ^e classe	X						X						
Sapeur 1 ^{re} classe	X						X						
caporal	X	X					X	X					
Caporal-chef	X	X					X	X					
sergent		X	X					X	X				
adjudant			X	X	X				X				
Lieutenant 2 ^e classe						X				X	X		
Lieutenant 1 ^{re} classe						X				X	X		
Lieutenant hors classe						X				X	X		
capitaine						X						X	
Commandant												X	X
Lieutenant-colonel													X
Colonel													X

REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

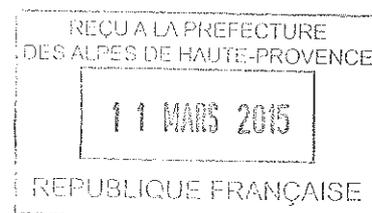
11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS OPERATIONNELS (REGIME TRANSITOIRE)

	Equipier	Chef d'équipe	Chef d'agrès 1 équipe	Chef d'agrès tout engin	Sous officier de garde	Officier de garde	opérateur	Chef opérateur	Adjoint au chef de salle	Chef de salle	Chef de groupe	Chef de colonne	Chef de site
Sapeur 2 ^e classe	X						X						
Sapeur 1 ^{re} classe	X						X						
caporal	X	X					X	X					
Caporal-chef	X	X					X	X					
sergent		X	X				T	X	X	T			
adjudant			X	X	X				X	T			
Lieutenant 2 ^e classe						X				X	X		
Lieutenant 1 ^{re} classe						X				X	X		
Lieutenant hors classe						X				X	X		
capitaine						X						X	
Commandant												X	X
Lieutenant-colonel													X
Colonel													X

T : dispositions transitoires
X : dispositions pérennes



CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS FONCTIONNELS (REGIME PERENNE)

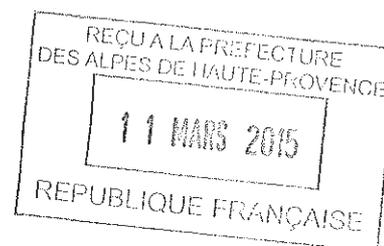
	Responsable de cellule CIS	Chef de bureau CIS	Adjoint au chef de CIS	Chef de CIS	Adjoint au chef de service DDSIS	Chef de service DDSIS	Officier expert	Adjoint au chef de groupement	Chef de groupement	Chef d'Etat major	DDASIS	DDISIS
Sapeur 2 ^e classe												
Sapeur 1 ^{re} classe												
caporal												
Caporal-chef												
sergent	X											
adjudant	X											
Lieutenant 2 ^e classe			X	X			X					
Lieutenant 1 ^{re} classe		X	X	X	X	X	X	X				
Lieutenant hors classe		X	X	X	X	X	X	X				
Capitaine		X	X	X	X	X	X	X				
Commandant			X	X	X	X		X	X	X		
Lieutenant-colonel									X	X	X	X
Colonel												X

REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
11 MARS 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS FONCTIONNELS (REGIME TRANSITOIRE)

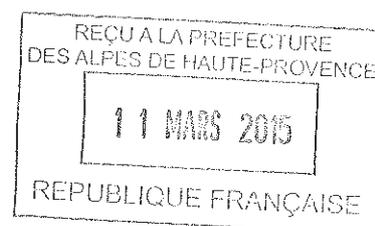
	Responsable de cellule CIS	Chef de bureau CIS	Adjoint au chef de CIS	Chef de CIS	Adjoint au chef de service DDSIS	Chef de service DDSIS	Officier expert	Adjoint au chef de groupement	Chef de groupement	Chef d'état major	DDASIS	DDISIS
Sapeur 2 ^e classe												
Sapeur 1 ^{re} classe												
caporal												
Caporal-chef												
sergent	X	T					T					
adjudant	X	T					T					
Lieutenant 2 ^e classe		T	X	X		T	X					
Lieutenant 1 ^{re} classe		X	X	X	X	X	X	X				
Lieutenant hors classe		X	X	X	X	X	X	X				
Capitaine		X	X	X	X	X	X	X	T			
Commandant			X	X	X	X		X	X	X		
Lieutenant-colonel									X	X	X	X
Colonel												X

T : dispositions transitoires
X : dispositions pérennes



CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL
(REGIME PERENNE)

	Gérant de PUI	Infirmier ou pharmacien de groupement	Chefferie	Médecin de groupement	médecin chef adjoint	Pharmacien ou médecin chef
Infirmier		X				
Infirmier principal Infirmier chef		X	X			
Infirmier d'encadrement		X	X			
Pharmacien 2e classe	X	X				X
Pharmacien 1re classe	X	X				X
Pharmacien hors classe	X	X				X
Pharmacien de classe exceptionnelle	X	X				X
Médecin 2e classe				X	X	
Médecin 1re classe				X	X	X
Médecin hors classe						X
Médecin de classe exceptionnelle						



Il convient d'indiquer que des situations personnelles existantes dérogent à ces règles ; elles sont conservées à titre personnel et seront amenées à évoluer (grade/emploi) afin d'être homogène avec la définition des emplois - compétences. Ce document est joint en annexe et modifie l'annexe 14 du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-17(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Suppression d'un poste de médecin de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Notre médecin-chef adjoint est décédé suite à une longue maladie le 17 novembre 2014.

Celui-ci était placé en congés maladie depuis le 25 mars 2014, suite à la rechute d'une affection nécessitant un traitement et des soins prolongés ; il devait faire valoir ses droits à la retraite en début d'année 2015.

Dans ce cadre, par délibération n° 2014-47(RH) en date du 30 juin 2014, notre établissement avait validé son remplacement anticipé par le recrutement d'un médecin de sapeurs-pompiers professionnels à temps non complet et il était entendu que lors de son départ à la retraite, il ne serait pas remplacé et que la balance des effectifs reviendrait à la situation actuelle.

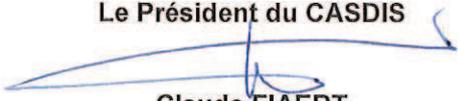
Je vous propose donc de supprimer le poste du médecin de sapeurs-pompiers professionnels à temps non complet (60%).

Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à supprimer le poste supplémentaire de médecin de sapeurs-pompiers professionnels à temps non complet (60%).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-18(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Transformation de deux postes de catégorie C en catégorie B

Le Président expose :

Dans le cadre de la réussite à des concours professionnels par deux de nos agents, notre établissement souhaite pourvoir à leur nomination.

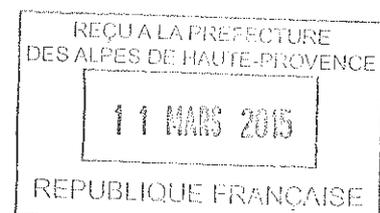
D'une part, un sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C) est inscrit sur la liste d'aptitude de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B) au titre du concours interne de la session 2014.

D'autre part, un agent de la filière administrative de catégorie C est lauréat du concours de rédacteur territorial (catégorie B).

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme de notre établissement, ces deux agents méritants se verront confier de nouvelles responsabilités qui seront compatibles avec ces promotions. Je vous propose donc la transformation de ces postes à compter du 1^{er} avril 2015.

L'incidence financière globale pour l'année 2015 a été estimée pour cet exercice à 10 720 euros, correspondants aux salaires, charges et régime indemnitaire alloués soit 8 100,00 € pour l'agent relevant de la filière sapeurs-pompiers professionnels et 2 620,00 € pour la transformation du poste de l'agent relevant de la filière administrative. Cette somme provisionnée au budget primitif 2015 du fait de la réorganisation susvisée n'engendrera pas de dépense supplémentaire.

Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.



Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- transformer deux postes de catégorie C en postes de catégorie B,
- signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Création d'un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Depuis le 1^{er} juillet 2013, notre établissement emploie un agent non titulaire en qualité d'infirmier de sapeurs-pompiers sur des contrats de droit public dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service de santé et de secours médical.

La durée maximale de ce contrat arrivant à terme et considérant que son départ fragiliserait le bon fonctionnement du service susvisé, il convient de pérenniser un emploi d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels relevant de la catégorie B. Je vous propose donc la création de ce poste à compter du 1^{er} mai 2015.

L'incidence financière globale pour l'année 2015 a été estimée à 21 000,00 euros, correspondants aux salaires, charges et régime indemnitaire alloués. Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.

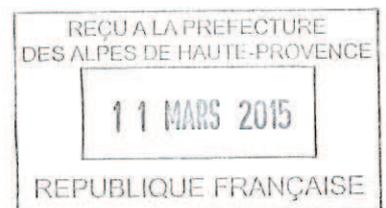
Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- créer un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B,
- signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-20(RH)

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Relance de l'appel à candidatures d'un poste de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n° 2009-25 en date du 4 décembre 2009, notre établissement a valablement délibéré en faveur du recrutement d'un pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels à temps non complet (50% de la durée hebdomadaire de travail).

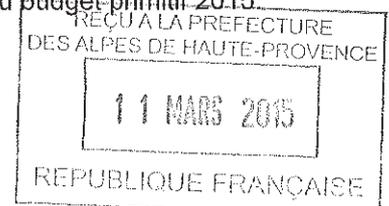
Dans ce cadre et suite à un appel à candidatures national infructueux, notre établissement a recruté un pharmacien de sapeurs-pompiers volontaires de notre département en qualité d'agent non titulaire de droit public, afin de faire face temporairement et pour une durée maximale de trois ans à la vacance de cet emploi qui n'avait pu dans l'immédiat être pourvu de façon statutaire.

La durée maximale arrivant à terme, le SDIS doit renouveler sa déclaration nationale de vacance d'emploi pour un poste de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels à temps non-complet.

Je vous propose d'une part, de relancer l'appel à candidatures national pour un poste de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels dans les mêmes termes que précédemment et d'autre part, dans l'éventualité où aucun officier de sapeurs-pompiers professionnels ne se porterait candidat, de pourvoir temporairement ce poste par un pharmacien de sapeurs-pompiers volontaires non titulaire pour une nouvelle période.

Il n'y aura aucune incidence financière puisque la somme a été provisionnée au budget primitif 2015.

Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.



Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

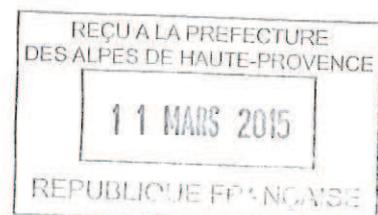
- le cas échéant, pourvoir ce poste par un pharmacien de sapeurs-pompiers volontaires à temps non complet (50% de la durée hebdomadaire de travail) dans l'éventualité où le poste ne pourrait être pourvu de façon statutaire,
- signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



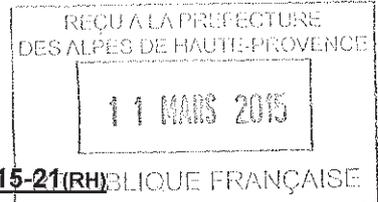
Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



DELIBERATION N° 2015-21 (RH) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaiant présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaiant excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Création d'un poste de catégorie C de la filière administrative au service formation et d'un poste de catégorie C de la filière technique en qualité de cartographe et chargé d'administrer le site internet/intranet

Le Président FIAERT expose :

D'une part, afin d'apporter une certaine revitalisation au secteur rural de la Motte du Caire, notre assemblée avait évoqué la création d'une classe option sapeurs-pompiers, à la rentrée scolaire prochaine.

Le service formation est de plus en plus sollicité afin de dispenser des formations au profit des établissements extérieurs (notamment en matière de secourisme, d'exercices d'évacuation incendie...). Le service a également acquis un simulateur de formations mobile. Afin que ce nouvel outil apporte une réelle plus-value à nos sapeurs-pompiers, il convient de former directement ces personnels dans les centres d'incendie et de secours.

Afin de pallier ces missions, il est nécessaire de recruter un agent de catégorie C de la filière administrative, qui par le biais de l'ensemble de ces actions, pourra occuper un emploi à temps complet.

D'autre part, considérant les nouveaux outils informatiques mis en place dans le cadre du nouveau système opérationnel et plus précisément la partie cartographique, il est nécessaire de maintenir et développer notre système informatique et géographique afin de gagner en efficience. Par ailleurs, notre établissement souhaite développer l'outil de communication et simplifier les démarches administratives avec nos chefs de centre. Afin de mener l'ensemble de ces missions, il convient de recruter un gestionnaire de réseaux. Ce poste pourrait être tenu par un agent de la catégorie C de la filière technique.

Au vu des éléments susvisés, je vous propose de créer un poste de catégorie C relevant de la filière administrative et un poste de catégorie C de la filière technique à compter du 1^{er} juin 2015.

L'incidence financière globale pour l'année 2015 a été estimée à 30 000,00 euros, correspondants aux salaires, charges et régime indemnitaire alloués. Du fait de la réorganisation des services, ce montant est autofinancé et n'a pas d'incidence financière entraînant des dépenses supplémentaires.

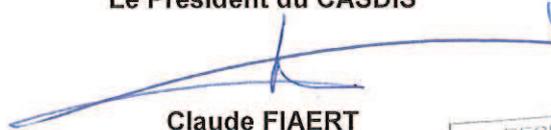
Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

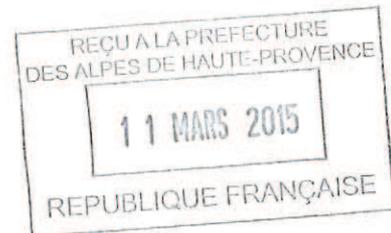
- Créer un poste de catégorie C de la filière administrative et un poste de catégorie C de la filière technique,
- Signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-22(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Président FIAERT expose :

Considérant le nouvel organigramme ainsi que la suppression, les transformations et les créations de postes présentés précédemment, je vous propose d'approuver le tableau des effectifs suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

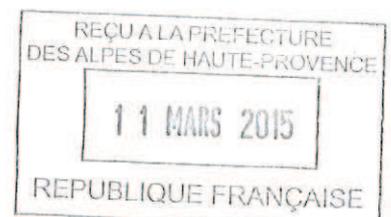


TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

au 1^{ER} JUIN 2015.

(tableau établi par filières, par catégories et cadres d'emplois)

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels				Filière Administrative			Filière Technique				
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Médecins et Pharmaciens	Lieutenants	SPP non-officiers 23 +17	Infirmiers	Administrateurs	Attachés Rédacteurs	Adjoints Administratifs	Ingénieurs	Techniciens de Travaux	Contrôleurs	Agent de maîtrise	Adjoints techniques
13 (2)	13 (2)	1	40	/	2	5	20	/	/	1 (4)	6
3(1)			70			Total filière administrative : 27			Total filière technique : 8		
Total général : 105											

(1) un poste à temps non complet (50%) à pourvoir et pouvant être occupé par un pharmacien contractuel et deux postes à temps non complet (50% et 80%)

(2) dont 3 postes mis à la disposition de l'ENSOSP et 1 poste mis à disposition de l'ECASC

(3) personnel mis à disposition du SDIS 04 par le SDIS 05 à temps non complet (50%)

(4) personnels en disponibilité pour convenances personnelles M LONGERON , agent de maîtrise

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS NON-FONCTIONNAIRES

au 1^{ER} JUIN 2015

Sapeurs-pompiers volontaires par contrat	Contrats aidés	Contractuels	Adjoints Administratifs et Techniques auxiliaires	Apprentis
1 (2)	2 (1)	3	1 (2)	3

(1) dont un poste non pourvu

(2) pourvus lors de besoins

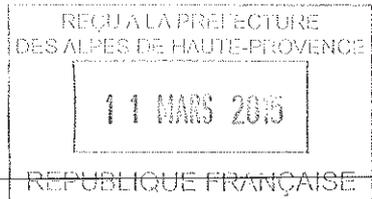
TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS RELEVANT DU SERVICE NATIONAL

Volontaires service civique

RECU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
11 MARS 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

LISTE DES EMPLOIS TENUS PAR FILIÈRES

EMPLOIS	FILIÈRES		
	SPP	administrative	technique
Directeur départemental	X		
Directeur départemental adjoint	X		
Chef de groupement et d'état-major	X		
Secrétaire de direction et chargée de la communication		X	
Contrôleur de gestion, pilotage stratégique et démarche qualité		X	
Chef de groupement fonctionnel Ressources Humaines et financières	X		
Responsable administratif et financier		X	
Chef du service finances		X	
Adjoint au chef du service finances		X	
Agents affectés au service finances		X	
Chef du service ressources administratives et juridiques		X	
Agents affectés au service ressources administratives et juridiques		X	
Chef du service formation sport	X		
Adjoint au chef du service formation sport			
Agents affectés au service formation sport		X	X
Chef du service personnels		X	
Adjoint au chef du service personnels		X	
Agents affectés au service personnels		X	
Chef du service promotion du volontariat		X	
Chef du groupement fonctionnel Santé	X		
Médecin de groupement – médecin chef adjoint	X		
Secrétaire du service de santé et de secours médical		X	
Infirmier de groupement	X		
Pharmacien de PUI	X		
Agents affectés à la PUI		X	
Chef du service hygiène et sécurité	X		
Agents affectés au service hygiène et sécurité		X	X
Chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle	X		
Secrétaire du groupement de la coordination opérationnelle		X	
Chef du service CTA/CODIS	X		
Chefs de salle	X		
Opérateurs CTA/CODIS	X		
Administrateur du système d'alerte	X		
Chef du service DECI	X		
Chef du service prévention	X		
Adjoint au chef du service prévention	X		
Préventionnistes	X		
Secrétaires du service prévention		X	
Chef du service prévision	X		
Chef du service opérations	X		
Officiers experts	X		



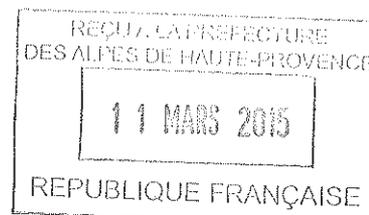
EMPLOIS	FILIÈRES		
	SPP	administrative	technique
Agent chargé de la cartographie et de l'administration du site internet/intranet			X
Chef du service patrimoine			X
Chef du groupement fonctionnel des Moyens Techniques	X		
Chef du service technique	X		
Adjoint au chef du service technique			X
Chef du service parc roulant	X		
Responsable de la cellule habillement	X		
Chef du service TITS			X
Adjoint au chef du service TITS		X	
Secrétaire du groupement des moyens techniques		X	
Agents affectés au groupement des moyens techniques		X	X
Chef des groupements territoriaux CENTRE-SUD-NORD	X		
Chefs de centre d'incendie et de secours (Digne-Manosque-Sisteron-Barcelonnette-Forcalquier)	X		
Adjoint au chef de centre (Digne-Manosque)	X		
Secrétaires de groupement territoriaux		X	
Equipier-chef d'équipe-chef d'agrès-sous-officier de garde-chef de bureau dans les centres d'incendie et de secours (Digne-Manosque)	X		
Responsables de cellules techniques groupements territoriaux CENTRE-SUD-NORD	X		
Responsables de cellule dans les CIS	X		

Mise à jour le 19/02/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-23(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels – attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité

Le Président FIAERT expose :

La modification du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels présentée concerne les sergents et d'adjudants occupant les fonctions de responsable de cellule dans les CIS ou de chefs de salle au CTA/CODIS.

Dans le cadre de l'ancienne réglementation, les personnels susvisés perçoivent une indemnité de responsabilité à 18 % pour les chefs de bureau dans les CIS et à 16 % pour les chefs de salle au CTA/CODIS.

Aujourd'hui, pour des emplois équivalents, nos sergents et adjudants reçoivent un régime indemnitaire différent selon qu'ils relèvent des dispositions prévues par les décrets n° 2012-521 et n° 2012-519 du 20 avril 2012.

Désormais, les fonctions de chefs de bureau dans les CIS et de chefs de salle au CTA/CODIS sont accessibles seulement à partir du grade de la catégorie B.

Afin de répondre à cette problématique et d'homogénéiser le régime indemnitaire des personnels occupant le même grade et la même fonction pendant la période transitoire, il vous est proposé la mise en place de l'IAT en tant qu'indemnité différentielle pour les grades de sergent et d'adjutant occupant des fonctions de responsable de cellule dans les CIS ou de chef de salle au CTA/CODIS.

Le taux qui sera appliqué doit permettre d'atteindre, indemnité de responsabilité et IAT confondues, les taux maxima suivants :

- Sergent ou adjudant, responsable de cellule dans un CIS, un taux d'indemnité de responsabilité de 18 %,
- Sergent ou adjudant, chef de salle au CTA/CODIS, un taux d'indemnité de responsabilité de 16 %.

Ces dispositions qui ne concernent à l'heure actuelle que quatre personnes, cesseront de s'appliquer à compter du 30 avril 2019, fin de la période transitoire.

Je vous propose d'appliquer cette mesure à compter du 1^{er} avril 2015.

L'incidence financière globale pour l'année 2015 a été estimée à 1 890,00 euros. Du fait de la réorganisation des services, ce montant est autofinancé et n'a pas d'incidence financière entraînant des dépenses supplémentaires.

Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

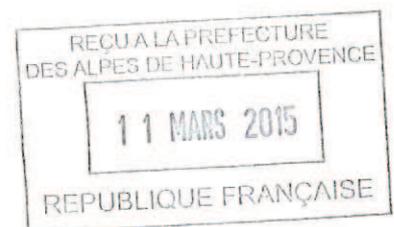
- signer les arrêtés individuels portant attribution de cette indemnité
- régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



DELIBERATION N° 2015-24(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Tickets restaurant

Le Président FIAERT expose :

Les collectivités et les établissements publics sont tenus depuis la publication de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, d'inscrire au budget des dépenses relatives à des prestations d'action sociale en faveur de leur personnel et de leur famille. Toutefois, l'assemblée délibérante reste libre de déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager au titre des prestations sociales proposées ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Il vous est donc proposé la mise en place de titres restaurant à compter du 1^{er} avril 2015.

Il est rappelé que cette prestation ne constitue pas un élément de rémunération et est attribuée indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents.

Il est également précisé que la mise en place des chèques déjeuners par l'établissement entraîne une obligation de cofinancement des titres entre l'employeur et le salarié.

Il vous est proposé que les bénéficiaires de cette prestation soient les agents titulaires à temps complet, les personnels titulaires à temps partiel ou à temps non complet si la pause déjeuner est incluse dans leur temps de travail, les non-titulaires de droit public et de droit privé (apprentis, CAE, CA, stagiaires gratifiés ayant un contrat d'une durée supérieure à deux mois consécutifs) de l'établissement.

En seront exclus, les agents mis à disposition d'autres collectivités ou établissements, (par exemple ENSOSP, ECASC) ainsi que ceux mis à disposition auprès du SDIS et bénéficiant de cet avantage au

titre de leur collectivité d'origine et les agents travaillant en cycles alternés. En effet, les premiers perçoivent un avantage similaire auprès de leurs structures d'accueil et les seconds bénéficient de la prise en charge directe de leur repas par le SDIS 04.

La somme affectée à la mise en place de cette action sociale, soit 50 000 euros, n'entraîne pas de dépenses supplémentaires grâce aux économies réalisées sur les frais de fonctionnement des services.

Il vous est proposé d'intervenir de la manière suivante :

Valeur faciale du titre 7,00 € financés à hauteur de 56% par l'établissement et les 44% restants étant à la charge de l'agent.

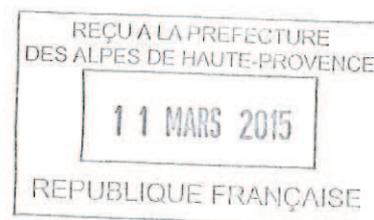
Cette question a été présentée au Comité technique paritaire dans sa séance du 20 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



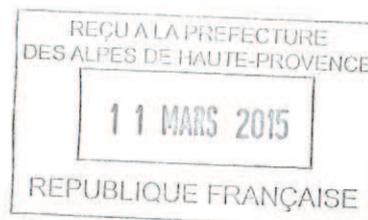
Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-25(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Apurement de l'actif

Le Vice-Président AUBERT expose :

En vue de l'apurement de l'actif, je vous propose de sortir des comptes les matériels figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration accepte leur sortie des comptes, je vous demande d'autoriser le Président à les sortir de l'inventaire.

Certains de ces matériels seront vendus aux enchères par l'intermédiaire du commissaire-priseur que le service a retenu dans le cadre d'un marché public et d'une convention de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

APUREMENT DE L'ACTIF MARS 2015

Centre d'incendie et de secours	Sigle	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Numéro de série du type	Marque	Modèle	n° Inv	Valeur Résiduelle	Imputation
ESPARRON de VERDON	VL	2077 MJ 04	29/06/2001	VF33CNFUB82071301	PEUGEOT	307	200600139	609,76 €	2182
DIGNE les BAINS Réserve	VSAV	2012 ME 04	08/03/1999	ZFA23000005635581	FIAT	DUCATO	19980056	0	2182
SISTERON Réserve	VSAV	2011 ME 04	08/03/1999	ZFA23000005635665	FIAT	DUCATO	19980060	0	2182
SISTERON	VSAV	5734 MH 04	21/02/2001	ZFA23000005998888	FIAT	DUCATO	20200026	0	21852
TOTAL								609,76 €	



Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-26(GMT)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Echange de véhicules à titre gracieux entre la société SANOFI et le SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Vice-Président DIGUET expose :

La société SANOFI propose de céder au SDIS un chariot élévateur de marque Fenwick, en bon état de marche, en échange d'un VSAB réformé. Ce VSAB, de marque Fiat, modèle Ducato immatriculé 5734 MH 04 a été sorti de l'actif et n'a pas de valeur résiduelle. Son prix de vente moyen constaté aux enchères publiques est estimé entre 3000 et 3500 euros, équipement sanitaire inclus.

Des agents du SDIS sont titulaires du CACES et peuvent, à ce titre, conduire cet engin élévateur qui serait utile à notre établissement et plus particulièrement au Groupement des Moyens Techniques pour des opérations de logistique et de manutention.

Je demande donc au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à :

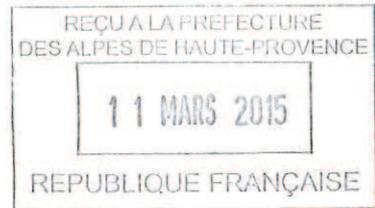
- Céder à titre gracieux le VSAB susvisé à la société SANOFI,
- Accepter le don de l'engin de marque Fenwick,
- Intégrer ce matériel à l'inventaire étant précisé que sa valeur résiduelle est nulle,
- Faire procéder en temps et heure aux vérifications réglementaires de cet engin.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-27(GMT)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Cession d'un véhicule à l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC)

Le Vice-Président DIGUET expose :

Le directeur de l'ECASC a sollicité le SDIS afin d'acquérir un véhicule réformé que le SDIS a sorti des comptes et qui devait être vendu aux enchères.

Cet ancien VSAB de marque FIAT, modèle DUCATO immatriculé 2009 ME 04, mis en circulation en 1999, était utilisé jusqu'à présent par l'équipe de plongeurs du SDIS 04.

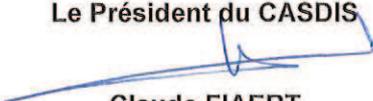
L'hôtel des ventes du Lubéron, commissaire-priseur en charge de la vente des véhicules réformés du SDIS a estimé le prix moyen de vente de cet engin à 1500 euros.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, autoriser le Président à :

- céder ce véhicule à l'ECASC,
- encaisser la recette correspondant à cette vente,
- signer l'ensemble des documents afférents à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

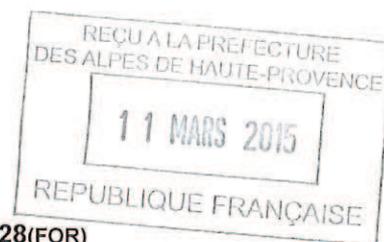
Le Président du CASDIS


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



DELIBERATION N° 2015-28(FOR)

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts - Exercice 2015

Le Président FIAERT expose :

Le SDIS souhaite poursuivre, dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers, une action de formation pratique qui entre dans le module incendie et plus précisément dans la découverte des techniques nécessaires à l'intervention face à un phénomène thermique.

Afin de se rapprocher au plus près d'une situation réelle, le SDIS souhaite que les sapeurs-pompiers continuent de découvrir ces techniques par l'utilisation d'un caisson à feux.

A cet effet, je vous propose d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la société PSC qui mettra à disposition du service un caisson à feux ainsi que plusieurs formateurs.

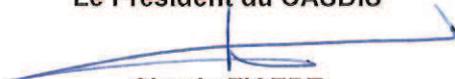
Une première séance de formation se déroulera du 08 au 10 mai et du 14 au 17 mai 2015 et permettra à nouveau de former 140 sapeurs-pompiers. Une deuxième session pourra être programmée en cours d'exercice.

L'incidence financière s'élève à 19 068 euros TTC pour chaque session.

Depuis la mise en place de cette action de formation, 420 sapeurs-pompiers ont été formés à ces techniques d'intervention face à un phénomène thermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-29(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Règlement intérieur de l'équipe cynotechnique

Le Président FIAERT expose :

L'équipe cynotechnique départementale est un groupe opérationnel spécialisé destiné à être engagé lors d'opérations nécessitant la mise en œuvre de moyens spécifiques et de compétences particulières.

La composition de cette équipe de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires intervenant en binôme avec leur chien est fixée annuellement par arrêté préfectoral.

Le projet de règlement intérieur ainsi que la convention de mise à disposition des chiens annexés au présent rapport ont pour objet de définir l'organisation interne de cette équipe, dans le respect des dispositions réglementaires et de déterminer les obligations respectives des maîtres-chiens et du SDIS des Alpes de Haute-Provence.

Ces projets de règlement intérieur et de convention de mise à disposition ont reçu l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 20 février 2015.

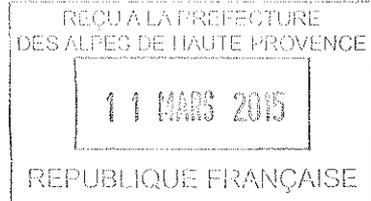
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT



SDIS
ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes de Haute-Provence
Groupement des Ressources Humaines et
Financières



PROJET

REGLEMENT INTERIEUR DE L'EQUIPE SPECIALISEE CYNOTECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales articles L1424-1 à L1424-68 et articles R1424-1 à R1425-25,

Vu le code rural articles L214-1 à L214-23,

Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie,

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le règlement opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

TITRE 1

ORGANISATION



Article 1 : Les personnels composants l'équipe départementale cynotechnique des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence (équipe cynotechnique du SDIS 04) ont le statut de sapeur-pompier et doivent être détenteur d'un chien. Ces personnels sont titulaires de la formation initiale de sapeur-pompier ou d'un officier vétérinaire du service de santé et de secours médical.

Article 2 : Les chiens de l'équipe cynotechnique départementale du SDIS 04 doivent être la propriété de celui qui le conduit, il est alors mis à la disposition du service public. Une convention précise les obligations du propriétaire, du détenteur de l'animal et de l'établissement public (Annexe 1).

Article 3 : L'équipe départementale cynotechnique du SDIS 04 peut comprendre 4 emplois :
Conducteur cynotechnique (CYN 1).
Chef d'unité (CYN 2).
Conseiller technique (CYN 3).
Maître-chien d'avalanche (ANENA).

Un conducteur cynotechnique peut être autorisé à utiliser individuellement deux chiens détenus en propre de façon permanente, mais leur intervention de recherche ne sera pas simultanée.

Article 4 : L'équipe cynotechnique départementale du SDIS 04 est une équipe spécialisée. Elle est placée sous l'autorité directe du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou de son représentant pour ce qui relève du domaine opérationnel.

Un cadre désigné par le DDSIS est responsable de la spécialité. La mise en œuvre de l'équipe cynotechnique, tant sur le plan opérationnel qu'au niveau des formations de maintien des acquis, est placée sous l'autorité d'un conseiller technique cynotechnique départemental, à défaut d'un chef d'unité cynotechnique et en ce qui concerne les équipes de recherche en avalanche d'un moniteur maître-chien d'avalanche sapeur-pompier opérationnel.

TITRE 2

MISSIONS

Article 5 : L'équipe cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence est engagée pour la détection de victimes potentielles ou avérées, dérobées à l'examen visuel direct des sauveteurs, qu'elles soient ensevelies ou égarées.

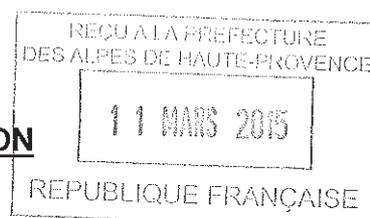
En fonction de leurs compétences et de leur disponibilité, les équipes cynotechniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, interviennent en première intervention dans le cadre des missions de secours à personnes.

Elles peuvent être engagées en renfort à la demande du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne ou à l'extérieur du département sur demande du Centre Opérationnel de la zone de défense et de sécurité Sud.

A la demande des services de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale et sur réquisition, l'équipe cynotechnique départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence ayant la compétence complémentaire (pistage du CYN 1), peut participer à toute opération de recherche de personne disparue, en dehors de celles concernant les personnes considérées comme dangereuses, sauf en cas d'assistance à personne en danger et sous protection des forces de l'ordre.

TITRE 3

RECRUTEMENT ET PREFORMATION



Article 6 : Le nombre d'équipe cynotechnique pour chaque spécialité (CYN et avalanche) est fixé à quatre binômes CYN et trois binômes avalanche par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence après proposition du conseiller technique départemental. Un binôme CYN ou avalanche pourra entrer en préformation, après autorisation expresse du directeur départemental, et sous réserve que le nombre initial de binômes CYN et avalanche reste inchangé.

Article 7 : Les candidatures des postulants doivent être présentées par voie hiérarchique au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Après un entretien préalable de motivation avec le responsable de la spécialité et le conseiller technique départemental ou à défaut un chef d'unité, le postulant peut être autorisé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence à assister sans chien et comme simple observateur, aux formations de maintien des acquis des équipes cynotechniques, s'il a les compétences requises pour la spécialité (CYN ou avalanche).

Article 8 : Le candidat retenu reçoit l'enseignement de sensibilisation du module A et doit prendre part le plus souvent possible aux entraînements cynotechniques.

Sur proposition du conseiller technique départemental, le binôme conducteur stagiaire/chien, est constitué et s'engage en premier dans le module B, puis le module C ou dans la préformation (ANENA) en ce qui concerne la recherche en avalanche.

Dans le cas d'un renouvellement de l'animal d'une équipe cynotechnique, le conducteur cynotechnique est dispensé du module A.

Article 9 : Le chien d'une équipe cynotechnique est choisi par le propriétaire, en prenant l'avis du conseiller technique départemental ou du moniteur de maître-chien d'avalanche et du vétérinaire du service de santé et de secours médical.

Sur proposition du conseiller technique départemental ou à défaut du chef d'unité, son affectation au futur détenteur doit tenir compte de la personnalité de celui-ci ainsi que de la spécialité qu'il effectuera (décombe ou avalanche).

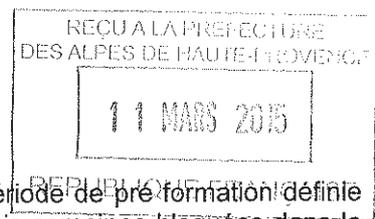
Les chiens peuvent être de race ou non, mais ceux d'un type morphologique de la 1ère ou de la 2ème catégorie sont exclus.

TITRE 4

FORMATION

Article 10 : Pour la formation CYN, après évaluation des acquis du stage d'application du module C, l'équipe cynotechnique entre en formation spécialisée opérationnelle de niveau CYN1 par un stage initial bloqué permettant la vérification des connaissances cynotechniques du conducteur et l'élaboration d'un projet personnalisé pour la formation en continu suivie localement par l'équipe constituée.

La compétence opérationnelle de l'équipe cynotechnique est obtenue ultérieurement par la réussite à une double épreuve de détection de personnes ensevelies et de recherche de personnes égarées par la méthode du questage.



Pour la formation avalanche, après évaluation des acquis suite à la période de pré-formation définie par l'ANENA, l'équipe cynotechnique pourra suivre le stage final de trois semaines bloquées dans le but d'obtenir le Brevet de Maître-Chien d'Avalanche.

Article 11 : Une mention complémentaire de validation de la compétence « pistage » peut s'obtenir ultérieurement après avis et autorisation expresse du DDSIS.

Toutefois, pour une équipe pressentie et possédant les dispositions naturelles nécessaires, un conditionnement au suivi d'une trace olfactive résiduelle et un dressage à la mémorisation d'une odeur de référence et à la tenue d'une piste peuvent être privilégiés dès la phase initiale de la formation.

Article 12 : Pour conserver et améliorer leurs capacités opérationnelles, les équipes cynotechniques doivent s'entraîner régulièrement en fonction du maintien des acquis, en particulier dans l'adresse et la motivation du chien, et du perfectionnement, avec une progressivité des difficultés rencontrées et une indispensable variabilité des conditions de travail pour éviter la mécanisation de l'animal.

Chaque séance sera consignée sur un carnet de suivi cynotechnique (Annexe 2).

Ces formations de maintien des acquis nécessaires ont un caractère collectif. Certains peuvent avoir lieu hors département avec l'autorisation du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence.

Cette formation de maintien des acquis s'applique également aux équipes de recherche en avalanche.

Le nombre et la durée des séquences des formations de maintien des acquis devront être conformes à celles fixées par les règles d'inscription sur les listes d'aptitudes opérationnelles et de conditionnement de paiement de la formation de tronc commun et spécialités (Annexe 3).

Article 13 : Un calendrier prévisionnel des séances collectives d'entraînement est établi au début de chaque trimestre par le responsable de la spécialité sur proposition du conseiller technique départemental ou à défaut d'un chef d'unité, puis est communiqué au service formation/sport.

En fonction des opportunités de manœuvres ou de sites temporaires adaptés ou de nécessités de service, il peut être amendé ou complété sur proposition du responsable de la spécialité, avec information immédiate des chefs de centre et de services concernés.

La fréquence des séances collectives doit permettre d'alterner des exercices de recherche de personnes ensevelies ou de personnes égarées par la méthode du questage ou du pistage. Pour les équipes de recherche en avalanche, en dehors des cinq entraînements préfectoraux obligatoires, une fréquence minimale sur des exercices de questage est demandée, ces dernières peuvent s'effectuer avec les équipes CYN.

Une fiche de suivi et de présence est établie à l'issue de chaque entraînement.

Article 14 : En dehors des séances collectives d'entraînement, le conducteur cynotechnique s'assure quotidiennement du maintien du bon équilibre physique de son animal ainsi que de son niveau de socialisation et d'obéissance.

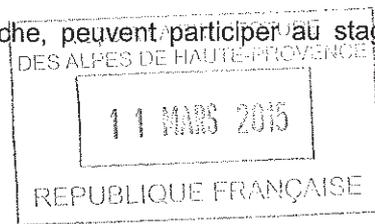
Il est responsable de l'entretien et de la dispensation des soins nécessaires à son chien.

Lors de la pratique, en service, de certains des exercices sportifs de son maintien en condition physique et dans la mesure où cela n'occasionne pas de gêne, le conducteur cynotechnique peut être accompagné de son chien.

Article 15 : En fonction des besoins du service, sur proposition du conseiller cynotechnique départemental et après autorisation expresse du DDSIS, des conducteurs cynotechniques

expérimentés peuvent suivre les formations à l'encadrement CYN2 de chef d'unité cynotechnique et CYN3 de conseiller technique cynotechnique.

Selon les mêmes modalités, les moniteurs Maître-Chien d'Avalanche, peuvent participer au stage d'avalanche.



TITRE 5

LES EQUIPEMENTS

Article 16 : Chaque équipe cynotechnique reçoit une dotation spécifique individuelle, tenant compte des prescriptions du guide national de référence en cynotechnie et de sa spécialité.

Ces dotations pourront être complétées pour participer à un détachement d'intervention catastrophe aéromobile (DICA).

L'attribution des éléments constitutifs de cette dotation est échelonnée en fonction du niveau de formation de l'équipe. Le matériel reste la propriété du SDIS des Alpes de Haute-Provence et doit être restitué en cas de demande de la hiérarchie ou de cessation de l'activité.

Le renouvellement du matériel sera assuré autant que de besoin sur avis du conseiller technique ou à défaut d'un chef d'unité, par le responsable de la spécialité du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence.

Article 17 : L'équipe départementale cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence dispose également d'une dotation collective en matériel pour les formations de maintien des acquis et les opérations de recherche.

Article 18 : Des plateaux techniques permettant l'évolution des équipes cynotechniques lors des exercices de formation ou des formations de maintien des acquis, sont identifiés et leur choix validé par le conseiller technique départemental ou à défaut un chef d'unité.

L'équipe départementale cynotechnique peut également disposer ou utiliser un parcours d'obstacles artificiels adaptés aux conditions des missions de ses équipes.

Les conditions de mise à disposition et d'utilisation des plateaux techniques feront l'objet de convention entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et les prestataires.

Article 19 : Le conseiller technique départemental élabore les propositions budgétaires en collaboration avec le responsable de l'équipe cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence.

Il vérifie le bon état des matériels et doit s'assurer du respect des règles relatives à l'exercice de la spécialité.

TITRE 6 :

LE LOGEMENT DE L'ANIMAL

Article 20 : Les chiens des équipes cynotechniques du SDIS 04 sont logés chez leur propriétaire, dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de l'animal et la protection de l'environnement.

Article 21 : Par nécessité de service ou de façon temporaire, ils peuvent, aux mêmes conditions, stationner dans certaines parties des casernements sous le contrôle direct de leur détenteur ou livrés à leur seul instinct lorsqu'il existe des boxes d'attente après validation du chef de centre.



TITRE 7 :

ENGAGEMENT OPERATIONNEL

Article 22 : Tout engagement opérationnel d'une équipe cynotechnique implique l'inscription de celle-ci sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle de la spécialité cynotechnique, arrêtée par le représentant de l'Etat dans le département, sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

L'inscription sur la liste opérationnelle nécessite, pour l'équipe cynotechnique, la réussite des épreuves pratiques du ou des contrôles opérationnels annuels fixé par le Guide National de Référence de la spécialité et les règles départementales d'inscription sur les listes d'aptitudes opérationnelles.

Article 23 : L'activation de l'équipe départementale cynotechnique du SDIS 04 est conditionnée par sa disponibilité opérationnelle établie dans la mesure du possible.

La gestion de l'appel des équipes cynotechniques est alors assurée par le centre de traitement de l'alerte, en concertation avec le conseiller technique départemental ou en son absence un chef d'unité. L'engagement fait l'objet d'une information du responsable départemental.

Article 24 : En intervention, le conseil technique du commandant des opérations de secours et la gestion et la coordination des équipes cynotechniques, sont assurés par le conseiller technique départemental ou un chef d'unité cynotechnique selon la ressource engagée et la technicité de l'opération.

En leur absence et pour les interventions en avalanche, le premier conducteur cynotechnique présent peut proposer les mesures d'urgence concernant la recherche cynotechnique.

Article 25 : Sur le terrain, une opération de recherche cynotechnique nécessite l'engagement minimum de deux équipes dont un chef d'unité. Toutefois, pour répondre à l'urgence de la situation, la première équipe présente peut démarrer seule la recherche et en cas de succès, l'appel des autres moyens cynotechniques est alors suspendu.

Article 26 : Le désengagement temporaire ou définitif d'une équipe cynotechnique pour un motif de fatigue ou de saturation olfactive, peut s'opérer à la demande du conducteur, du conseiller technique départemental (à défaut du chef d'unité), ou d'un vétérinaire de sapeur-pompier.

Article 27 : En fonction de la disponibilité des équipes cynotechniques du SDIS 04 et de l'importance des opérations de recherche, il peut être fait appel, par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Zone et de Sécurité Sud (COZ Sud) assisté d'un conseiller technique cynotechnique zonal, à un renfort d'équipes cynotechniques et/ou de conseillers techniques extérieurs au département.

Au titre de la réciprocité ou d'une assistance, les équipes cynotechniques du SDIS 04 peuvent apporter un concours hors du département. En prévision d'un engagement sur un théâtre d'opération extérieur, les conducteurs cynotechniques susceptibles d'être engagées, peuvent recevoir un complément de vaccination adapté et un passeport international.

Tout engagement hors du territoire national devra faire l'objet d'un avis favorable : du conseiller technique départemental (à défaut d'un chef d'unité), et d'un vétérinaire du SSSM, concernant le maître et le chien, d'un médecin du SSSM pour le sapeur-pompier.

Article 28 : Les équipes cynotechniques peuvent à titre personnel faire parties d'une Organisation Non Gouvernementale.

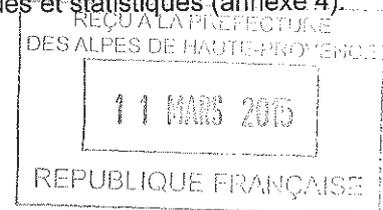
En cas de mission au profit de cette dernière, les personnels concernés doivent demander à l'autorité d'emploi une mise à disposition ou bien l'informer dans le cas où ceux-ci sont en position de congés annuels.

Dans tous les cas, le port de la tenue sapeurs-pompiers et l'utilisation de matériel du SDIS, sont soumis à l'autorisation expresse de l'autorité d'emploi.

L'ensemble des frais relatifs à cet engagement y compris les soins résultant d'un accident qui concernerait le maître ou le chien, ne sera pas pris en charge par le SDIS 04.

Article 29 : Chaque sollicitation opérationnelle de l'équipe départementale cynotechnique du SDIS 04 fait l'objet d'un compte-rendu écrit spécifique à visées techniques et statistiques (annexe 4).

TITRE 8 :
SUIVI VETERINAIRE



Article 30 : Une visite d'aptitude du chien à son futur emploi par un vétérinaire de sapeur-pompier désigné, a lieu lors de l'achat du chien en vue de son intégration à l'équipe départementale cynotechnique du SDIS 04.

L'aptitude médicale annuelle est prononcée par un vétérinaire de sapeur-pompier du SDIS 04 ou à défaut un vétérinaire conventionné, suite à un examen clinique au repos et après l'effort, ainsi qu'après la lecture des documents authentifiant les injections vaccinales et les traitements antiparasitaires.

Après avis du vétérinaire, des examens complémentaires (comme des analyses biologiques, des investigations instrumentales lourdes ou la consultation d'un spécialiste), peuvent être autorisés par le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

La prophylaxie médico-sanitaire des maladies d'origine infectieuse, parasitaire et nutritionnelle, ainsi que toutes pathologies pouvant nuire à l'efficacité du chien et sur avis vétérinaire, sont à la charge du SDIS.

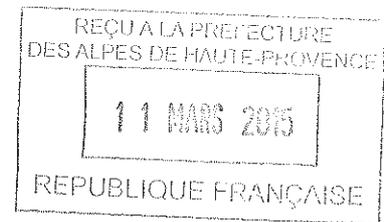
Les chiens des équipes cynotechniques du SDIS 04 doivent être obligatoirement vaccinés et déparasités, selon les préconisations du vétérinaire.

En intervention ou en manœuvre, le soutien médico-sanitaire d'urgence est organisé et assuré en priorité par un vétérinaire du service de santé et de secours médical du SDIS 04, à défaut par un vétérinaire extérieur de proximité.

Article 31 : Le SDIS assure l'intégralité de la charge des soins vétérinaires comprenant les vaccinations, les soins courants ainsi que ceux liés à une affection ou un accident dans le cadre du service commandé (interventions, entraînements, manœuvres, stages, démonstrations). Cette prise en charge débute dès le 1^{er} jour du stage du module B du conducteur cynotechnique (CYN 1) ou le début de la préformation avalanche.

Les équipes en période de préformation (avant l'obtention du CYN 1 ou du Brevet de Maître-Chien d'Avalanche) et qui n'ont pas été opérationnelles avec un autre chien auparavant, ne sont pas prises en charge en ce qui concerne les vaccinations et la prévention parasitaire. Cependant les équipes bénéficient de l'assistance des vétérinaires du SDIS des Alpes de Haute-Provence.

Le vétérinaire départemental du SDIS des Alpes de Haute-Provence assure le rôle de conseiller du SDIS des Alpes de Haute-Provence sur les questions de prévention et de prise en charge des pathologies liées aux maladies et aux accidents en service commandé. Il donne un avis motivé au SDIS des Alpes de Haute-Provence sur le bienfondé de la poursuite de la mise en œuvre des soins dans le cadre de pathologies sévères.



TITRE 9 :
REFORME

Article 32 : Les chiens des équipes cynotechniques du SDIS 04, sont mis en activité réduite ou réformés par décision du directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes de Haute Provence sur avis :

du conseiller technique cynotechnique départemental ou à défaut du chef d'unité de l'équipe cynotechnique du SDIS 04, pour indocilité ou inefficacité olfactive définitive, du vétérinaire départemental du SDIS des Alpes de Haute-Provence pour inaptitude physique ou comportementale définitive.

Article 33 : Le retrait définitif au travail pour le chien d'une équipe cynotechnique sur l'initiative de son propriétaire, n'est pas assimilable à une réforme.

TITRE 10 :
INDEMNISATION

Article 34 : L'indemnisation des dégâts et dommages occasionnés par le chien d'une équipe cynotechnique du SDIS 04 dans le cadre du service commandé, est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par le SDIS 04 dès le 1er jour du stage module B du conducteur cynotechnique (CYN 1), ou du stage préformation avalanche.

Article 35 : Pour les sapeurs-pompiers volontaires, les règles d'indemnisations sont fixées par le Décret modifié n° 2012-492 du 16 Avril 2012. Pour les sapeurs-pompiers professionnels, les règles d'indemnisation sont fixées par le règlement intérieur du corps départemental.

Entraînements, manœuvres :

L'indemnisation est assurée dès la validation du stage conducteur cynotechnique (CYN 1) ou du diplôme de maître de chien d'avalanche. Pour les équipes dont c'est le remplacement d'un chien opérationnel, l'indemnisation est assurée dès le début de la formation.

Stages :

L'indemnisation est assurée quel que soit le niveau de formation suivi.

Interventions :

L'indemnisation est assurée dès l'inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle.

Article 36 : La nourriture des chiens est prise en compte par le SDIS dès le 1er jour du stage « module C » ou du début de la préformation avalanche, lors des entraînements et des opérations. Cette prise en compte est forfaitisée à raison de deux sacs de 20 Kg par an et par chien.



SDIS
ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes de Haute-Provence
Groupement des Ressources Humaines et
Financières

PROJET

REÇU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

11 MARS 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE RECHERCHE
DANS LE CADRE DES MISSIONS CYNOTECHNIQUES DU SDIS DES ALPES DE HAUTE-
PROVENCE**

Entre d'une part,

Monsieur, sapeur-pompier au Corps Départemental des Alpes de Haute-Provence, membre de l'équipe spécialisée et désigné ci-après « le propriétaire »,

Et d'autre part,

Le SDIS des Alpes de Haute-Provence représenté par Madame le Préfet des Alpes de Haute-Provence agissant au titre de la mise en œuvre opérationnelle des services et par Monsieur le Président du Conseil d'Administration agissant au titre de l'activité administrative et financière.

Préambule

Le SDIS des Alpes de Haute-Provence, au regard de ses attributions règlementaires et des objectifs opérationnels fixés par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), dispose d'une équipe cynotechnique.

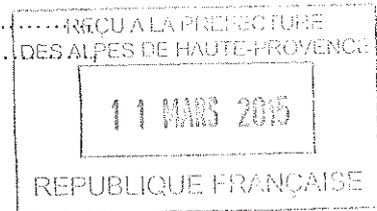
Le SDIS des Alpes de Haute-Provence n'étant pas doté de structures permanentes pour l'accueil de chiens, l'intégration ou le maintien en activité d'un personnel sapeur-pompier au sein de l'équipe spécialisée cynotechnique, outre le respect des dispositions règlementaires, est conditionné par la détention ou l'acquisition consécutive d'un chien de recherches ou d'avalanches.

Le fonctionnement de cette équipe spécialisée repose sur l'emploi de ressources humaines et matérielles propres au SDIS des Alpes de Haute-Provence et sur la mise à disposition, par les personnels sapeurs-pompiers membres de l'équipe cynotechnique, de chiens de recherche ou d'avalanches dont ils ont l'entière propriété.

L'objet de la présente convention est de préciser les termes de cette mise à disposition ainsi que les contreparties auxquelles s'engagent les deux parties.

Article 1 : Désignation du chien de recherche ou d'avalanches

Monsieur (NOM, Prénom)
Est propriétaire d'un chien de race
De sexe
Dit « »,
Selon l'attestation de vente ci-annexée.



Article 2 : Définition et cadre de la mise à disposition

La mise à disposition s'entend comme une situation au titre de laquelle le chien est réputé réaliser une activité au bénéfice ou pour le compte du SDIS des Alpes de Haute-Provence.

La mise à disposition vise exclusivement les missions opérationnelles de recherches et les missions de formations obligatoires ou programmées.

Les missions opérationnelles de recherche s'entendent comme des périodes comprises entre le moment de l'engagement de l'équipe spécialisée cynotechnique et la fin de l'intervention.

Les missions de formation programmées s'entendent comme des périodes de formation obligatoires (tests préfectoraux) ou arrêtées par le service Formation-Sports.

Article 3 : Engagement du propriétaire

Le propriétaire du chien s'engage à respecter scrupuleusement les termes du Règlement Intérieur de l'équipe spécialisée cynotechnique eu égard aux règles relatives à la formation des membres de l'équipe spécialisée et à celles entourant l'acquisition de l'animal, le suivi médical et les soins, la nourriture, l'hébergement et les relations entre le maître et le chien.

Il s'engage également à organiser et à favoriser une disponibilité opérationnelle maximale du chien mis à disposition.

Article 4 : Engagement du SDIS des Alpes de Haute-Provence

En contrepartie de la mise à disposition du chien de recherche ou d'avalanche, le SDIS des Alpes de Haute-Provence s'engage à prendre en charge les actions de formation, la couverture assurantielle des dommages que ce dernier est susceptible de causer, le suivi médical ainsi qu'une partie des frais de nourriture de l'animal tel que précisé au règlement intérieur de l'équipe spécialisée cynotechnique.

Les engagements du SDIS des Alpes de Haute-Provence s'appliquent durant la période d'activité du chien, depuis sa mise à disposition du SDIS et/ou le début de sa préformation jusqu'à la cessation de son activité professionnelle définitive.

Article 5 : Dispositions administratives

La présente convention entre en vigueur à la date de signature par les deux parties, pour une durée de un an renouvelable par reconduction expresse. Elle pourra être dénoncée en fin de période par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée et cessera de fait en cas de mutation du propriétaire du chien.

Convention établie en deux exemplaires originaux à Digne les Bains, le

Le Président du CASDIS

Le propriétaire du chien

Claude FIAERT